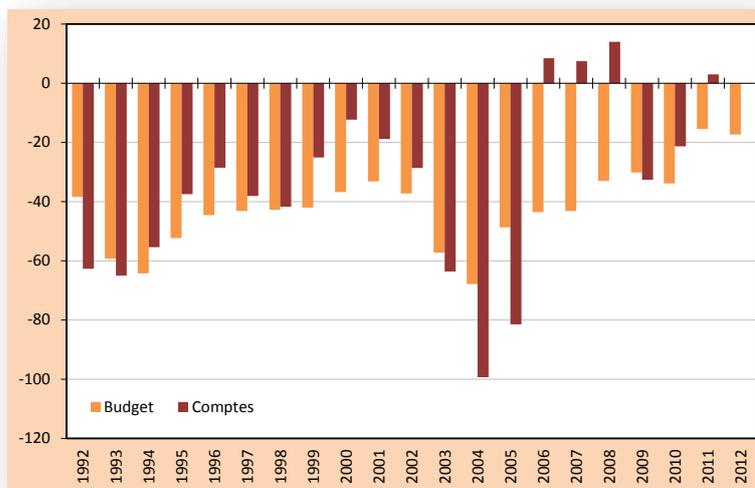


# COMPTES 2012 DE L'ÉTAT DE NEUCHÂTEL

## Statistique financière



Mars 2013

Département de l'économie

Service de statistique

Département de la justice,  
de la sécurité et des finances

Service financier  
Service des communes



# TABLE DES MATIÈRES

<b>AVANT-PROPOS</b> .....	<b>5</b>
<b>1. INTRODUCTION</b> .....	<b>6</b>
<b>2. DONNÉES FINANCIÈRES</b> .....	<b>8</b>
2.1 Vue d'ensemble .....	8
2.2 Compte de fonctionnement .....	9
2.3 Compte des investissements .....	12
2.4 Dette, intérêts passifs et taux d'intérêts moyen .....	14
2.5 Charges par nature du compte de fonctionnement .....	17
2.6 Revenus par nature du compte de fonctionnement .....	19
2.7 Compte de fonctionnement selon la classification fonctionnelle .....	22
2.8 Bilan .....	26
<b>3. INDICATEURS FINANCIERS</b> .....	<b>28</b>
3.1 Degré d'autofinancement .....	28
3.2 Capacité d'autofinancement .....	30
3.3 Quotité des intérêts .....	32
3.4 Quotité de la charge financière .....	34
3.5 Degré de couverture des charges .....	36
3.6 Degré de couverture des revenus déterminants .....	38
3.7 Poids des intérêts passifs .....	40
3.8 Effort d'investissement .....	42
3.9 Dette par habitant .....	44
<b>TABLEAUX ANNEXES</b> .....	<b>46</b>
<b>PLAN COMPTABLE DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT</b> .....	<b>55</b>
<b>PLAN COMPTABLE DU BILAN</b> .....	<b>56</b>
<b>LEXIQUE</b> .....	<b>57</b>



## AVANT-PROPOS

Le résultat des comptes 2012 masque une réalité préoccupante, celle d'une croissance des charges qui demeure importante dans les domaines qui représentent la plus grande part des dépenses de l'Etat. Sans une augmentation de recettes fiscales que l'on peut qualifier d'exceptionnelle, particulièrement pour ce qui est des entreprises, la réalité des comptes 2012 serait tout autre. 2012 aura été un cru véritablement hors norme pour l'économie neuchâteloise, notamment pour ses fleurons horlogers et pour certaines entreprises internationales. Il faut y voir une heureuse augure à l'aube du déploiement des pleins effets de la réforme de la fiscalité des personnes morales, qui devrait permettre à la tendance haussière des recettes de perdurer à moyen terme. Outre l'augmentation enregistrée des recettes issues de l'activité de nos entreprises, l'augmentation modérée des recettes des personnes physiques vient également contribuer positivement au résultat global. Pour les personnes physiques, il s'agit néanmoins d'une amélioration qui s'inscrit en faux par rapport à la stagnation enregistrée lors des précédents exercices, et par rapport à la baisse programmée qui devrait accompagner la mise en œuvre dès cette année des premières mesures décidées dans le cadre de la réforme de la fiscalité des personnes physiques.

Face à des recettes très nettement en hausse, les charges continuent elles aussi de croître. Cette situation est préoccupante. Elle démontre qu'il est nécessaire d'améliorer encore la maîtrise de toute une catégorie de charges. En effet, si l'Etat est parvenu, depuis quelques exercices déjà, à stabiliser les dépenses consenties à son fonctionnement interne, il doit améliorer sa maîtrise des dépenses liées au fonctionnement des entités partenaires et aux prestations d'ordre financier octroyées à la population, comme le démontre l'examen des tendances liées aux charges de transfert présentées au chapitre 2.5 du présent rapport. Pour le deuxième exercice consécutif, ces dernières dépassent désormais le milliard. Elles continuent de croître à un rythme plus élevé que les recettes et couvrent désormais plus de la moitié de l'ensemble des dépenses de la collectivité!

C'est donc désormais vers les charges de transfert que l'Etat doit mobiliser ses énergies. C'est un impératif d'autant plus urgent que la collectivité neuchâteloise est face à plusieurs défis importants d'ordre financier. L'assainissement de sa caisse de prévoyance en est un, au même titre que la refonte du système de mobilité ou l'absorption des baisses de recettes consécutives à la réforme de la fiscalité des personnes physiques. Pour parvenir à contenir ces augmentations de charges et ces baisses de recettes, il faut passer par une refonte complète du système de gestion de nos partenariats, un projet d'envergure dont la conception, initiée dans le cadre de l'adoption en 2010 du rapport 10.002 "Réforme de l'Etat et redressement des finances", doit arriver prochainement à son terme, au même titre que la mise en œuvre de la nouvelle loi sur les finances. Autre grand projet, qui touche cette fois spécifiquement le domaine de la prévoyance sociale, le projet ACCORD vise à réorganiser de manière plus efficace les mesures d'aide destinées à prévenir le risque de pauvreté, telles que l'insertion, la formation ou l'attribution de subsides à l'assurance maladie. En parallèle, il est urgent de parachever la rationalisation du secteur hospitalier, dont la structure et le fonctionnement actuels continuent de générer des coûts annuels très importants.

Ces projets ne doivent pas être envisagés comme des ruptures. Bien au contraire, il s'agit de la continuité de mesures initiées au moment de la prise de conscience, en 2005, de la dégradation des finances cantonale. C'est donc avec courage et volonté qu'il appartient aux autorités cantonales et à l'ensemble des collaborateurs de la fonction publique de poursuivre l'effort afin de transmettre aux générations de demain un État fort et pleinement capable de répondre aux besoins de la collectivité.

**Laurent Kurth**, conseiller d'Etat  
Chef du Département de la justice,  
de la sécurité et des finances

# 1. INTRODUCTION

## Considérations générales

L'évolution récente de la gestion des collectivités publiques est caractérisée par l'introduction de mécanismes de frein à l'endettement, l'harmonisation des modèles comptables et l'examen attentif que portent les instituts financiers à la santé financière des dites collectivités. La bonne maîtrise des données et des indicateurs financiers est donc devenue indispensable au pilotage d'une administration. Non seulement la présentation des comptes mais aussi les indicateurs de santé financière deviennent communs à toutes les collectivités publiques. En regard de ces développements, le Conseil d'Etat a souhaité disposer d'un outil de pilotage adéquat pour illustrer et comparer la santé financière des collectivités publiques neuchâtelaises et permettre des comparaisons avec les autres cantons suisses.

Jusqu'à l'année 2008, les statistiques financières étaient publiées dans les rapports à l'appui des comptes et des budgets ainsi que dans les rapports de gestion. Elles ne donnaient lieu à aucune communication particulière, alors même qu'elles contiennent des informations précieuses pour le pilotage de l'Etat et des communes en matière de politique financière. Fort de ce constat, une réorganisation des statistiques financières a été entamée en 2009. Le présent rapport est le quatrième à paraître sous cette forme. Il accompagne le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil concernant les comptes de l'Etat pour l'exercice 2012, du 18 février 2013. Ce dernier constitue une précieuse source d'information à laquelle le lecteur voudra bien se référer pour obtenir davantage d'explications sur la nature des opérations de bouclage ainsi que sur la description des écarts concernant les comptes 2012 (par rapport au budget 2012 et aux comptes 2011).

Nous rappelons que cette publication regroupe les tableaux, graphiques et indicateurs financiers utilisés communément par les collectivités pour mesurer leur santé financière. Les informations sont disponibles sur internet, également sous la forme de cartes, pour les données communales. Ces dernières sont actualisées chaque automne suite à l'adoption des comptes communaux. Afin de faciliter la lecture, un lexique est à disposition en fin de document.

## Source des données cantonales et remarques

Les données financières les plus récentes proviennent du rapport annuel des comptes de l'Etat pour l'exercice 2012, du 18 février 2013. Ce rapport présente la situation après les opérations de clôture décidées par le Conseil d'Etat. Plusieurs opérations de bouclage doivent encore faire l'objet d'une validation formelle par l'autorité législative. Il est donc possible que le résultat 2012 soit modifié suite à la session du Grand Conseil dévolue à l'approbation des comptes (9 et 10 avril 2013), notamment si d'éventuels amendements sont proposés et acceptés.

Il est important de rappeler que les années 2005 et 2006 ont été marquées par des opérations comptables extraordinaires ayant eu des incidences financières importantes. En 2005, la Banque nationale suisse (BNS) a effectué des versements extraordinaires aux cantons suite à la vente d'or excédentaire. L'Etat de Neuchâtel a reçu à ce titre un montant de 425,8 millions de francs. L'exercice 2006 a marqué le passage au principe d'échéance, les dépenses étant dorénavant comptabilisées au moment où elles sont engagées et les recettes lorsqu'elles sont facturées (ce qui a induit des effets de rattrapage et des comptabilisations à double). Pour une meilleure comparabilité dans le temps, il n'a pas été tenu compte de ces incidences lors du calcul des indicateurs financiers. C'est également en principe le cas pour les présentations graphiques des données financières figurant dans la deuxième partie du rapport. Sauf indication contraire, les montants sont donc considérés sans Or BNS et avant principe d'échéance. Les tableaux à la fin du présent document précisent encore les montants avant et après comptabilisation de ces opérations extraordinaires.

Les données financières utilisées pour les comparaisons intercantionales sont celles du Groupe d'études pour les finances cantonales (Fachgruppe für kantonale Finanzfragen – FkF) qui sont publiées sur le site internet de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances. La consolidation des données cantonales pour l'année 2011 est encore disponible selon le premier modèle comptable harmonisé (MCH1), ce qui permet de calculer la moyenne des cantons. Par contre, certains cantons qui sont déjà passés au deuxième modèle comptable harmonisé (MCH2) ne communiquent plus leurs données financières par le biais de l'ancien modèle (pour les comptes 2011 il s'agit de ZH, NW, GL, FR et BL). Rappelons que les comparaisons doivent se faire avec prudence étant donné les spécificités qui caractérisent chaque canton. Les tendances dans la durée doivent être privilégiées au détriment des comparaisons sur une seule année. Parallèlement à la moyenne des cantons suisses, certains cantons ont été spécifiquement retenus (VD - VS - SO - LU - SG) pour une comparaison graphique des indicateurs financiers. A compter de ce rapport le canton de Vaud remplace celui de Fribourg puisque ce dernier ne communique plus ses données financières au FkF sur la base du premier modèle comptable. Les cantons retenus pour une présentation graphique l'ont été la plupart du temps sur la base de plusieurs similitudes avec le canton de

Neuchâtel. Mentionnons la taille, la division du territoire en régions distinctes, l'importance du tissu industriel (secteur des machines-outils) et des exportations ou encore les processus de réforme et de redressement des finances ayant déjà été entrepris dans ces cantons.

Les indicateurs financiers pour l'Etat de Neuchâtel peuvent présenter des différences selon qu'ils sont calculés sur la base des données financières internes (rapport des comptes) ou sur la base des chiffres du FkF. Ces écarts ne s'expliquent pas par des chiffres différents entre les deux sources mais par les masses comptables à disposition pour effectuer les calculs. En effet, les données cantonales publiées par le FkF ne mentionnent pas le détail pour chaque groupe de charges et de revenus par nature, au contraire des données disponibles à l'interne. Des explications complémentaires sont données dans la partie sur les indicateurs financiers.

Les chiffres concernant la dette des cantons (voir indicateur de la dette par habitant) sont calculés par l'Administration fédérale des finances (AFF) et édités dans le rapport "Statistique financière 2010 de la Suisse" par l'Office fédéral de la statistique (OFS) en 2012. A noter que la statistique financière de la Confédération a été entièrement révisée durant l'exercice 2008. Elle est dorénavant établie selon le "modèle SF" qui repose sur le MCH2. Les données définitives sont toujours publiées à l'automne avec un décalage de deux années.

### **Source des données communales**

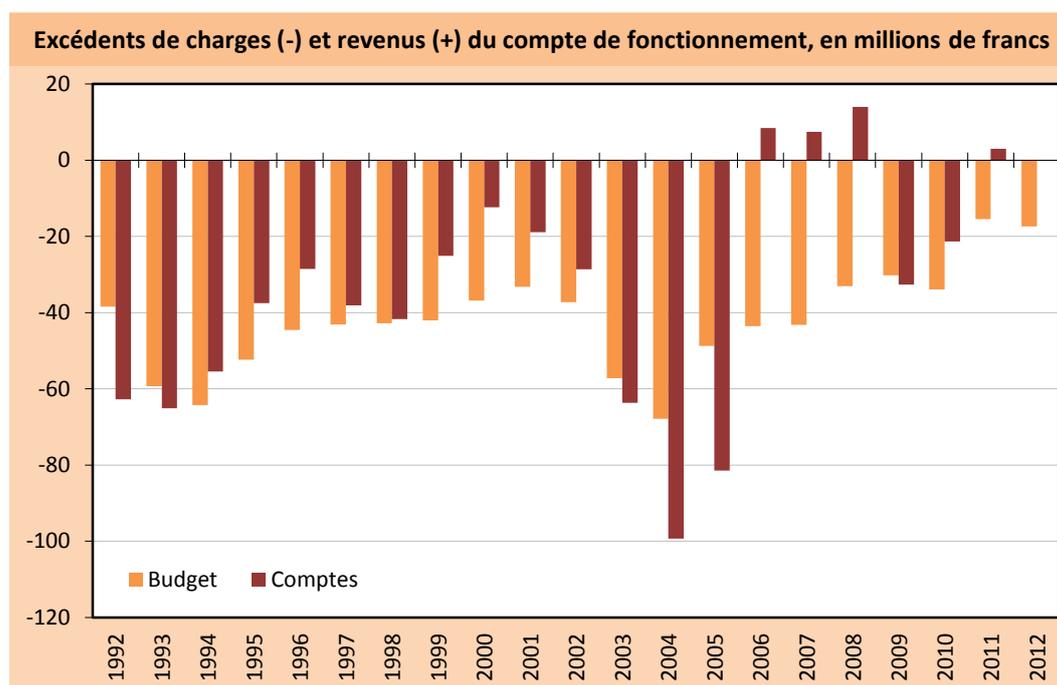
Les données financières des communes proviennent des rapports des comptes communaux approuvés par les Conseils généraux des différentes communes, après examen par le service des communes et approbation par le département de la justice, de la sécurité et des finances. Les indicateurs financiers harmonisés ont été définis par la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales, laquelle publie chaque année ces indicateurs consolidés par canton. La situation des communes diffère de celle de l'Etat en ce sens qu'elles ne sont pas autorisées à présenter un déficit budgétaire supérieur à la fortune de la commune. Aucune d'entre elles ne présente de découvert au bilan.



## 2.2 Compte de fonctionnement

L'excédent de revenus de 0,1 million de francs en 2012 représente une situation d'équilibre quasi parfait, ce qui fait que ce résultat n'est pas visible sur le graphique ci-dessous. Il s'agit du cinquième résultat positif sur ces sept dernières années. La situation relative aux comptes 2011 (bénéfice de 3 millions) pouvait déjà être qualifiée d'équilibrée, au contraire des deux années précédentes (excédents de charges de 21,3 millions en 2010 et 32,7 millions en 2009).

La bonne tenue des comptes 2012 par rapport au budget (un excédent de charges de 17,3 millions était prévu) est essentiellement due à l'augmentation des revenus et plus particulièrement aux recettes fiscales en progression. Les prévisions sont dépassées tant pour les recettes de l'impôt sur les personnes morales (+12,7%) que les recettes de l'impôt sur les personnes physiques (+0,8%). A l'instar des revenus, la croissance de certaines dépenses d'intensité comme l'aide matérielle ou les hospitalisations hors canton ont également contribué à une augmentation globale des charges réelles par rapport au budget. A noter qu'au cours des sept dernières années, hormis en 2009, la clôture des comptes a toujours abouti à une situation meilleure qu'elle n'était prévue au budget.

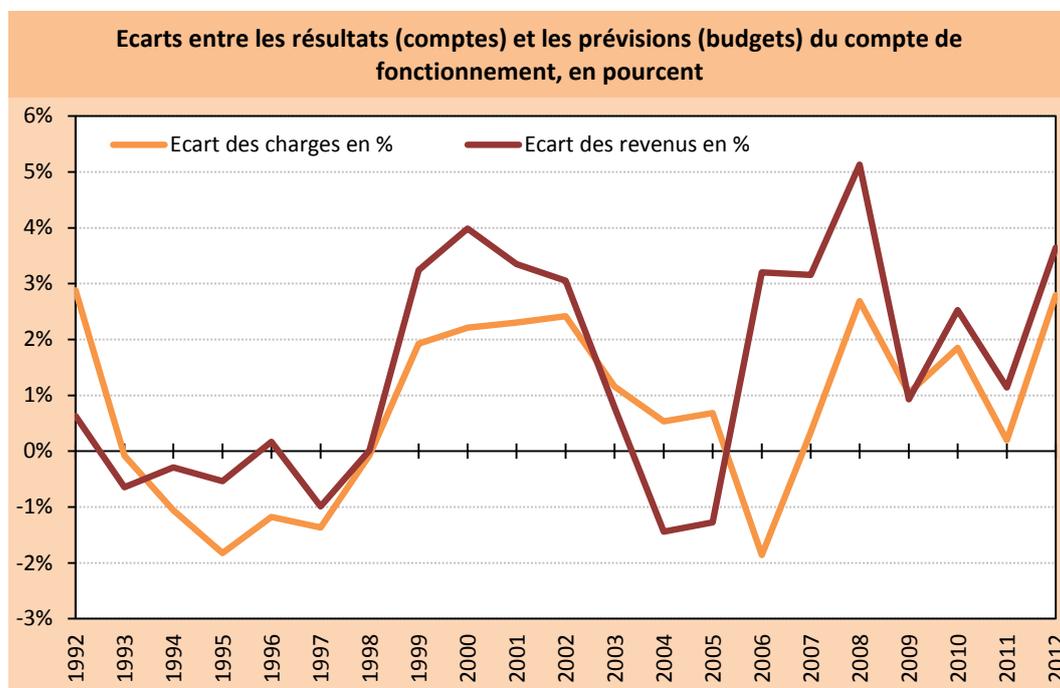


Remarque: Après principe d'échéance pour l'année 2006

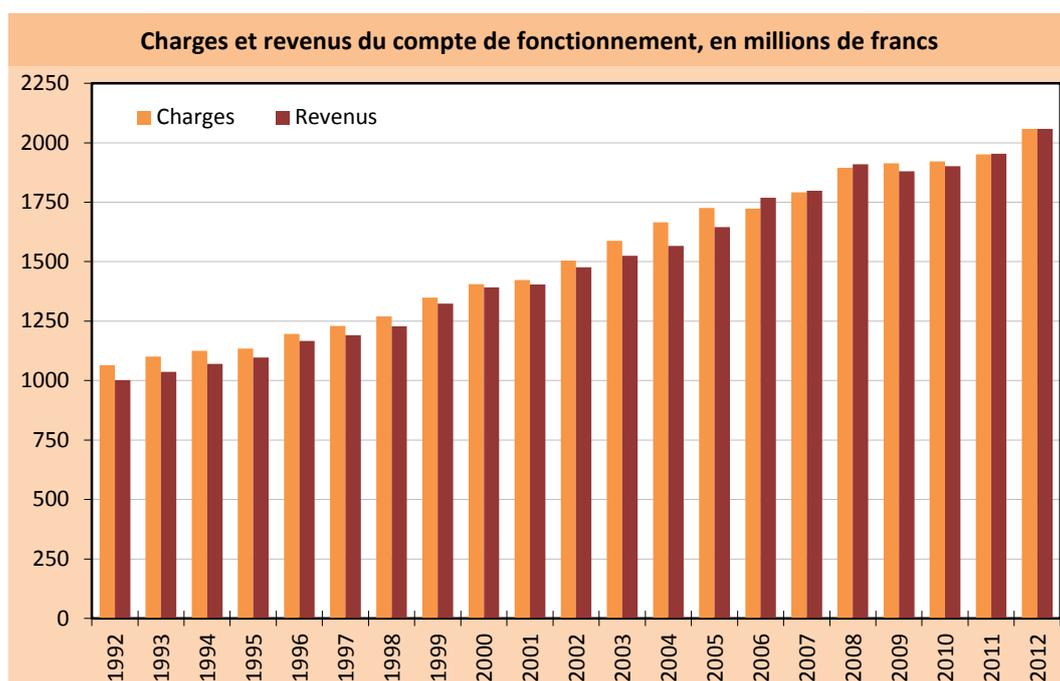
### Analyse du DJSF

Le résultat positif enregistré en 2012 ne doit pas voiler la réalité des faits. Au premier regard les finances cantonales semblent se trouver sur la voie du rétablissement, mais cette impression est trompeuse et elle est vite balayée lorsque l'on s'attarde à l'examen de détail. Si les finances cantonales surnagent, c'est une fois encore grâce à la bonne santé de nos entreprises, grâce aussi à l'entrée en vigueur progressive de la réforme de la fiscalité des personnes morales. L'œil averti ne se trompera pas: il faut rester prudent car on sait combien, au gré de la conjoncture et de la vie économique, les résultats des entreprises varient, dans un sens comme dans l'autre et en dehors de toute influence exercée par l'Etat. Cantonnée au public et au parapublic, l'analyse amène au constat qu'il est nécessaire d'améliorer encore la maîtrise de la croissance des charges pour toute une catégorie de domaines, tout particulièrement ceux dont la conduite est assurée par des entités subventionnées. C'est donc dans ce domaine que l'Etat doit sans tarder concentrer ses efforts pour redresser durablement ses finances tout en poursuivant la rationalisation de sa gestion propre.

Le graphique suivant montre que lorsque l'écart entre les revenus budgétés et réels est plus élevé que l'écart entre les charges budgétées et réelles, il s'installe une dynamique vertueuse qui conduit en principe à des comptes positifs. Cette dynamique s'était instaurée durant les années 2006 à 2008 avec des écarts particulièrement importants. En 2009 les écarts étaient quasi similaires et le résultat final déficitaire (proche du budget). En 2010 l'écart sur les revenus est bel et bien supérieur à l'écart sur les charges mais pas assez pour confirmer l'observation faite ci-dessus puisqu'un excédent de charges (certes inférieur au budget) a finalement été constaté. En 2011 et 2012, la règle semble à nouveau se confirmer du fait de budgets adoptés présentant des excédents de charges plus modestes (entre 15 et 17 millions). En 2012 l'écart sur les revenus (+3,8%) est supérieur à l'écart sur les charges (+2,9%).

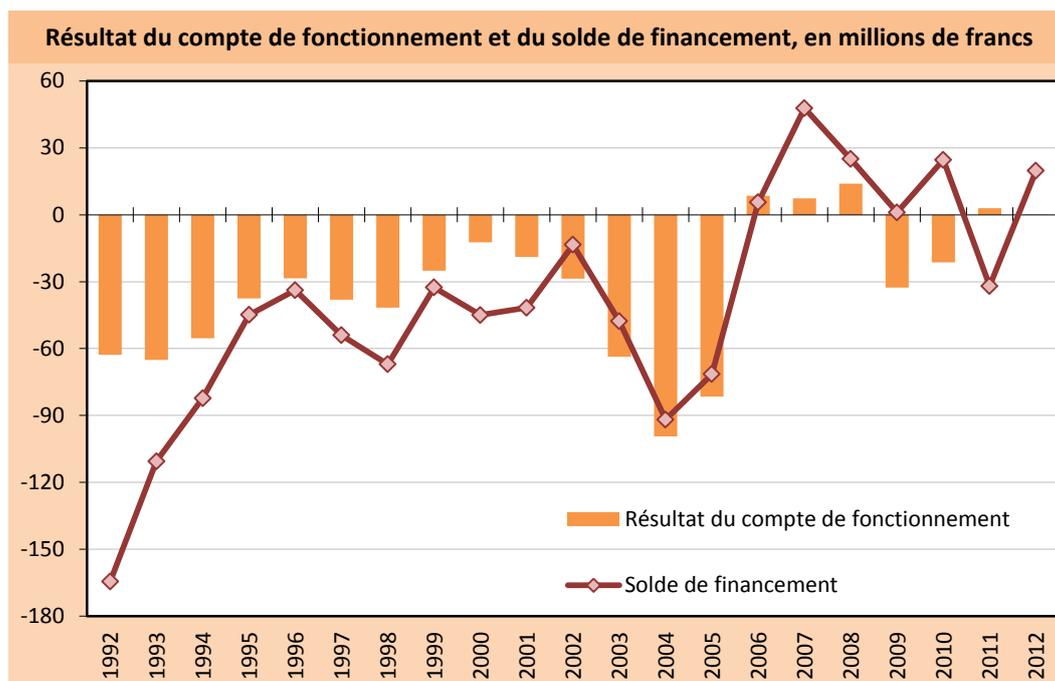


En 2012 les charges et les revenus sont quasiment égaux, soit respectivement 2'058,5 millions de francs et 2'058,6 millions de francs. Sans tenir compte des opérations liées à la création de nouvelles provisions et réserves (charges de 16,4 millions), à la dissolution de provisions et réserves ne se justifiant plus (revenus de 12 millions) et aux attributions extraordinaires au fonds de l'énergie (charges de 2 millions) et au fonds d'aide aux communes (charges de 6,6 millions), les charges et les revenus atteignent respectivement 2'033,5 millions de francs et 2'046,6 millions de francs, soit un résultat avant opérations de bouclage de 13,1 millions bénéficiaire.



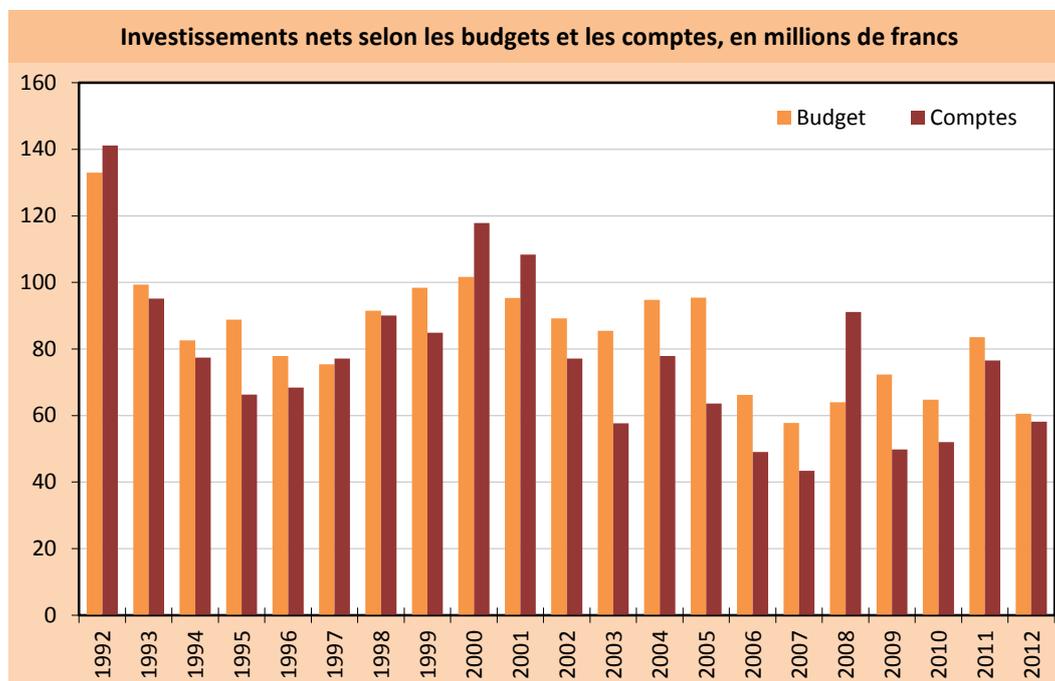
Parallèlement au compte de fonctionnement équilibré, la situation 2012 présente un excédent de financement de 19,7 millions de francs. Cette situation s'est produite six fois lors des sept dernières années. Cet excédent de financement s'explique par des investissements nets peu élevés (58,1 millions) et des prélèvements aux financements spéciaux inférieurs à ce qui était prévu au budget (26,9 millions au lieu de 40,3 millions). Ces deux éléments pris ensemble sont inférieurs à la somme des amortissements du patrimoine administratif (64,4 millions) et des attributions aux financements spéciaux (40,2 millions), comme le montre la vue d'ensemble à la page 8.

Les insuffisances de financement très importantes du début des années 90 résultent d'un effort particulier au niveau des dépenses investissements à cette époque-là alors que celles du milieu des années 2000 résultent de très mauvais résultats au niveau du compte de fonctionnement.



## 2.3 Compte des investissements

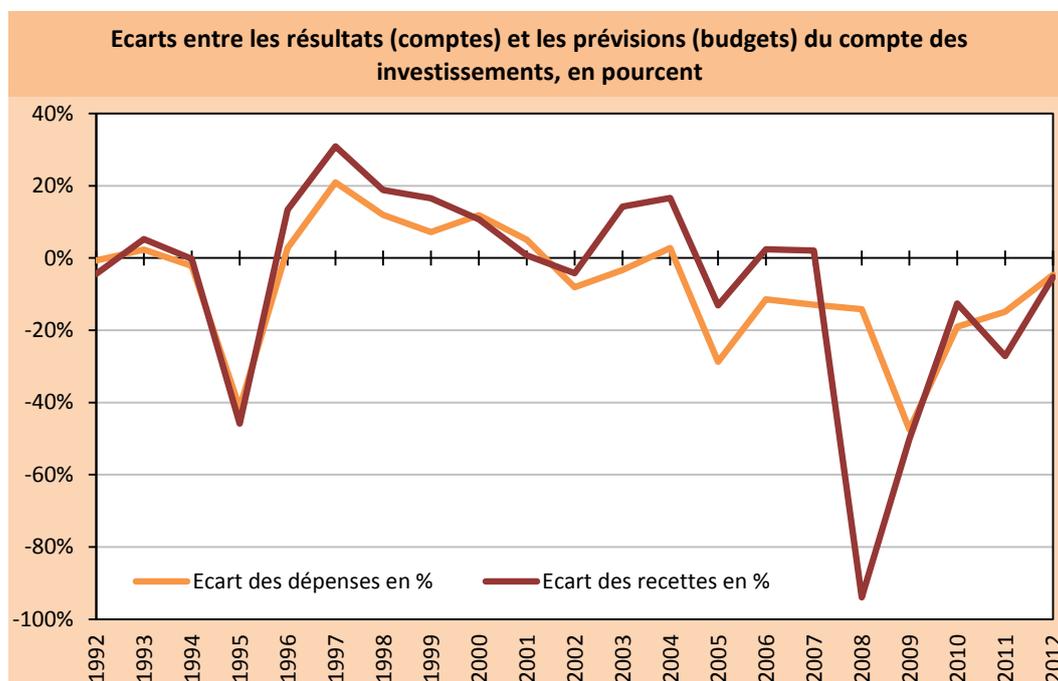
En 2012, les investissements nets se montent à 58,1 millions de francs au lieu de 60,5 millions de francs prévus au budget. Ce montant peut-être qualifié de peu élevé et il n'est pas garant d'un renouvellement adéquat de la substance du patrimoine cantonal, comme ce fut déjà le cas lors des années 2010 (52 millions) et 2009 (49,8 millions).



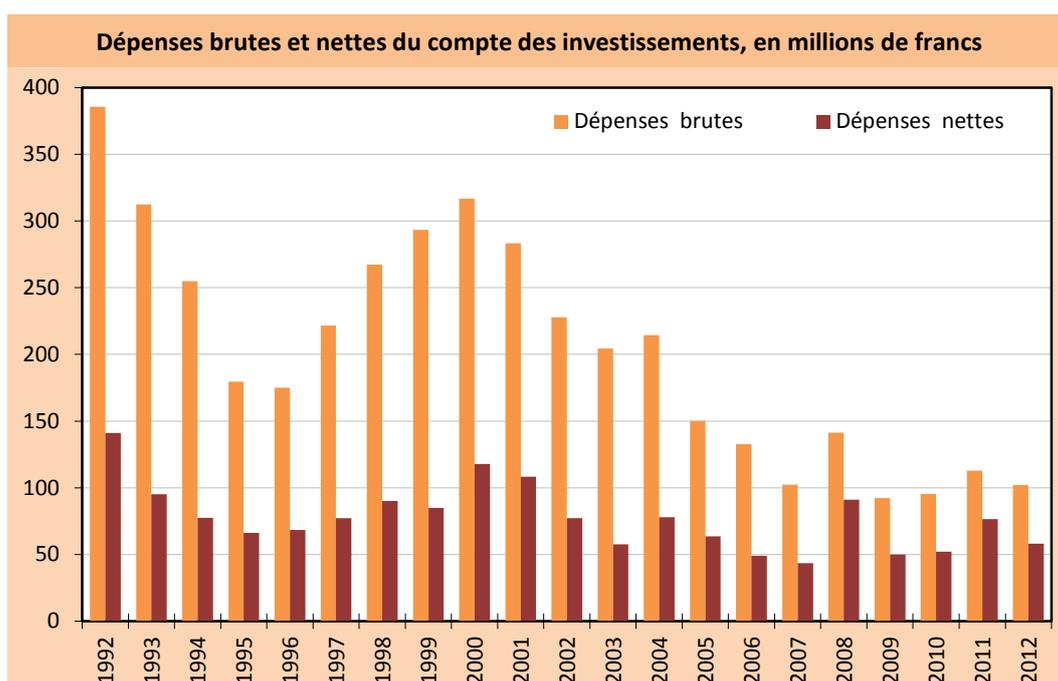
Rappelons que les investissements nets pouvant être inscrits au budget sont tributaires du frein à l'endettement (degré d'autofinancement minimum de 70%) et par conséquent du déficit relatif au compte de compte de fonctionnement. Le mécanisme du frein induit également un effet pervers sur les investissements réalisables parce qu'en investissant moins les amortissements du patrimoine administratif et, partant, la marge d'autofinancement ont tendance à s'amenuiser.

Ces dernières années de nombreux projets ont dû être reportés étant donné la faible marge de manœuvre disponible dans le compte des investissements et les moyens importants accordés au chantier concernant Microcity. Ce dernier devant s'achever en 2013, des moyens financiers supplémentaires pourront être alloués à de nouveaux projets au cours des prochaines années. La présentation d'un budget de fonctionnement davantage équilibré permettrait en outre d'augmenter l'enveloppe des investissements de manière plus conforme aux besoins du canton.

Encore une fois, les investissements réels sont inférieurs au budget mais l'écart est nettement moindre que lors des exercices précédents. En 2012 le Conseil d'Etat a nommé une commission d'examen des investissements (CInA) afin d'améliorer le suivi et d'optimiser l'utilisation de l'enveloppe budgétaire. Ainsi, le retard sur les projets de rénovation des prisons a pu être partiellement compensé par l'accélération ou l'anticipation d'autres projets. Les dépenses et les recettes effectives présentent toutes deux un écart négatif de respectivement 4,4% et 5% en 2012.



On constate sur le graphique suivant que le début et la fin des années 90 s'accompagnaient de dépenses d'investissements particulièrement élevées. Des efforts soutenus avaient été entrepris pour améliorer les infrastructures du canton. Les travaux entrepris à l'époque dépassaient de loin, en termes d'incidences financières, ce que le canton connaît ces dernières années, à savoir un niveau insuffisant de dépenses pour assumer correctement l'entretien, le renouvellement et la modernisation du patrimoine.



## 2.4 Dette, intérêts passifs et taux d'intérêts moyen

La notion de dette au sens étroit fait uniquement référence aux emprunts en cours auprès des instituts financiers. Elle reprend les montants figurant dans le tableau du service de la dette publié à la fin du rapport des comptes 2012. Le calcul de la dette au sens large comprend d'autres éléments et s'inspire des estimations communiquées par l'Administration fédérale des finances (AFF) dans la publication annuelle "Statistique financière de la Suisse".

### Définition de la dette

(le détail des rubriques comptables du passif du bilan figure en annexe)

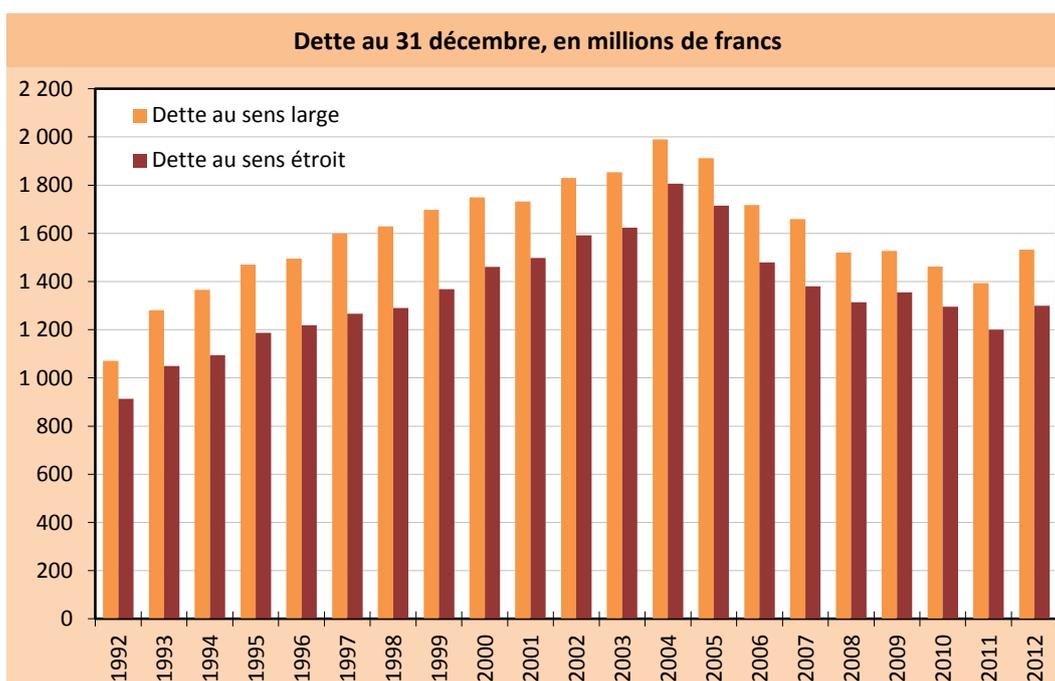
Reconnaisances de dettes	} dettes à moyen et long terme
+ Emprunts par obligations	
+ Emprunts privés	
<b>= Dette au sens étroit</b>	
+ Autres dettes à moyen et long terme *	
+ Dettes à court terme	
+ Engagements courants	
+ Engagements envers entités particulières **	
<b>= Dette au sens large</b>	
+ Compte spécial ***	
<b>= Dette brute publiée par l'AFF</b>	

\* Montant dû à la Confédération dans le cadre des prêts aux investissements agricoles, forestiers et d'exploitations paysannes

\*\* Fonds et fondations gérés par l'Etat

\*\*\* Dans son calcul, l'AFF tient encore compte de certains engagement courants additionnels concernant des entités externes

Considérée au sens large, la dette du canton de Neuchâtel s'élève à 1,532 milliard de francs à fin 2012 et elle augmente de 139 millions de francs par rapport à l'année précédente. Considérée au sens étroit, la dette s'élève à 1,3 milliard de francs à fin 2012, ce qui représente 100 millions de francs de plus qu'à la fin de l'année précédente. L'augmentation constatée, aussi bien au sens large qu'au sens étroit, s'explique principalement par une augmentation des emprunts entrant dans les catégories "reconnaisances de dettes" (+50 millions) et "emprunts par obligations" (+50 millions). Pour la variation de la dette au sens large il faut encore relever que les engagements courants augmentent de 40,7 millions de francs entre 2011 et 2012

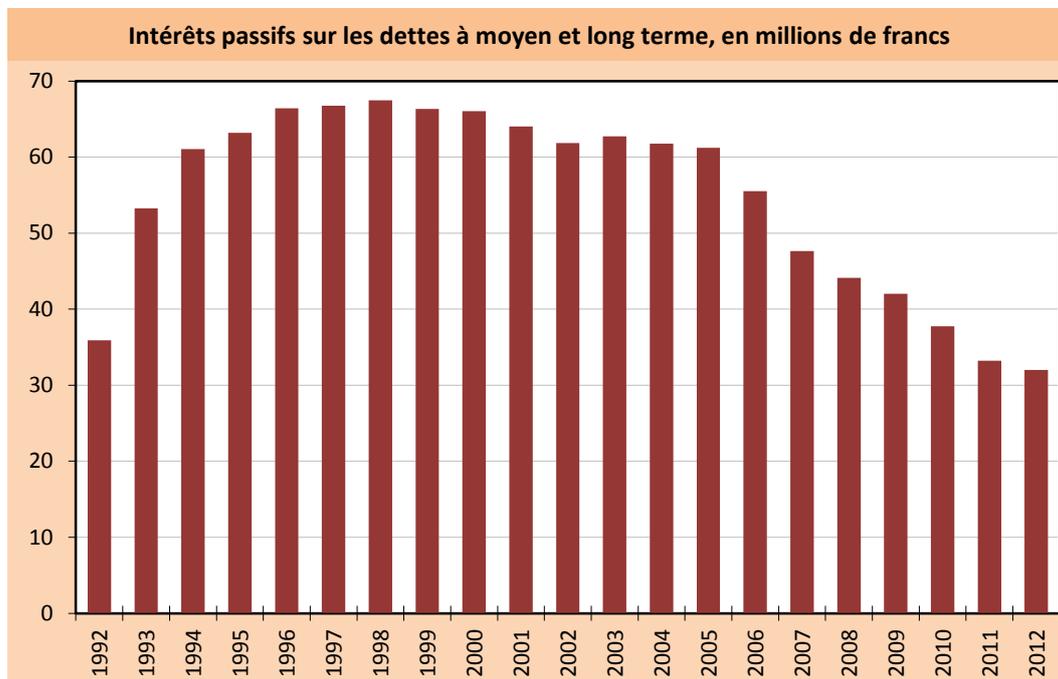


La dette augmente donc malgré un exercice 2012 qui boucle sur un léger bénéfice du compte de fonctionnement et un excédent de financement de 19,7 millions de francs. Cette augmentation était prévisible à fin 2011 car la situation de trésorerie indiquait qu'un emprunt serait rapidement nécessaire vu les remboursements consentis en 2011 et pour lesquels le renouvellement avait été différé à début 2012.

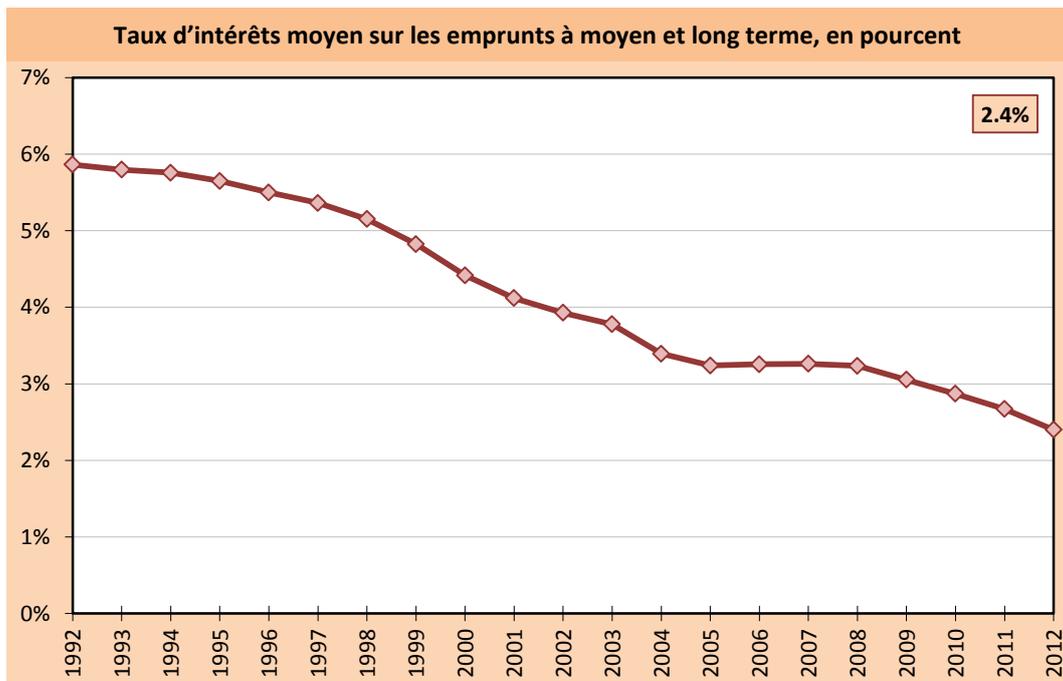
La situation à fin décembre correspond à une photographie qu'il faut considérer avec un certain recul. La tendance à long terme de ces dernières années reste positive. En effet, la dette au sens étroit diminue de manière importante depuis 2004 (1,805 milliard) jusqu'en 2008 (1,314 milliard). Ensuite elle se stabilise jusqu'en 2012 (1,300 milliard) malgré des variations ponctuelles liées aux activités de financement en fin d'année. Si l'augmentation a été particulièrement importante au début des années 90 dans la mesure où les comptes clôturaient avec des insuffisances de financement très élevées, il n'est pas rare de constater ces dernières années des tendances inverses entre le solde de financement et l'évolution de la dette. Un excédent de financement n'implique pas forcément une diminution de la dette, et une insuffisance de financement une augmentation de celle-ci. Les variations des comptes du bilan peuvent aussi avoir une influence importante sur la trésorerie de l'Etat.

### Analyse du DJSF

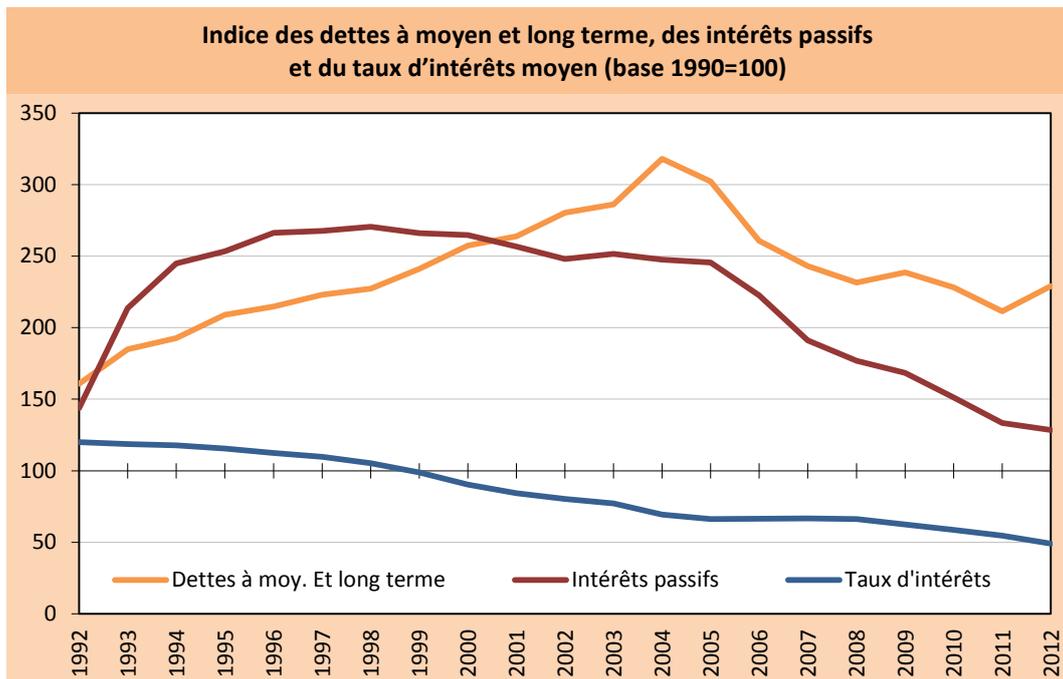
Après une série d'exercices durant lesquels elle a pu être réduite, la dette cantonale est stabilisée et affiche une croissance quasi nulle les années suivantes, même si elle augmente légèrement sur l'exercice 2012 suite à des variations ponctuelles de fin d'année. C'est un constat globalement positif: les années de croissance exponentielle de la dette sont désormais derrière nous, preuve que la politique financière rigoureuse mise en place pour respecter le cadre fixé par le frein à l'endettement porte ses fruits. En la matière, l'évolution satisfaisante du degré d'autofinancement et du degré de couverture des revenus, les deux indicateurs déterminants présentés aux chapitres 3.1 et 3.6, vient confirmer cette tendance. La dette par habitant demeure néanmoins parmi les plus élevées de Suisse, preuve s'il en fallait que la rigueur affichée au cours des derniers exercices est appelée à perdurer.



Les intérêts concernant uniquement les dettes à moyen et long terme s'élèvent à 32 millions de francs en 2012, pour un total du groupe de revenus "intérêts passifs" de 33,2 millions de francs. Ils sont en constante diminution depuis 2003. A la fin des années 90, ils atteignaient encore des montants de l'ordre de 66 à 67 millions de francs par année. Cette baisse significative trouve son explication dans la diminution de la dette d'une part et dans la diminution des taux d'intérêts sur le marché des emprunts d'autre part. Comme le montre le graphique suivant, le taux d'intérêts moyen de la dette consolidée est de 2,4% en 2012 alors qu'il a atteint quasi 6% au début des années 90.



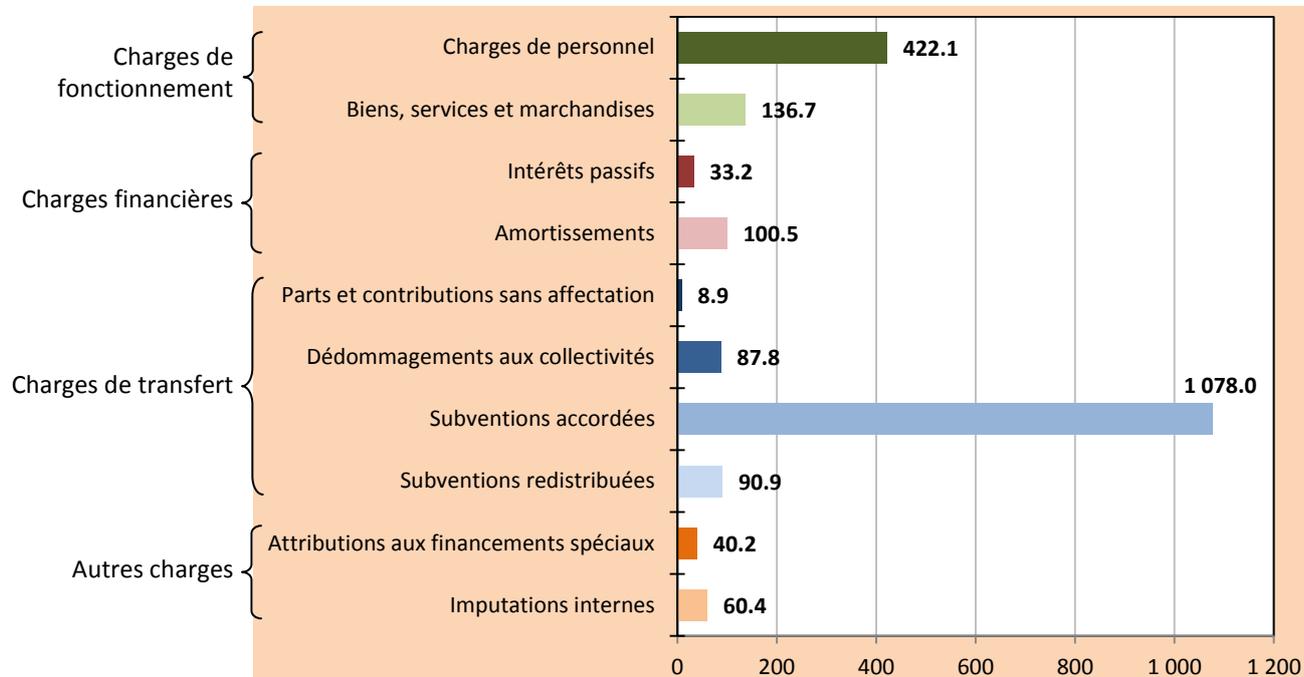
L'influence de la dette et des taux d'intérêts sur les intérêts passifs est particulièrement visible sur le graphique ci-après qui présente l'évolution de ces variables en termes d'indices.



## 2.5 Charges par nature du compte de fonctionnement

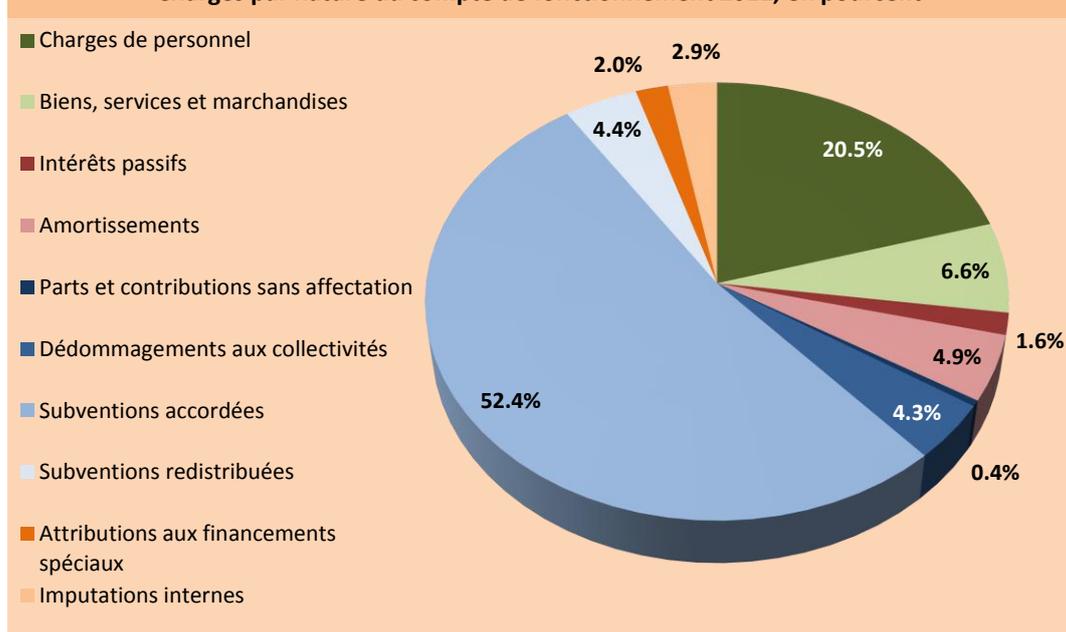
La classification par nature des charges et des revenus du compte de fonctionnement (ou classification spécifique) regroupe les flux financiers en fonction du type d'opérations concernées. Le détail des rubriques comptables du compte de fonctionnement par nature figure en annexe.

**Charges par nature du compte de fonctionnement 2012, en millions de francs**



En comparant les différents groupes de charges, on remarque d'emblée le poids très important des subventions accordées. En 2012, celles-ci atteignent désormais 1,078 milliard de francs et représentent plus de la moitié des charges totales. Les principales catégories où sont regroupés les destinataires de subventions sont les propres établissements (hôpitaux, PC AVS et AI, Université, etc.) avec 425,7 millions de francs, les personnes physiques (assurance-maladie, aide matérielle, chômeurs en fin de droit, etc.) avec 280,6 millions de francs et les institutions privées (aide et soins à domicile, institutions spécialisées, formation scolaire spéciale, promotion de l'économie, etc.) avec 172,5 millions de francs. Après les subventions accordées, ce sont les charges de personnel (422,1 millions en 2012) qui représentent le groupe de charges le plus important.

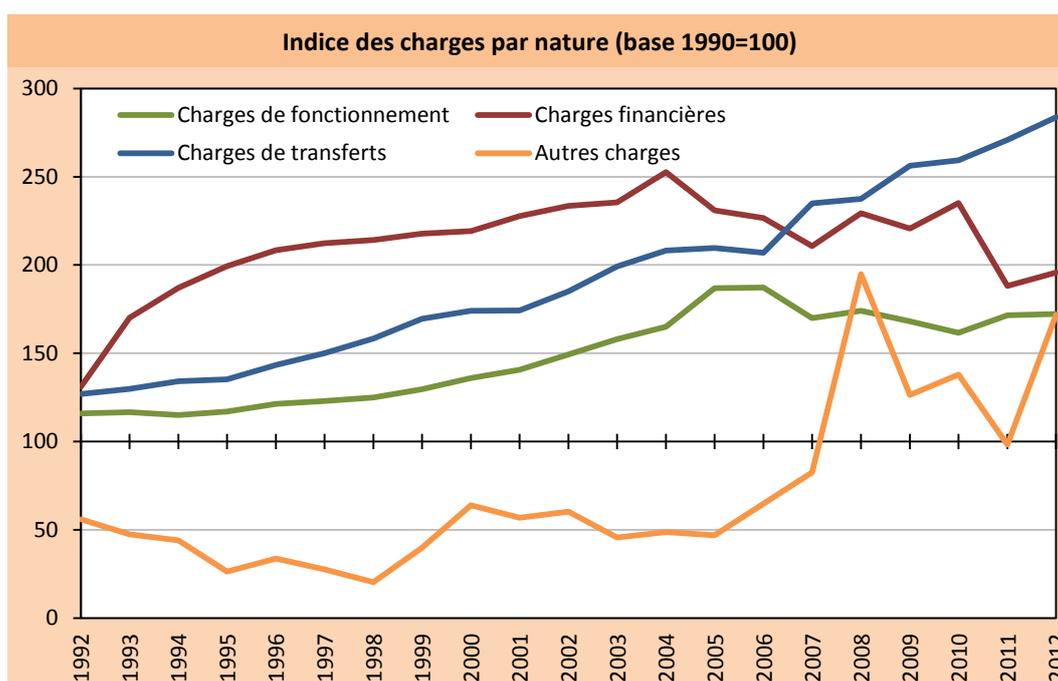
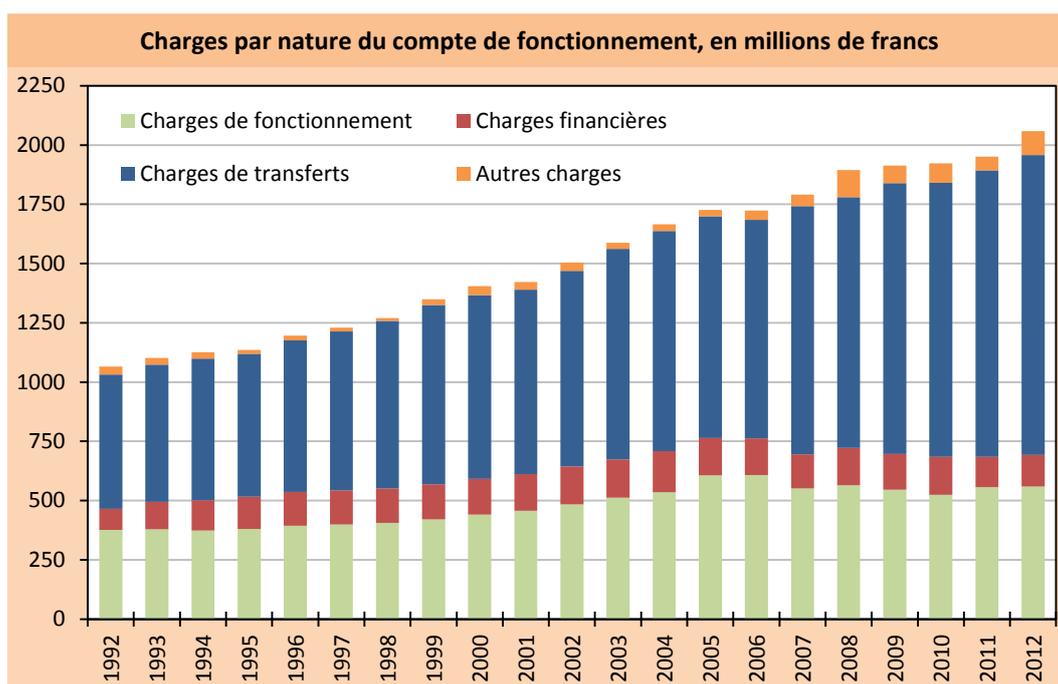
**Charges par nature du compte de fonctionnement 2012, en pourcent**



L'évolution dans le temps des différentes charges par nature montre l'importance croissante des charges de transferts dont font partie les subventions accordées. La hausse de ces dernières constitue une problématique récurrente pour l'Etat de Neuchâtel qui peine à les maîtriser. Une nouvelle fois les subventions accordées augmentent par rapport à l'année dernière (+57,9 millions ou +5,7%).

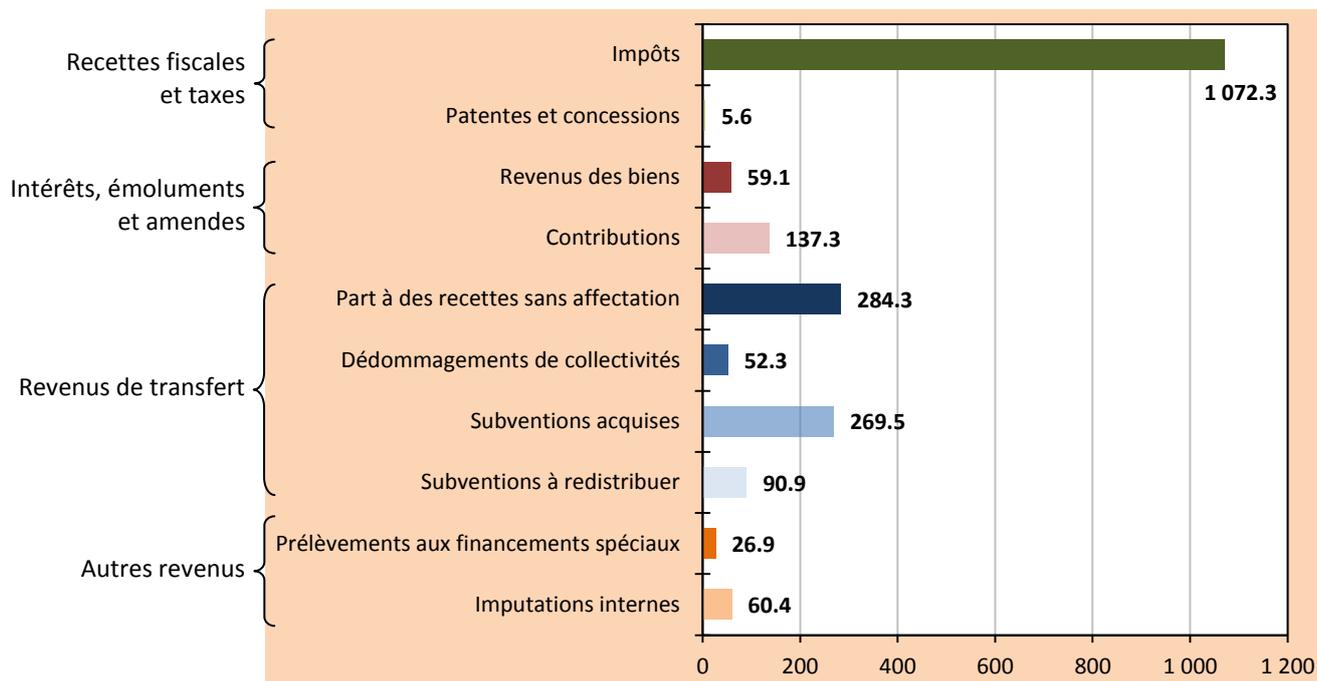
L'augmentation de la catégorie "autres charges" entre 2011 et 2012 résulte principalement des opérations de bouclage ayant été décidées dans le cadre de la clôture des comptes. En 2012, ces opérations atteignent 25 millions de francs (16,4 millions pour la constitution de provisions et réserves ainsi que 8,6 millions au titre d'attributions supplémentaires aux fonds).

A relever encore, depuis 2006, l'évolution mieux maîtrisée des charges de fonctionnement à proprement dit (charges de personnel et biens, services et marchandises). En 2012 les charges de personnel reculent même de 4,2 millions de francs par rapport à l'exercice précédent.



## 2.6 Revenus par nature du compte de fonctionnement

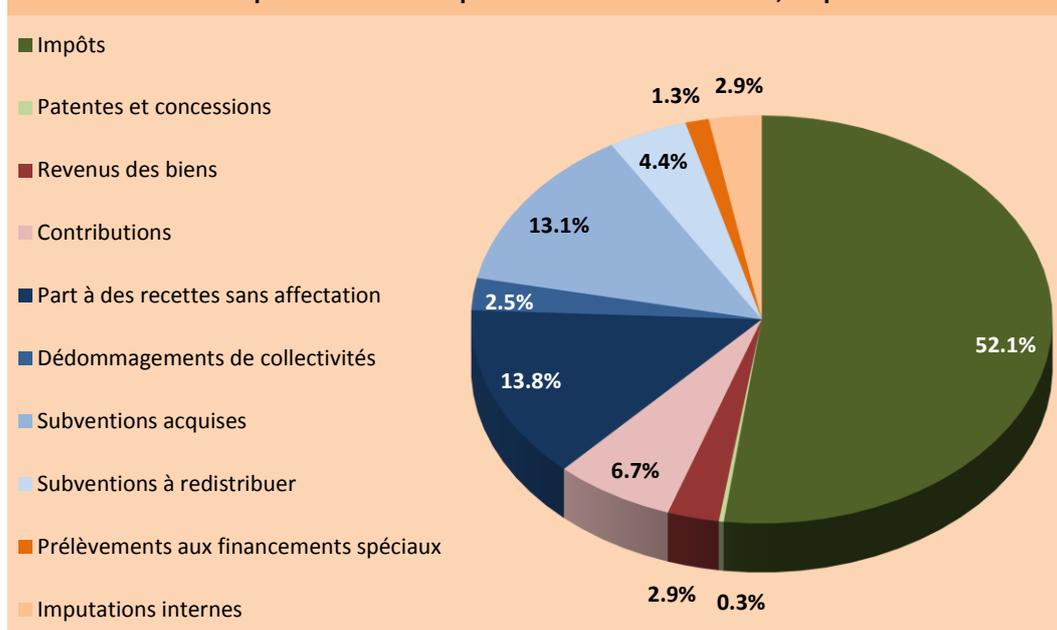
Revenus par nature du compte de fonctionnement 2012, en millions de francs



On observe sur ces deux graphiques que la catégorie "impôts" constitue la source principale de revenus pour l'Etat de Neuchâtel (environ 52% des revenus totaux). Ce groupe de revenus atteint dorénavant le montant de 1,072 milliard de francs en 2012. Il comprend principalement les recettes fiscales concernant les personnes physiques (775,3 millions y compris impôts à la source et travailleurs frontaliers) et les personnes morales (173,6 millions). Appartiennent également à cette catégorie les taxes sur véhicules et bateaux (44,5 millions), les droits de mutation (29,5 millions), les impôts sur gains en capital (24,5 millions), les impôts sur successions et donations (18,6 millions) et les impôts fonciers (5,9 millions).

Dans les parts à des recettes sans affectation sont compris les versements au titre de la péréquation fédérale (160 millions), l'impôt fédéral direct (76,1 millions), la part au bénéfice de la BNS (14,8 millions) et l'impôt anticipé (11,4 millions).

Revenus par nature du compte de fonctionnement 2012, en pourcent



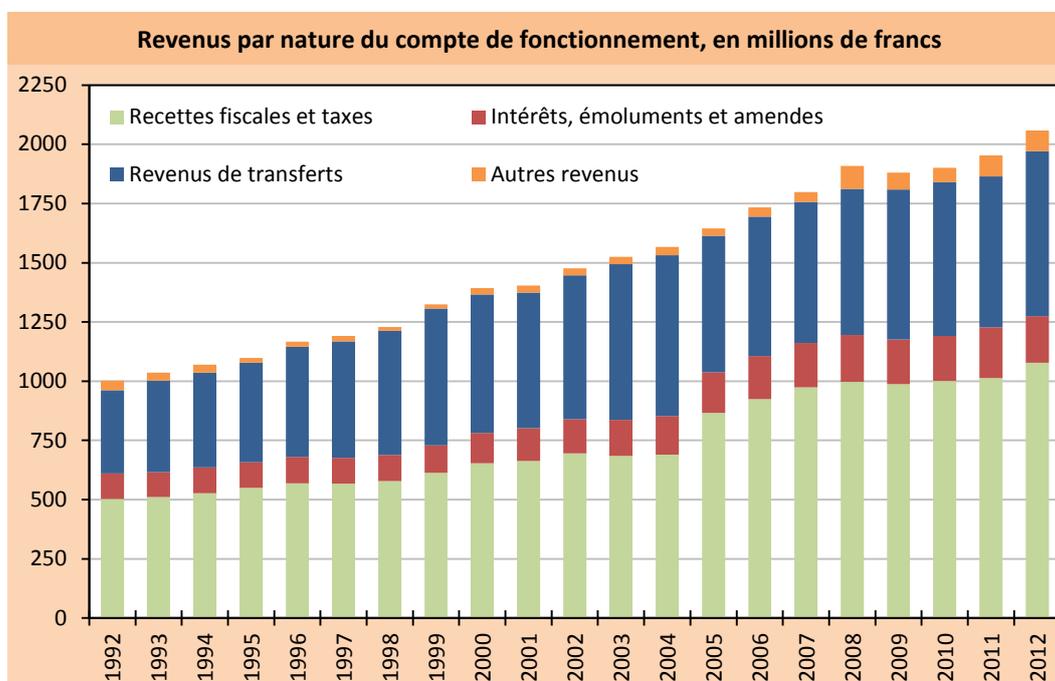
## Analyse du DJSF

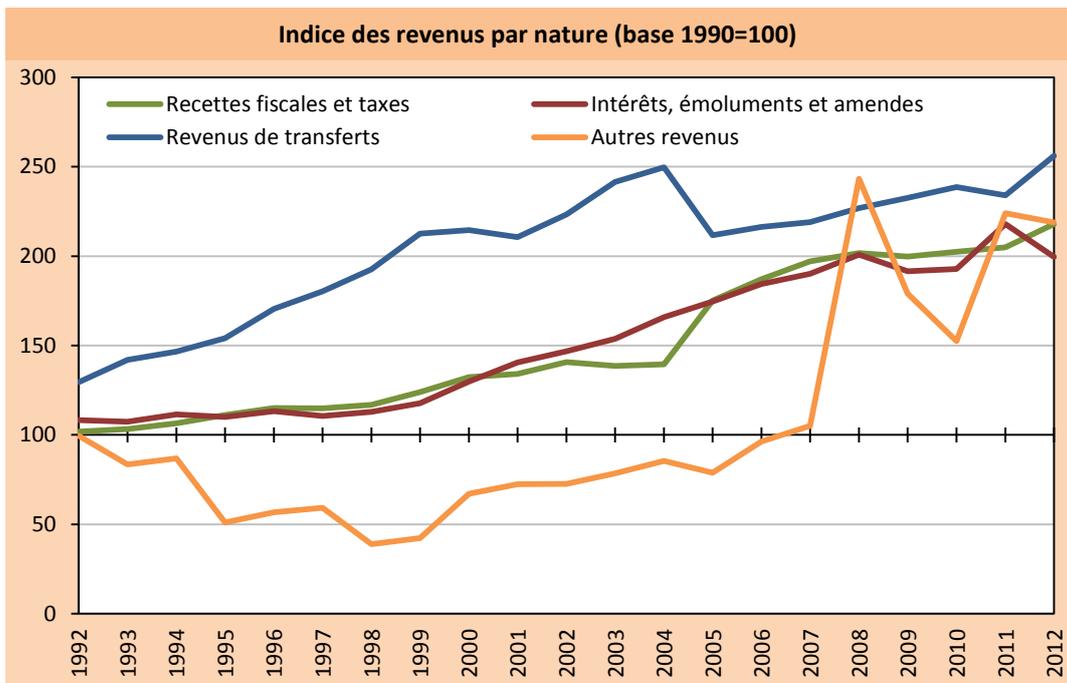
Les deux principales sources de revenus de la collectivité neuchâteloise affichent des résultats en croissance. C'est une bonne nouvelle, tout particulièrement pour ce qui est des recettes de l'impôt des personnes morales, qui affiche une tendance haussière forte. Cette situation particulière est liée à une combinaison de facteurs: résultats exceptionnels de quelques grandes entreprises, excellente santé de l'horlogerie, entrée en vigueur progressive de la réforme de l'imposition des entreprises. A moyen terme, les recettes de l'impôt des entreprises sont appelées à se stabiliser. Elles pourraient même baisser en cas de nouveau revirement conjoncturel. Il convient donc de rester prudent face à ces résultats très volatiles par essence. Les recettes de l'impôt des personnes physiques sont quant à elles en légère hausse par rapport à 2011. Sur le moyen terme, on parlera plutôt d'une stagnation initiée en 2008. Dans ce domaine, il faut s'attendre à une baisse ces prochaines années avec l'entrée en vigueur progressive des mesures de la réforme de la fiscalité des personnes physiques, notamment la baisse généralisée du barème, l'introduction du rabais d'impôt et l'augmentation importante des déductions pour enfants. Malgré tout, les projections actuelles incitent à un optimisme prudent qui porte à croire que les baisses prévues dans le domaine de la fiscalité des particuliers devraient être compensées par les hausses des recettes issues de la fiscalité des entreprises.

L'augmentation des recettes fiscales entre 2011 et 2012 provient essentiellement de l'impôt sur les personnes morales (+31,6 millions) et de l'impôt sur les personnes physiques (+31,2 millions compte tenu des augmentations concernant l'impôt à la source et les travailleurs frontaliers).

Entre 2004 et 2005, la diminution des revenus de transferts et l'augmentation des recettes fiscales et taxes sont les conséquences du deuxième désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes. Ce dernier a en effet induit une baisse importante des subventions acquises au titre des parts communales sur des charges co-financées (suppression de la participation des communes aux charges hospitalières, aux homes pour personnes âgées et aux établissements spécialisés).

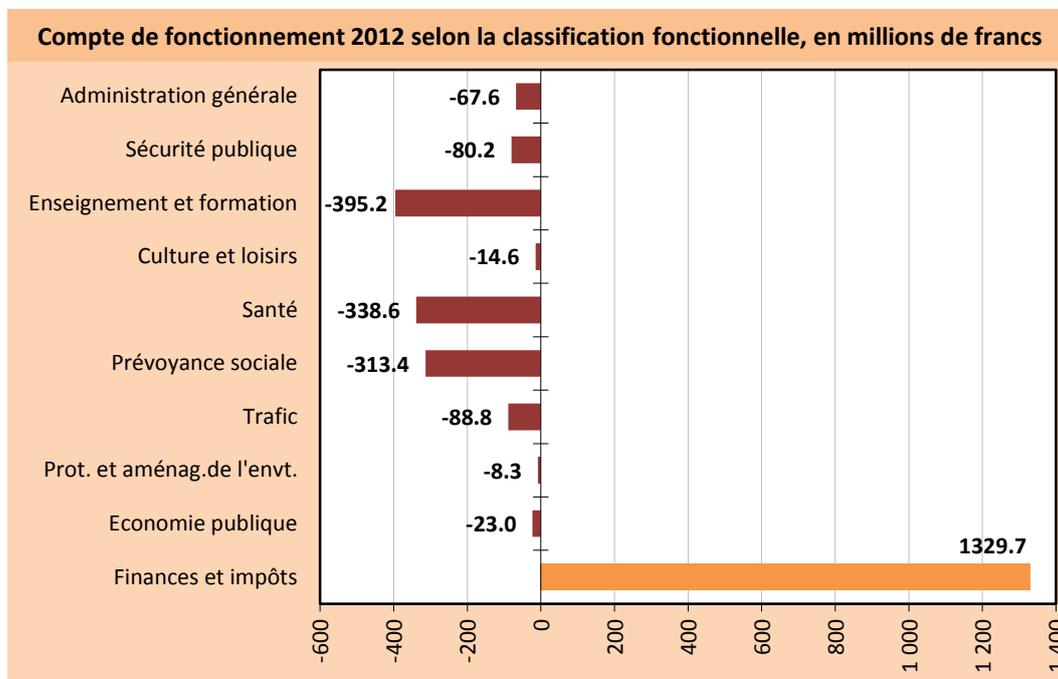
L'augmentation ces dernières années de la catégorie "autres revenus" concerne surtout les prélèvements aux financements spéciaux (dissolution de provisions et réserves) qui sont décidés lors de la clôture. En 2012, ces opérations atteignent 12 millions de francs.



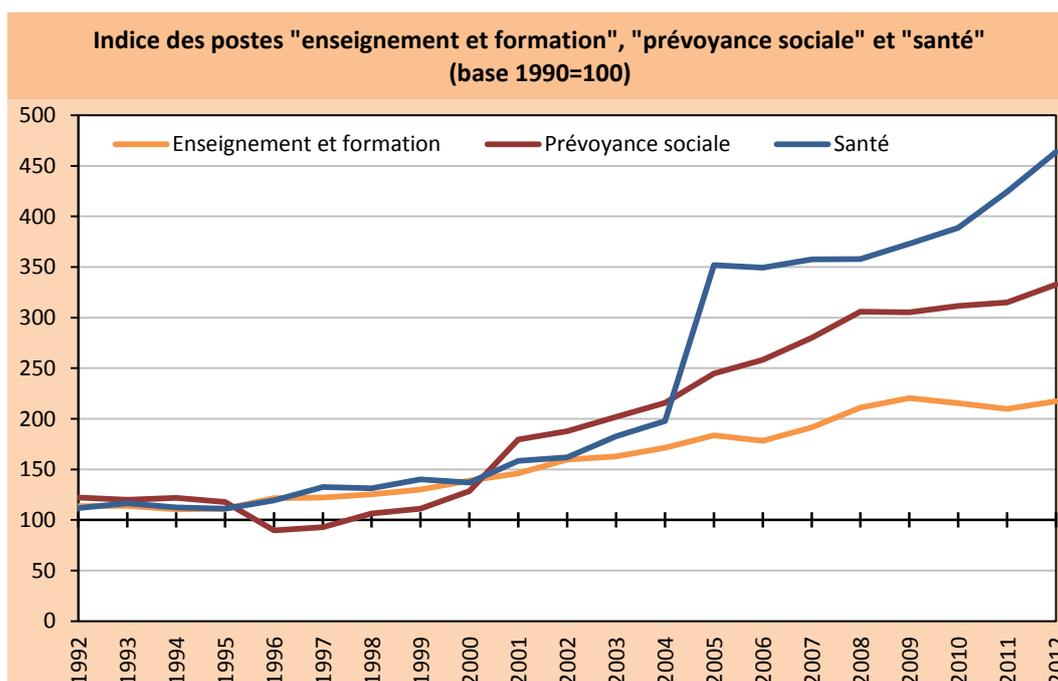


## 2.7 Compte de fonctionnement selon la classification fonctionnelle

La classification fonctionnelle des charges et des revenus du compte de fonctionnement regroupe les flux financiers en fonction des missions dévolues à la collectivité publique. En Suisse, les collectivités publiques cantonales (et communales) distinguent habituellement dix groupes de tâches. A chaque rubrique budgétaire de la classification par nature (charges de personnel, biens services et marchandises, subventions, etc.) va donc correspondre un domaine fonctionnel bien précis.



Les trois domaines "Enseignement et formation", "Santé" et "Prévoyance sociale" représentent un peu plus des trois quarts des charges nettes totales de l'Etat. Les revenus nets qui sont attribués au groupe "Finances et impôts" sont par conséquent principalement affectés à ces tâches.



L'évolution des charges nettes du domaine de la santé est particulièrement dynamique. L'augmentation en 2012 (+28,8 millions) provient principalement des subventions versées aux établissements hospitaliers (HNe et autres établissements répertoriés) ainsi que des coûts liés aux hospitalisations hors canton. Par ailleurs, deux provisions ont été créées dans le domaine de la santé (aide à la Providence et litige CCT 21). L'augmentation particulièrement importante entre 2004 et 2005 résulte du deuxième volet du désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes (suppression de la participation de ces dernières aux charges hospitalières).

L'évolution des charges nettes de prévoyance sociale par rapport aux comptes 2011 (+16,5 millions) trouve son origine dans l'augmentation des subsides d'assurance-maladie, dans l'augmentation des subventions versées aux établissements spécialisés pour adultes situés dans le canton et dans la hausse des dépenses d'aide matérielle. L'augmentation de ces dernières a régulièrement contribué à la croissance globale de ce domaine depuis le début des années 2000.

Domaine le plus important (environ 30% des dépenses totales), l'enseignement et la formation voit ses charges nettes augmenter de 14 millions de francs par rapport aux comptes de l'année précédente, alors que celles-ci avaient plutôt tendance à diminuer depuis deux ans. Cette augmentation trouve son explication dans la dissolution, sur l'année 2011, de la réserve de 12 millions de francs concernant la brèche de financement fédéral des universités (ce revenu à caractère extraordinaire ne s'est pas reproduit en 2012). Par ailleurs, les subsides versés aux institutions pour l'enseignement spécialisé augmentent de 2,2 millions de francs par rapport aux comptes 2011.

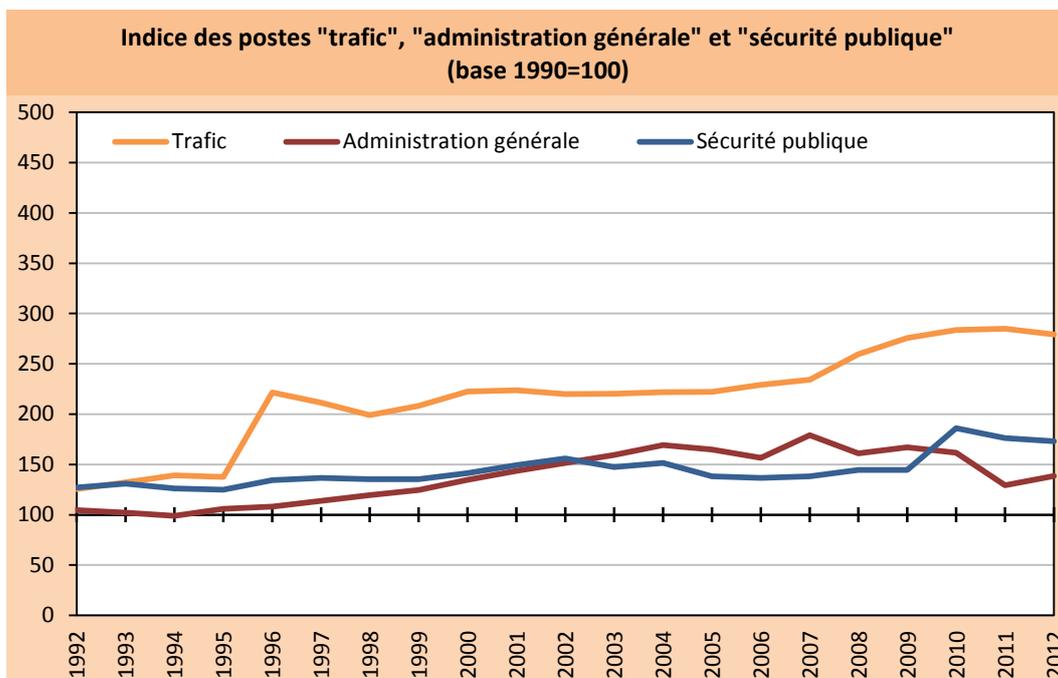
### Analyse du DJSF

Dans les domaines qui représentent la plus grande part des charges de l'Etat, la croissance des dépenses demeure trop élevée. C'est donc principalement là que se trouve le plus grand potentiel d'économie.

Dans le domaine social, la croissance des charges s'est accélérée, particulièrement pour les postes qui relèvent de l'aide matérielle, des subsides LAMal et des prestations complémentaires AVS. Cette accélération est très préoccupante. Elle est le reflet de certaines inefficacités du système d'aide, notamment pour ce qui concerne les mesures dites en amont, dont le but est de venir en aide aux personnes afin d'éviter qu'elles ne doivent recourir à l'aide sociale. Ce constat vient appuyer l'urgence de revoir le système d'aide dans son organisation, comme le prévoit le projet ACCORD, et dans son financement, dans le cadre du troisième volet de désenchevêtrement des tâches entre les communes et l'Etat.

Le domaine de la santé se caractérise lui aussi par une augmentation du rythme de la croissance des charges. Ce phénomène s'explique en partie par des opérations de bouclage (création de provisions au DSAS pour un montant d'environ 10 millions de francs) et par l'augmentation des montants de remboursement pour les hospitalisations hors canton liée à la hausse des tarifs hospitaliers (+17.3 millions de francs). Malgré ces facteurs explicatifs, la croissance des charges du domaine hospitalier demeure extrêmement préoccupante et représente un défi de taille pour la prochaine législature.

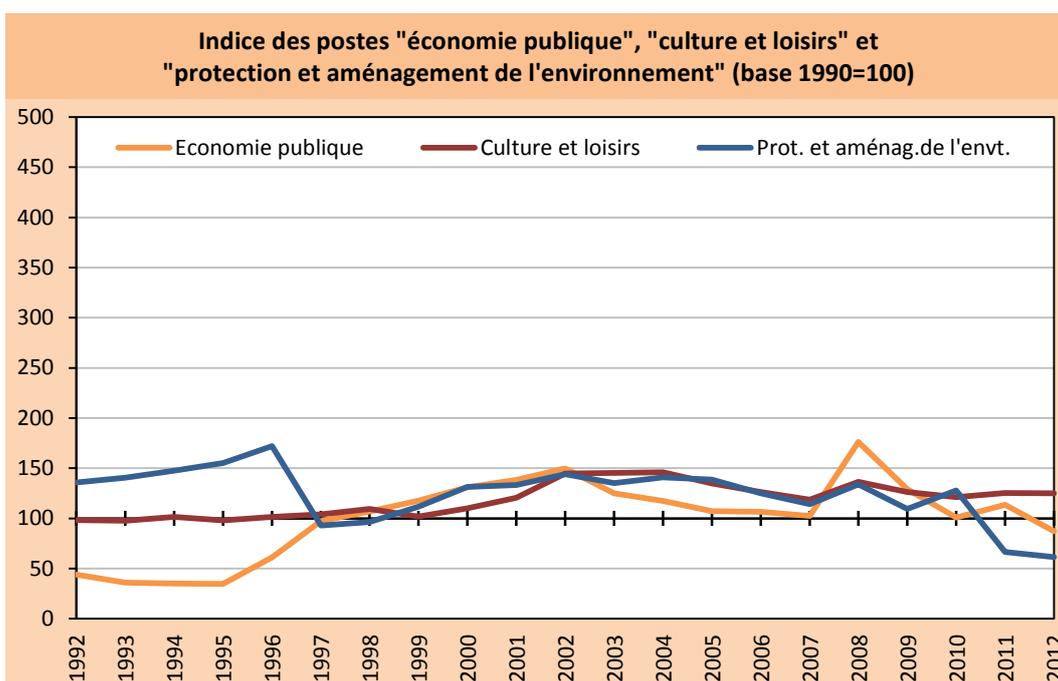
Le troisième domaine fonctionnel qui présente une croissance des charges importante est celui de l'enseignement et de la formation, qui ne confirme malheureusement pas la stabilisation amorcée en 2009. Au vu de la forte dépendance à des entités tierces pour la conduite de chacun de ces domaines, toute amélioration passe obligatoirement par un renforcement des moyens de contrôle, notamment financier, sur les entités subventionnées. C'est l'objet du projet de réforme de la gouvernance des partenariats initié en 2010 et dont les bases sont posées dans le rapport 10.002 du 16 décembre 2009.



Les charges nettes concernant la sécurité publique diminuent légèrement par rapport aux comptes 2011 (-1,5 million) du fait de revenus plus élevés au titre de la facturation des amendes. L'augmentation entre 2009 et 2010 s'explique principalement par la provision de 10 millions de francs pour le versement unique à prévoyance.ne au titre des professions pénibles des policiers. Cette provision a été prélevée en 2011.

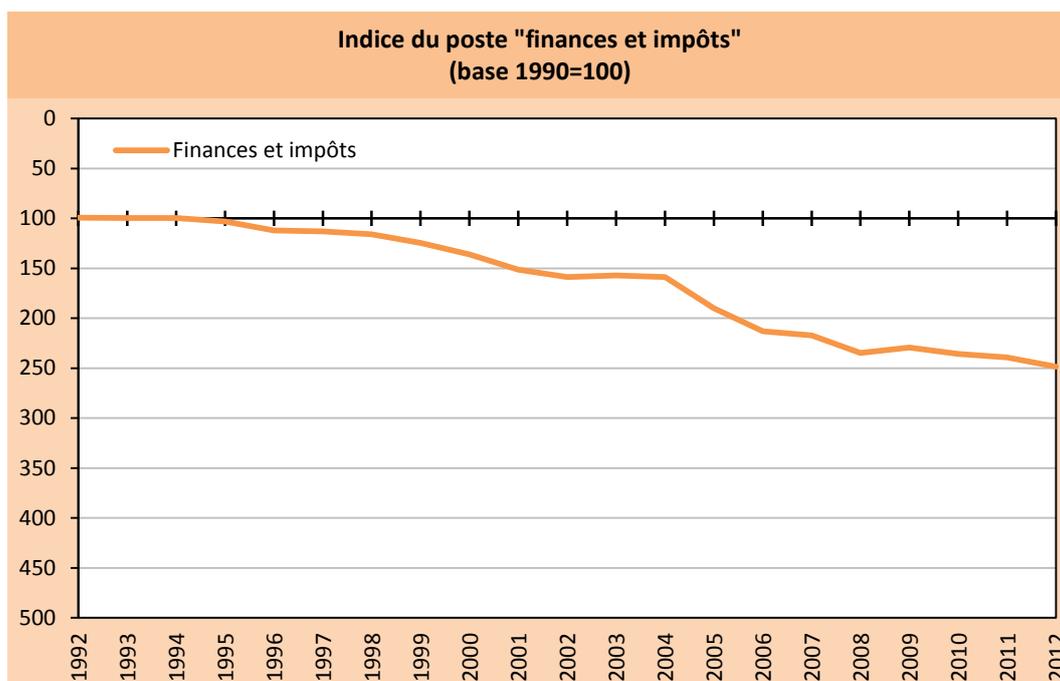
Les variations des charges nettes liées au trafic dépendent essentiellement des subventions versées aux entreprises de transports et des dépenses d'entretien concernant les routes. Des variations importantes au niveau des amortissements du service des ponts et chaussées expliquent la diminution globale constatée entre 2011 et 2012 (-1,8 million). L'augmentation entre 1995 et 1996 est due à l'introduction de la nouvelle loi sur les chemins de fer ainsi qu'à l'augmentation des charges liées aux routes nationales.

En ce qui concerne le domaine "Administration générale", la hausse constatée par rapport aux comptes 2011 (+4,5 millions) découle principalement du montant compensatoire unique de 2,5 millions de francs accordé au personnel de l'Etat, en vertu de l'article 16 de la loi du 7 décembre 2010 fixant l'évolution du traitement du personnel de 2011 à 2013, et de la création d'une réserve pour projets d'investissements.



La diminution de 6,9 millions de francs pour le domaine "Économie publique" par rapport aux comptes de l'année dernière s'explique avant tout par les mouvements comptabilisés dans le fonds de promotion de l'économie (prélèvement important à la fortune du fonds ainsi que prélèvement d'une provision pour la faillite du bâtiment de Mycorama).

La forte diminution des charges nettes entre 2010 et 2011 en matière de protection et d'aménagement de l'environnement est de nature technique. En effet, dès 2011, les redevances encaissées par le biais du fonds des eaux (environ 9 millions par année) ont été attribuées au domaine concernant l'environnement au détriment du groupe "Finances et impôts". Des reclassements de rubriques peuvent ainsi parfois expliquer certaines variations. Une diminution de 0,7 million de francs est constatée entre 2011 et 2012.

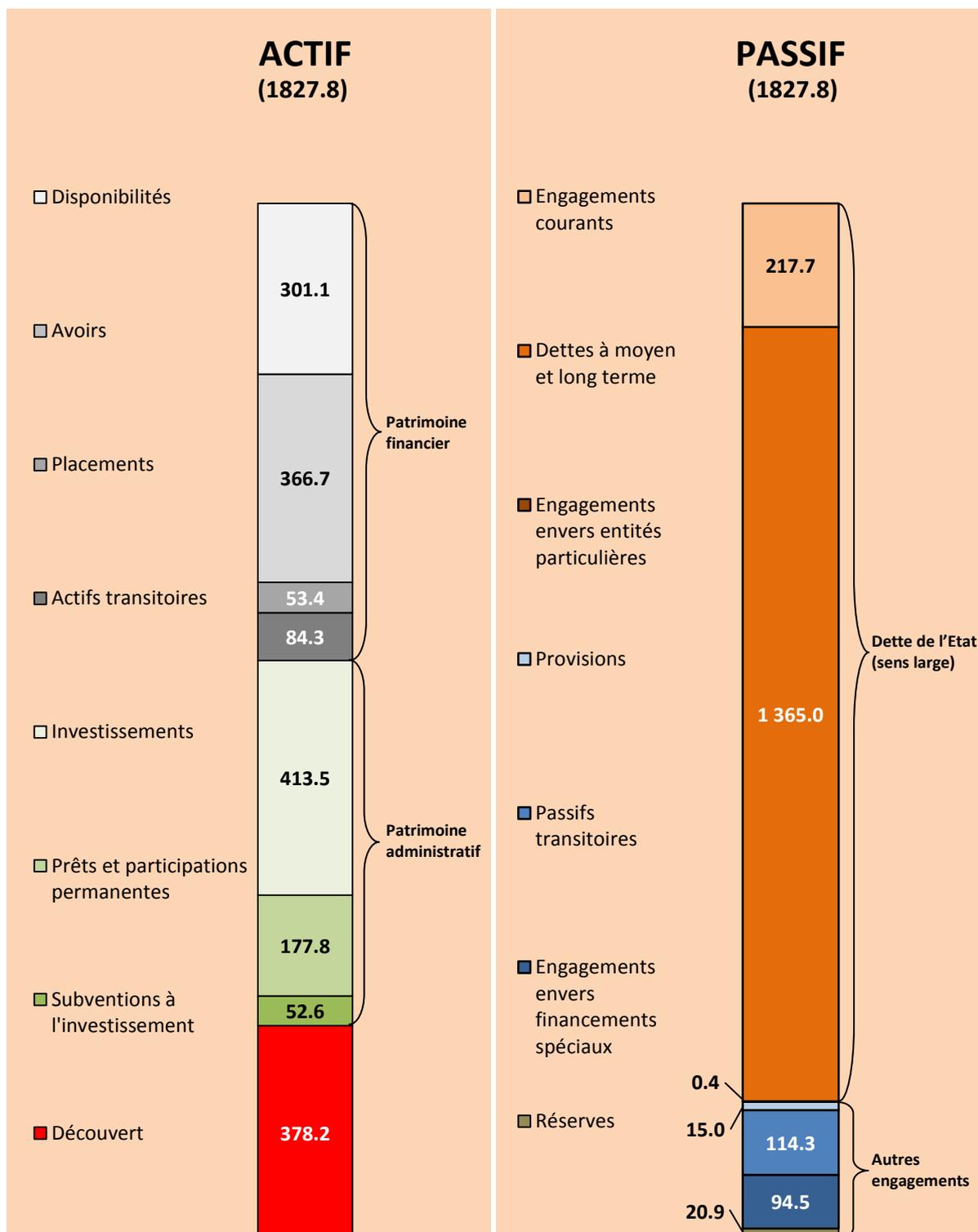


La catégorie "Finances et impôts" regroupe les principales rubriques de revenus telles que les impôts et les parts à des recettes fédérales. Ces revenus sont diminués des charges d'intérêts passifs qui font également partie de ce domaine. L'amélioration par rapport aux comptes 2011 résulte de l'augmentation des recettes fiscales concernant les personnes physiques (+31,2 millions compte tenu des augmentations concernant l'impôt à la source et les travailleurs frontaliers), les personnes morales (+31,6 millions) et l'impôt fédéral direct (+23,8 millions). Une contribution de solidarité de 9,6 millions de francs, versée par les communes, figure également dans le total des revenus contrairement à l'année dernière. Ces variations importantes compensent largement les diminutions constatées par rapport à d'autres revenus, comme par exemple la part au bénéfice de la BCN (-4,9 millions) ou les plus-values comptabilisées dans le fonds de promotion de l'économie (-4,5 millions). Rappelons également que les comptes 2011 prenaient en considération une recette extraordinaire de 25 millions de francs au titre de l'agio lié au remboursement d'une partie du capital de dotation de la BCN.

## 2.8 Bilan

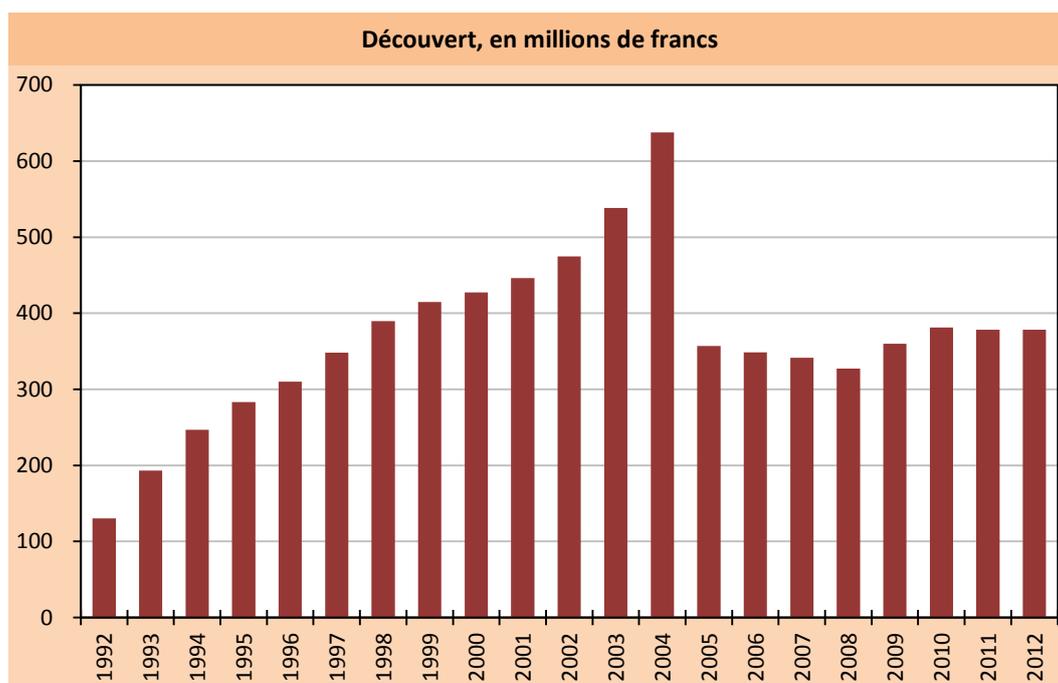
Les engagements figurant au passif du bilan (y compris financements spéciaux et réserves) s'élèvent à 1,828 milliard de francs en 2012. Les biens du patrimoine financier et du patrimoine administratif sont de 1,450 milliard de francs. La différence aboutit donc à un découvert de 378 millions de francs, qui représente à peu près un cinquième (20,7%) du total du bilan. L'année dernière ce ratio représentait 22,6%. Le détail des rubriques comptables du bilan figure en annexe.

### Bilan 2012, en millions de francs



De 1991 à 2004, le découvert de l'État augmente de manière assez similaire à l'évolution de la dette. L'importante diminution en 2005 résulte d'un amortissement extraordinaire du découvert de 362 millions de francs suite au versement de la Banque nationale suisse concernant la vente d'or excédentaire. Les variations suivantes résultent des excédents de revenus et de charges apparaissant dans les comptes.

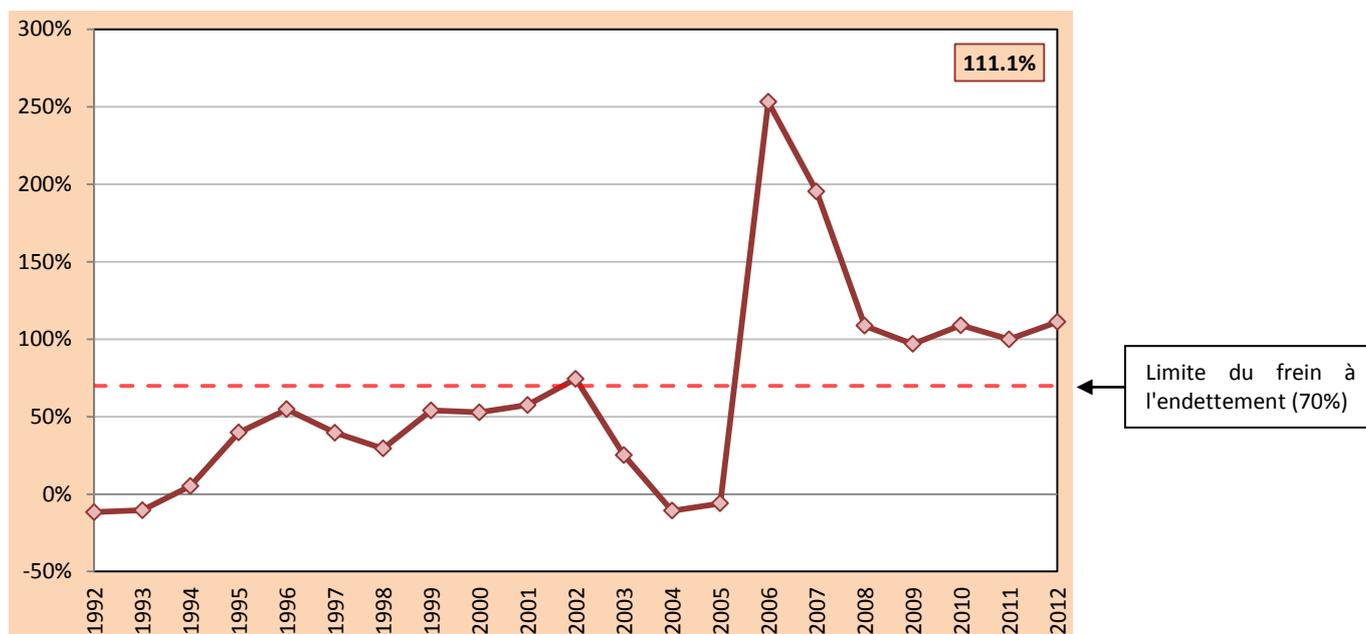
En 2012, le découvert diminue de 0,1 million de francs par rapport à 2011, soit le montant de l'excédent de revenus constaté au compte de fonctionnement. Signalons que le découvert actuel de 378,2 millions de francs est partiellement atténué par quelque 94,5 millions de francs d'engagements envers les financements spéciaux au titre des fonds appartenant à l'Etat. Ces derniers sont assimilables à de la fortune, mais leur utilisation est limitée par des lois. Par rapport à l'année 2011, les provisions diminuent de 5,5 millions de francs et les réserves augmentent de 2,2 millions de francs.



### 3. INDICATEURS FINANCIERS

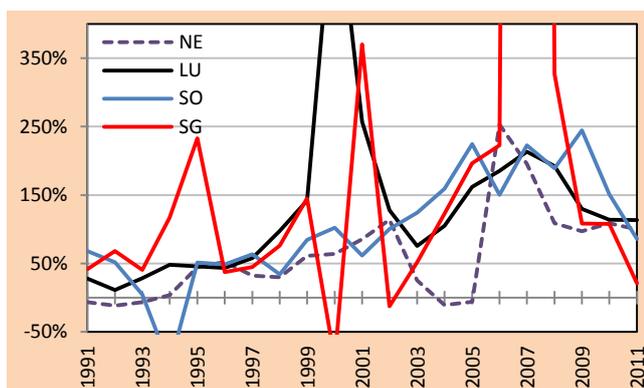
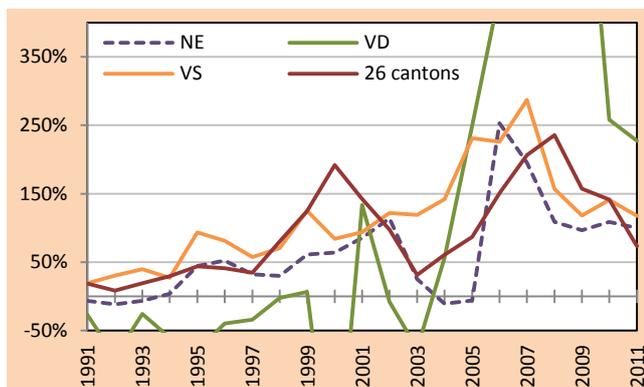
#### 3.1 Degré d'autofinancement

Le degré d'autofinancement indique la part des investissements nets qui est autofinancée. Autrement dit, c'est la part qui est financée (en plus des charges courantes du compte de fonctionnement) avec les ressources propres dégagées par la collectivité publique, sans que celle-ci ne doive recourir à l'emprunt.



Source : Service financier

#### Comparaison intercantonale



Source : Groupe d'études pour les finances cantonales (FkF)

#### Commentaires

En 2012 le degré d'autofinancement est de 111%. Le frein à l'endettement stipule que celui-ci doit être supérieur à 70%. L'exigence légale est par conséquent pleinement respectée et le ratio obtenu peut être qualifié d'idéal. Le résultat est supérieur à celui de l'année dernière (100%), toutefois il traduit une situation financière qu'on peut juger un peu moins bonne. En effet, le degré d'autofinancement 2011 résulte d'un excédent de revenus de 3 millions de francs et de dépenses d'investissements nets de 76,6 millions de francs. En 2012 le bénéfice du compte de fonctionnement est moins important (0,1 million) mais, surtout, les investissements nets ne s'élèvent qu'à 58,1 millions de francs, soit un niveau trop faible par rapport aux besoins réels à même d'assurer un renouvellement adéquat de la substance du patrimoine cantonal. Cet exemple démontre très bien toute la prudence qui est requise dans l'analyse des résultats et la comparaison des indicateurs. Un ratio plus élevé ne signifie pas automatiquement que la situation financière est meilleure.

Le graphique ci-dessus montre que l'Etat a connu à huit reprises un degré d'autofinancement supérieur à 70% depuis 1992, dont les sept dernières années (depuis l'introduction du frein à l'endettement en 2006 ce critère a toujours été respecté). Un degré d'autofinancement négatif, comme ce fut le cas lors des périodes 1992-1993 et

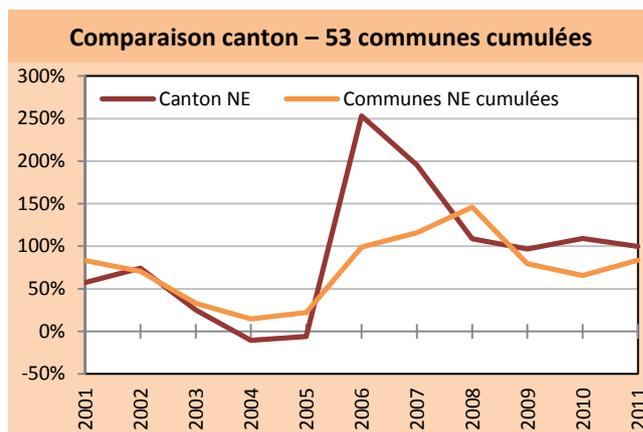
2004-2005, implique que l'Etat finance une partie de ses charges de fonctionnement au moyen de l'emprunt. Cela traduit une situation financière très problématique pour la collectivité publique. Pour le canton de Neuchâtel, ces périodes correspondent à des déficits importants du compte de fonctionnement et à des investissements nets particulièrement élevés.

Pour la première fois depuis 2006, le degré d'autofinancement 2011 du canton de Neuchâtel (99,9%) est supérieur à la moyenne des cantons suisses (73,3%).

### La situation des communes

En 2011, le degré d'autofinancement total des 53 communes neuchâteloises est de 83,7% alors qu'il avait atteint 65,7% en 2010. Un degré d'autofinancement situé entre 70 et 100% est considéré comme acceptable à bon. Le frein à l'endettement, exigence légale applicable à l'Etat, stipule que celui-ci doit être supérieur à 70%. Il serait par conséquent respecté si l'on appliquait cette règle à l'ensemble des communes considérées comme une entité. Cependant, la situation varie de commune en commune et c'est chacune d'elle qui devrait idéalement respecter cette règle.

Il convient aussi de noter que le degré d'autofinancement varie fortement d'une commune à l'autre. Ce dernier a été largement supérieur à 100% en Ville de Neuchâtel (142,4%). Il reste acceptable pour la Ville de La Chaux-de-Fonds avec 89,9% et pour la Commune de Val-de-Travers, avec 83,9%. La Ville du Locle quant à elle affiche, avec un taux de 63,8%, une valeur légèrement inférieure à celle de 70% qui est considérée comme acceptable.



Source: Service financier et service des communes

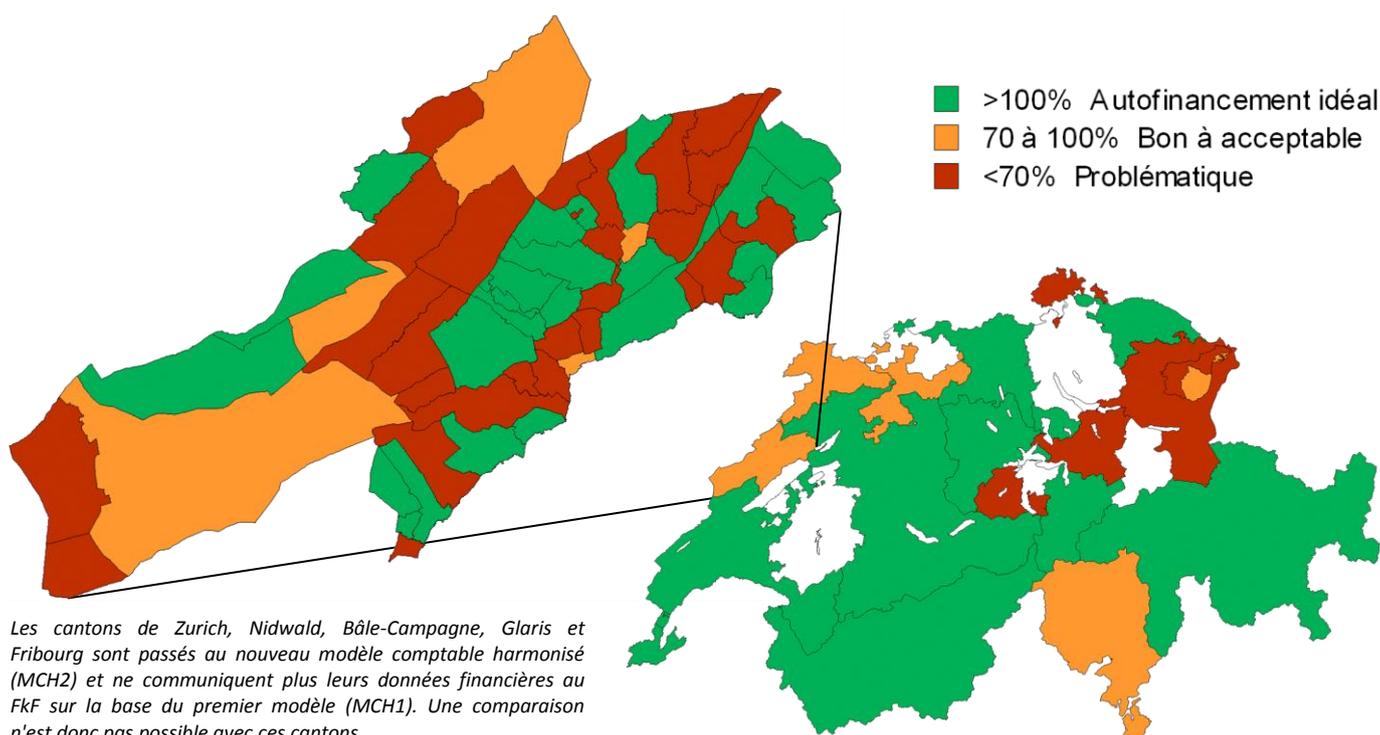
### Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{autofinancement}}{\text{investissements nets}} \times 100$$

Autofinancement : [33 sans 330] + [4] - [3]  
 Investissements nets : dépenses – recettes d'investissements

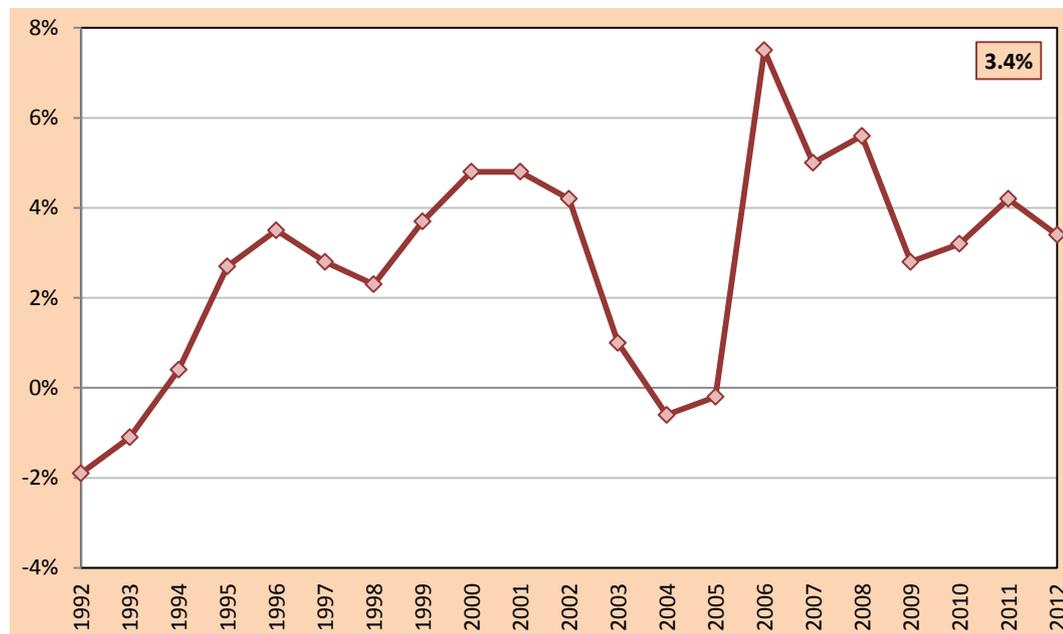
Les chiffres ci-dessus correspondent aux rubriques qui figurent en annexe (plans comptables du compte de fonctionnement et du bilan)

### Degré d'autofinancement des cantons et des communes neuchâteloises en 2011



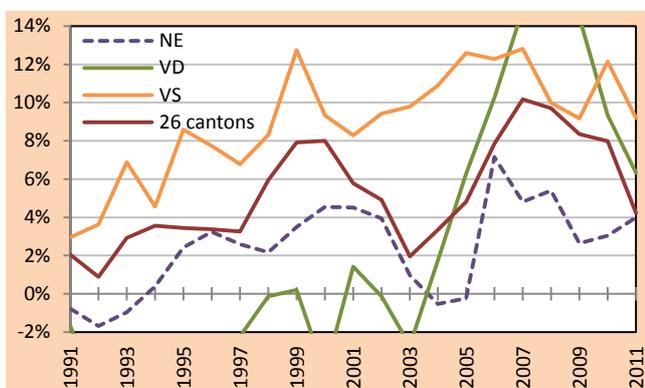
## 3.2 Capacité d'autofinancement

Cet indicateur exprime dans quelle mesure la collectivité publique peut investir en fonction de sa capacité financière. Autrement dit, il montre quelle est la part des recettes structurelles de fonctionnement disponible pour financer des investissements. Pour faire le lien avec l'indicateur précédent, on peut dire que la capacité d'autofinancement indique le potentiel d'investissement et le degré d'autofinancement ce que la collectivité publique utilise de ce potentiel.



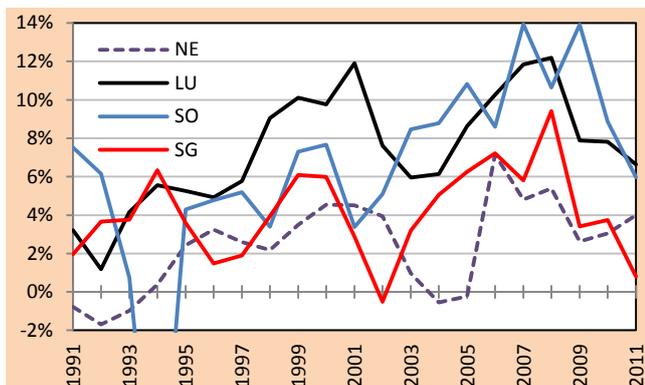
Source : Service financier

### Comparaison intercantonale



### Commentaires

En 2012 la capacité d'autofinancement est de 3,4%. C'est moins bien qu'en 2011 (4,2%), mais mieux qu'en 2010 (3,2%) et 2009 (2,8%). Ce taux peut toujours être considéré comme trop faible. Il découle une nouvelle fois d'un niveau d'autofinancement peu élevé malgré la présence d'un bénéfice en 2012. Une fois les charges courantes du compte de fonctionnement couvertes par les revenus encaissés, le canton ne dispose donc que d'une faible capacité pour la réalisation de travaux d'investissements et l'acquisition de biens durables. Dans la situation actuelle, des emprunts supplémentaires constituent une condition nécessaire pour augmenter le volume des investissements.



Source : Groupe d'études pour les finances cantonales (FKF)

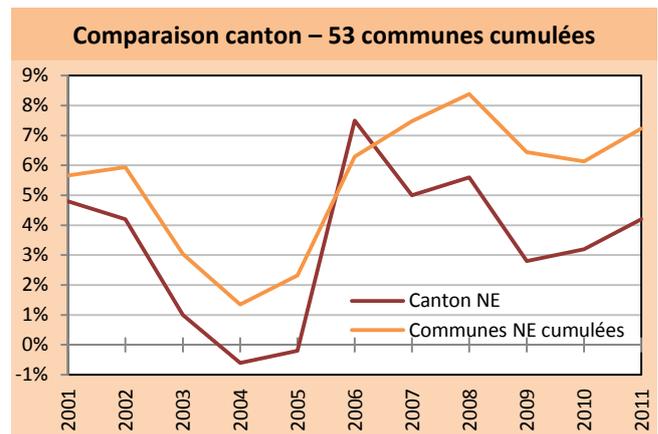
A l'image du degré d'autofinancement, le graphique ci-dessus met en évidence les deux périodes marquées par d'importantes difficultés financières pour le canton (1992-1993 et 2004-2005). La capacité d'autofinancement est négative durant ces années-là (on peut parler de sous-capacité d'investissement).

A la lecture des graphiques de comparaison intercantonale, nous voyons que la faiblesse de cet indicateur constitue un problème récurrent pour l'Etat de Neuchâtel, même si disposer d'une bonne capacité d'autofinancement n'est pas nécessairement le gage d'une pleine utilisation de celle-ci. En 2011 le ratio atteint tout de même la moyenne des cantons suisses (4,2%). Cette dernière a fortement chuté par rapport aux quatre dernières années où elle dépassait les 8%.

## La situation des communes

De 2001 à 2011, la capacité d'autofinancement de l'ensemble des communes a été faible, à l'image de celle de l'Etat.

En 2011, la capacité d'autofinancement moyenne de l'ensemble des communes a atteint le chiffre de 7,2%, proche de celui de 2010 qui était de 6,1%. A l'exception du Locle qui affiche une capacité d'autofinancement de 11,2%, les trois autres grandes communes du canton affichent une capacité d'autofinancement inférieure au seuil de 10%, seuil en dessous duquel la capacité d'autofinancement est considérée comme faible, selon l'indicateur de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales (CACSF). La Commune de Val-de-Travers affichait une capacité d'autofinancement de 9,6%, la Ville de Neuchâtel de 8,4%, alors que la Ville de La Chaux-de-Fonds quant à elle voyait sa capacité d'autofinancement s'élever à 6,7% seulement.



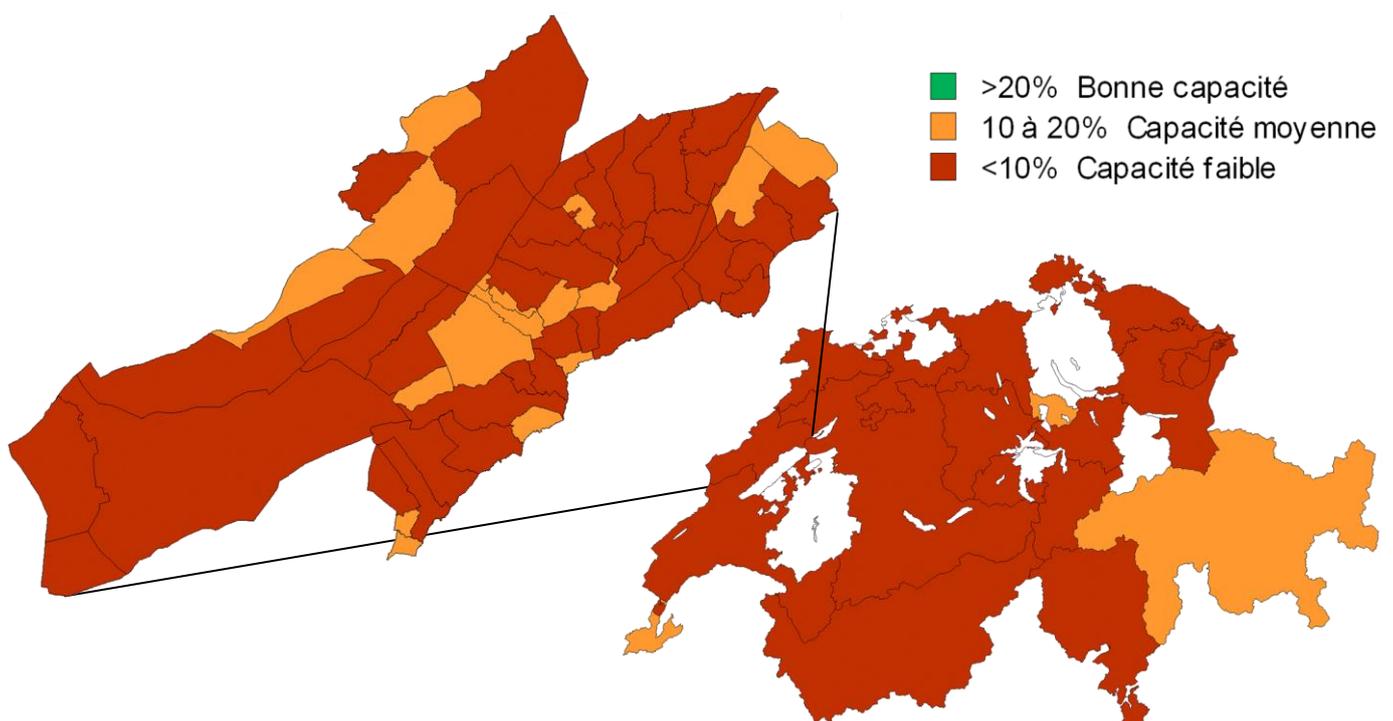
Source: Service financier et service des communes

## Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{autofinancement}}{\text{revenus déterminants}} \times 100$$

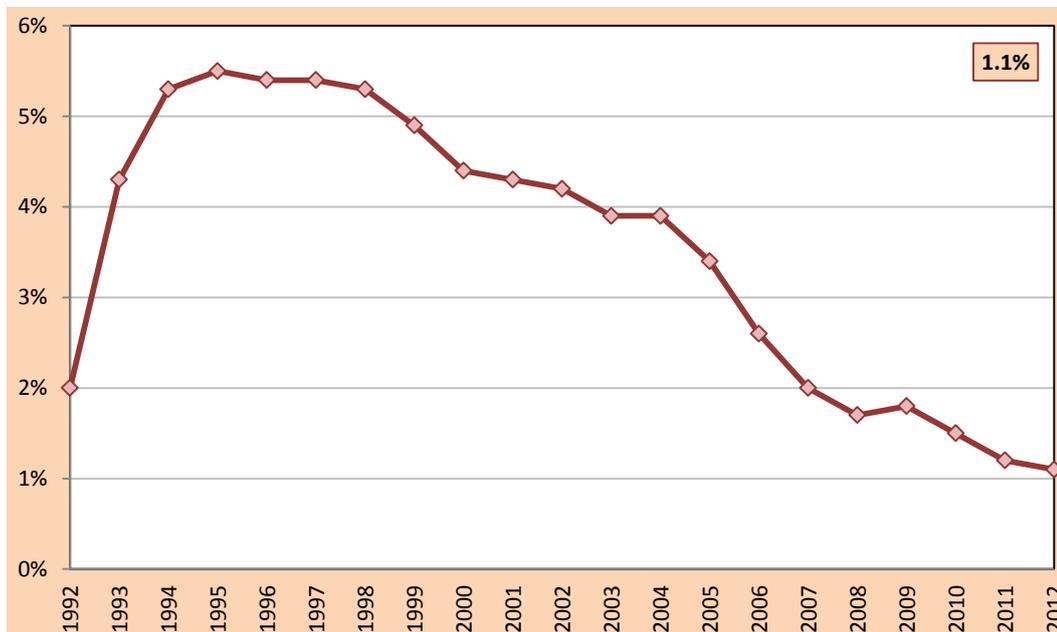
Autofinancement : [33 sans 330] + [4] - [3]  
 Revenus déterminants : [4] - [47] - [49]

## Capacité d'autofinancement des cantons et des communes neuchâteloises en 2011



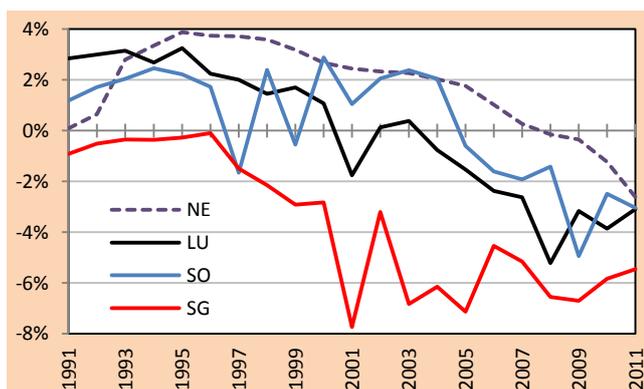
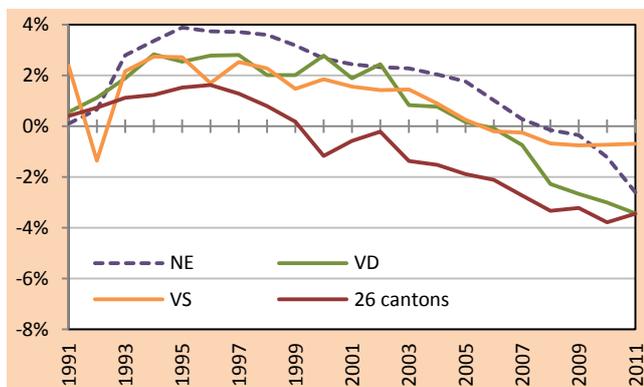
### 3.3 Quotité des intérêts

La quotité des intérêts indique l'importance relative de l'endettement de la collectivité publique en exprimant la part des revenus que la collectivité consacre au paiement des intérêts nets. Par exemple, si la quotité des intérêts est de 3%, cela signifie que 3% des revenus (déterminants) encaissés par la collectivité publique sont utilisés pour financer les intérêts résultant principalement des emprunts conclus sur les marchés financiers (déduction faite des intérêts que la collectivité publique reçoit au titre des placements du patrimoine financier).



Source : Service financier

#### Comparaison intercantonale



Source : Groupe d'études pour les finances cantonales (FkF)

#### Commentaires

En 2012 la quotité des intérêts est de 1,1%, soit une diminution par rapport à 2011 (1,2%). Jamais le pourcentage n'avait été aussi faible. Le taux reste néanmoins toujours positif, ce qui signifie que la collectivité publique doit consacrer une partie de ses ressources au paiement des charges nettes d'intérêts. Cette allocation de moyens financiers se fait bien évidemment au détriment du financement d'autres tâches publiques.

En examinant l'évolution du graphique ci-dessus, il apparaît que la quotité des intérêts a rapidement atteint un pic en 1995. L'augmentation quasi exponentielle de la dette au début des années 90 a engendré un taux supérieur à 5%, ce qui signifiait que les charges nettes d'intérêts entraînaient alors des contraintes significatives pour le financement des prestations publiques (marge de manœuvre financière très fortement réduite). Dès 1995, la quotité des intérêts a diminué régulièrement. Jusqu'en 2008 cet abaissement trouve sa justification non seulement dans l'accroissement des revenus, mais également dans la baisse des taux d'intérêts. Dès 2005, la réduction de la dette (versement or BNS et excédents de financement 2006-2008) et, partant, des intérêts passifs, a contribué à accélérer la tendance baissière de ce ratio.

Les résultats obtenus dans le cadre des comparaisons intercantionales (NE 2011 = -2,6%) ne sont pas identiques

avec les résultats présentés dans le premier graphique (NE 2011 = 1,2%). La plupart des cantons présentent des intérêts nets négatifs (soit des intérêts encaissés plus élevés que les intérêts versés). Cette situation s'explique par le fait que, pour le premier graphique (ainsi que pour la comparaison avec les communes), le calcul des intérêts nets se base sur l'approche de l'IDHEAP dans le cadre de son comparatif annuel des finances, c'est-à-dire que seules certaines rubriques sont prises en considération au titre des revenus d'intérêts (voir formule ci-contre). Ce degré de détail n'étant pas disponible avec les données fournies par le Groupe d'études pour les finances cantonales (FkF), l'entier du groupe de revenus (n°42) est soustrait au groupe de charges (n°32). En outre les données FkF ne permettent pas de calculer entièrement les revenus déterminants car il manque l'information sur les subventions à redistribuer (groupe de revenus n°47).

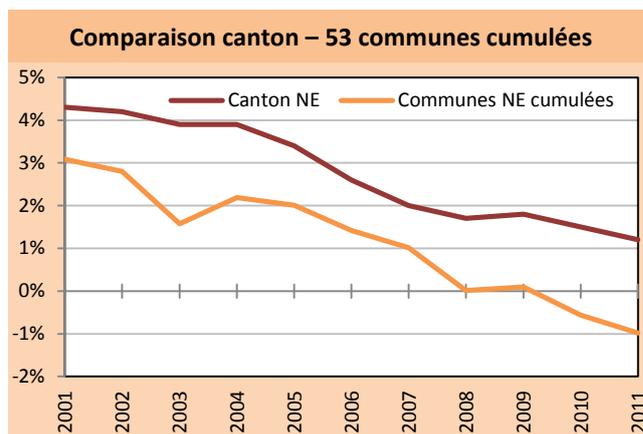
Malgré tout il est possible de constater que la situation concernant Neuchâtel est moins bonne que dans les autres cantons, et cela depuis plusieurs années maintenant.

### La situation des communes

De 2001 à 2011, la quotité moyenne des intérêts de l'ensemble des communes neuchâteloises n'a cessé de baisser pour atteindre le chiffre négatif de -1% en 2011.

Cet abaissement trouve sa justification dans la baisse des taux d'intérêts.

En 2011, la quotité des intérêts des Villes de Neuchâtel (-3,5%) et de la Commune de Val-de-travers (-0,9%) était même négative. Elle atteignait 0,1% à La Chaux-de-Fonds et 0,7% en Ville du Locle.



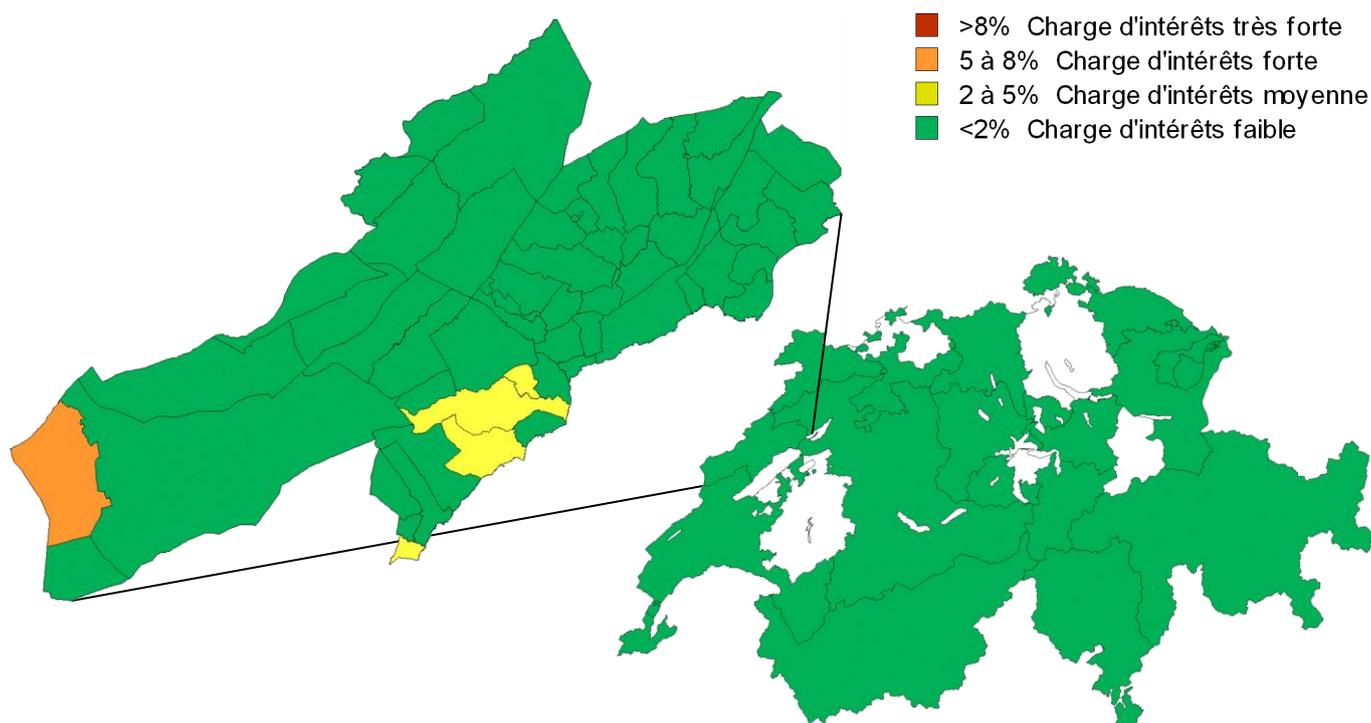
Source: Service financier et service des communes

### Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{intérêts nets}}{\text{revenus déterminants}} \times 100$$

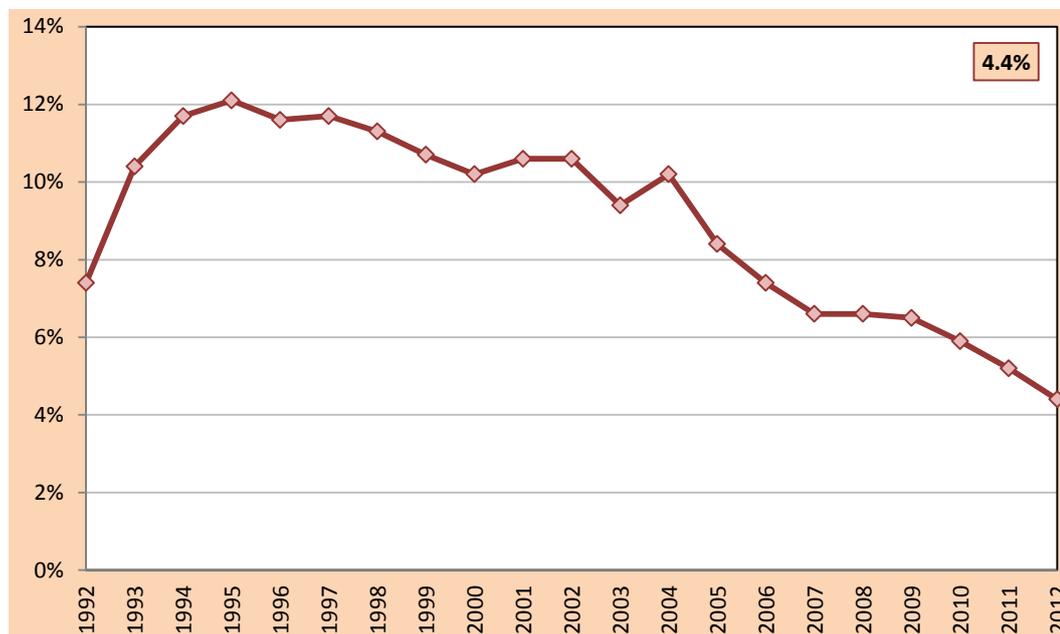
Intérêts nets : [32] - [420] - [421] - [422] - [423]  
 Revenus déterminants : [4] - [47] - [49]

### Quotité des intérêts des cantons et des communes neuchâteloises en 2011



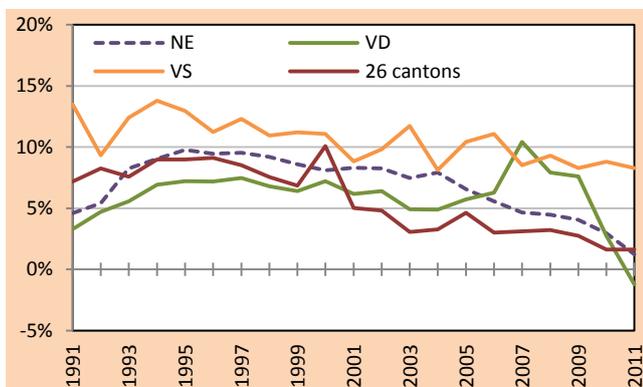
### 3.4 Quotité de la charge financière

L'explication de la quotité de la charge financière est somme toute assez similaire à la quotité des intérêts, la différence étant la prise en compte des amortissements relevant du patrimoine administratif en plus des intérêts nets. L'indicateur exprime par conséquent la part des revenus (déterminants) nécessaires au financement de ces charges financières.



Source : Service financier

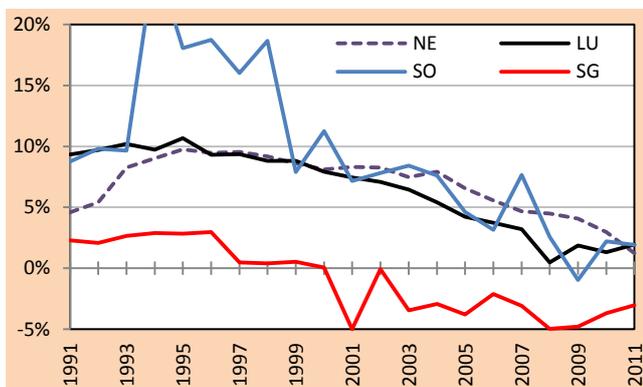
#### Comparaison intercantonale



#### Commentaires

Cet indicateur est très proche de la quotité des intérêts. Si les charges nettes d'intérêts représentent 1,1% des revenus déterminants en 2012 (voir indicateur précédent), ce pourcentage passe à 4,4% si l'on tient compte, en plus, des amortissements du patrimoine administratif. Ici aussi il s'agit du taux le plus faible observé.

Les amortissements du patrimoine administratif, qui dépendent avant tout des dépenses effectuées en matière d'investissements, ne présentent pas une tendance régulière au fil des années, contrairement aux intérêts nets qui ont globalement diminué depuis le début des années 2000. L'évolution dans le temps des deux quotités (charge financière et intérêts) reste toutefois, à leur niveau, assez similaire.



Source : Groupe d'études pour les finances cantonales (FkF)

En comparaison intercantonale, Neuchâtel se situe aux alentours de la moyenne 2011 des cantons suisses (1,6%), comme le montre l'évolution des courbes sur le graphique ci-contre.

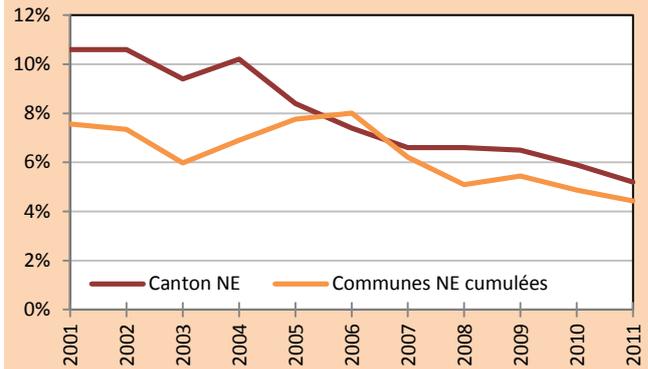
Comme expliqué pour l'indicateur précédent, les écarts constatés entre "données internes" et "chiffres FkF" résultent du calcul des intérêts nets et des revenus déterminants, pour lesquels l'information à disposition est incomplète.

## La situation des communes

Sur l'ensemble de la décennie, la charge financière moyenne de l'ensemble des communes peut être considérée comme supportable. Elle a diminué de 3 points entre 2006 et 2008 pour s'élever à 5,1%. Après une légèrement remontée à 5,4% en 2009, elle a repassé en 2010 à 4,9%. En 2011 le taux a continué de baisser pour s'inscrire à 4,4%, ce qui est considéré comme une charge financière faible.

Ce chiffre est l'expression d'une moyenne. Ainsi, la quotité de la charge financière de 1,6% la Ville de Neuchâtel est située en dessous de la moyenne des 53 communes. A l'opposé, la quotité de la charge financière de la Commune de Val-de-Travers, de la Ville du Locle et de la Ville de La Chaux-de-Fonds, avec respectivement 5%, 5,4% et 6,2% est supérieure à celle de la moyenne des communes.

## Comparaison canton – 53 communes cumulées



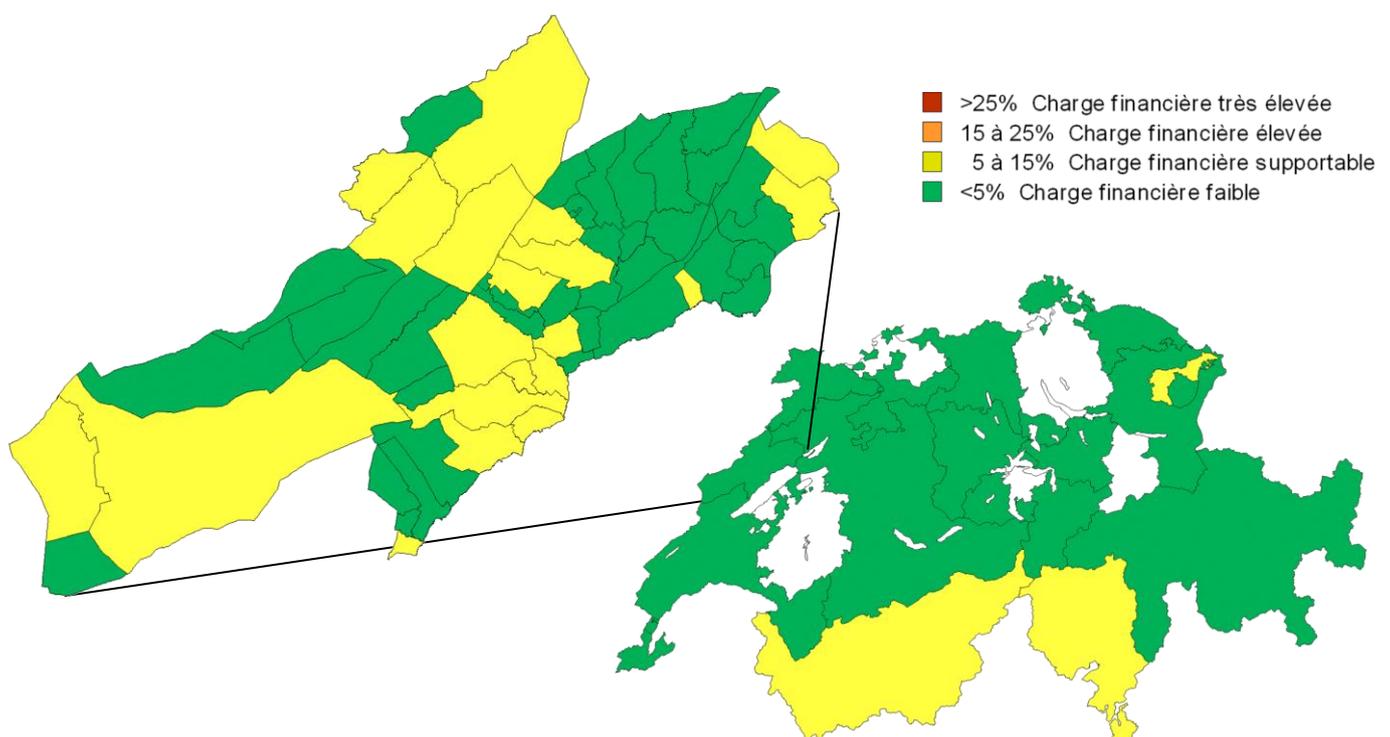
Source: Service financier et service des communes

## Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{amort. patr. adm.} + \text{intérêts nets}}{\text{revenus déterminants}} \times 100$$

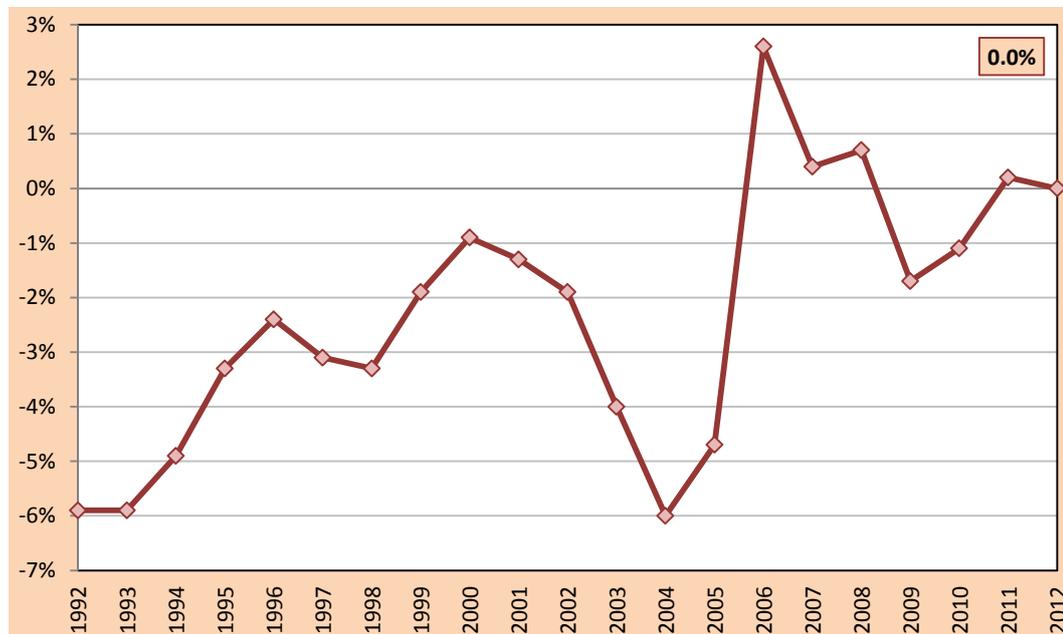
Amortissements du patrimoine administratif : [331]  
 Intérêts nets : [32] - [420] - [421] - [422] - [423]  
 Revenus déterminants : [4] - [47] - [49]

## Quotité de la charge financière des cantons et des communes neuchâtelaises en 2011



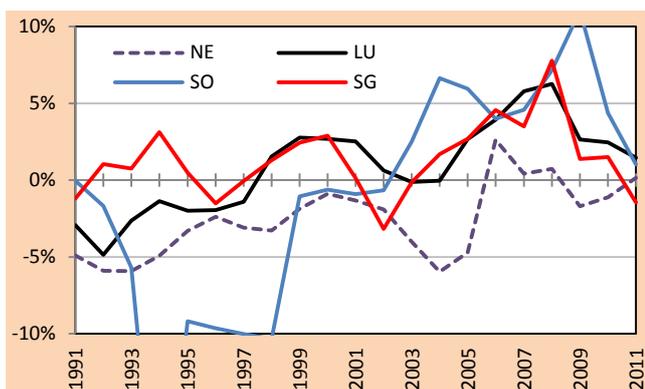
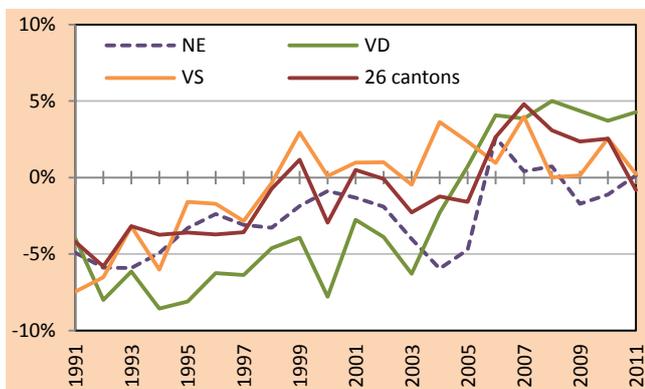
### 3.5 Degré de couverture des charges

Le degré de couverture des charges met en évidence un équilibre (ratio nul), un déficit (ratio négatif) ou un bénéfice (ratio positif) du compte de fonctionnement. Il permet en outre d'apprécier l'importance relative du déséquilibre. Plus le pourcentage est élevé, plus le déséquilibre est important. Ainsi, si le degré de couverture des charges est égal à -2%, cela signifie que l'excédent de charges représente 2% des charges totales. Celles-ci devraient par conséquent diminuer d'autant pour atteindre une situation équilibrée.



Source : Service financier

#### Comparaison intercantonale



Source : Groupe d'études pour les finances cantonales (FkF)

#### Commentaires

En 2012 le degré de couverture des charges est nul, traduisant une situation d'équilibre parfait entre les charges et les revenus du compte de fonctionnement. L'évolution négative de cet indicateur par rapport à 2011 résulte d'une augmentation des charges (+5,5%) légèrement plus importante que l'augmentation des revenus (+5,4%).

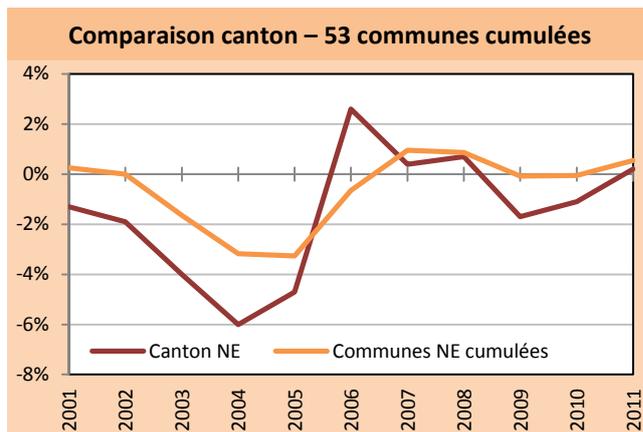
Le graphique met en évidence les difficultés financières importantes et les déséquilibres plus ou moins marqués entre les charges et les revenus au cours des deux dernières décennies. Les ratios des années 1992, 1993 et 2004 témoignent d'une situation particulièrement préoccupante avec un taux avoisinant les -6%. L'excédent de charges est alors considéré comme très problématique. Il diminue fortement (voire rend impossible) la capacité de la collectivité à financer les investissements par ses propres ressources. Après une situation de déficits modérés au début des années 2000 et des taux fortement négatifs en 2003-2005, les comptes 2006 à 2011 présentent un ratio positif à cinq reprises traduisant autant de bénéfices réalisés au cours de cette période.

En 2011, et pour la première fois depuis 2006, le ratio du canton de Neuchâtel est meilleur que la moyenne des cantons suisses (-0,8%).

### La situation des communes

Le graphique illustre l'évolution similaire observée à l'Etat et dans les communes considérées dans leur ensemble au cours de la décennie écoulée. Après quatre années de déficits entre 2003 et 2006, le degré de couverture des charges des 53 communes cumulées est devenu positif en 2007 et 2008. Il a été proche de 0 en 2009 et 2010. Enfin pour 2011, il s'inscrit à 0,5%, ce qui signifie que globalement les comptes des 53 communes sont équilibrés.

Ce résultat masque cependant des différences significatives entre les communes. Le degré de couverture des charges a été, au cours de la dernière année de référence, de 3,6 à Val-de-Travers, de 2,6% en Ville du Locle, de 1% à Neuchâtel et de 0,5% en Ville de Chaux-de-Fonds.



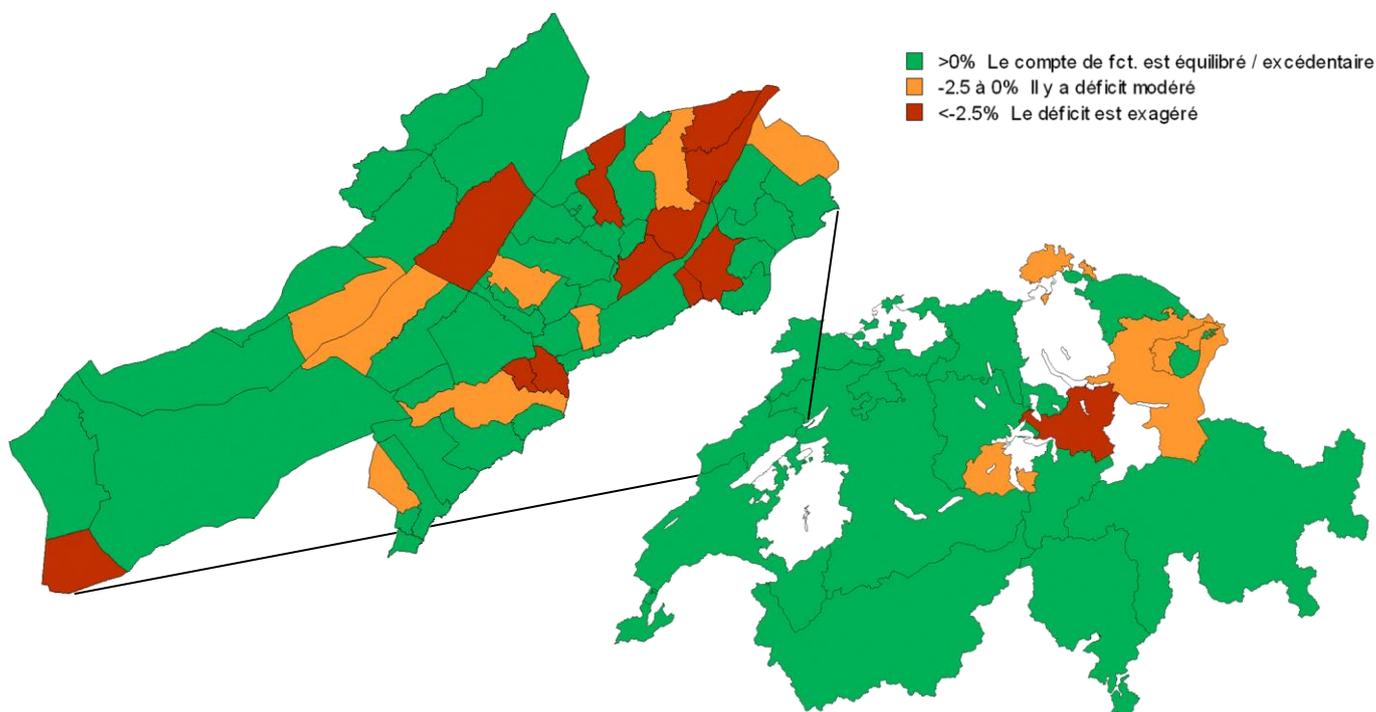
Source: Service financier et service des communes

### Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{résultat du compte de fonctionnement}}{\text{total des charges}} \times 100$$

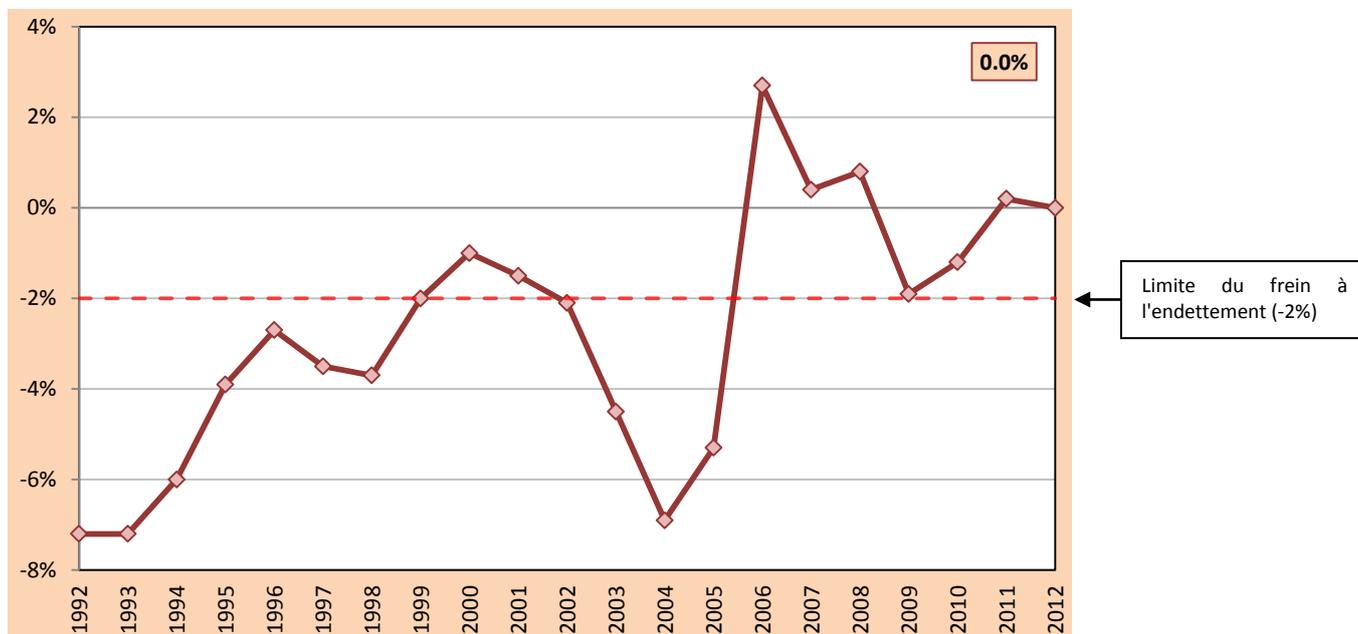
Résultat du compte de fonctionnement : [4] - [3]  
 Total des charges : [3]

### Degré de couverture des charges des cantons et des communes neuchâteloises en 2011



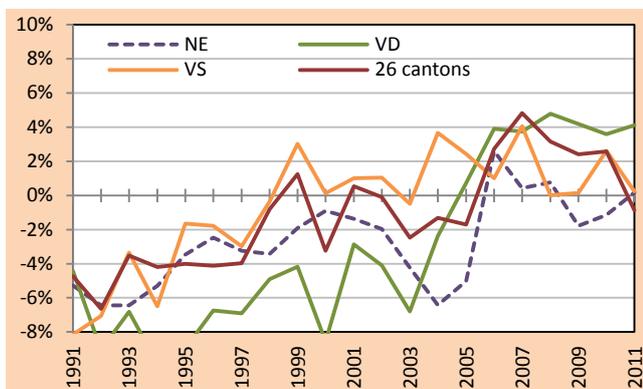
### 3.6 Degré de couverture des revenus déterminants

Comme pour l'indicateur précédent, le degré de couverture des revenus déterminants permet d'apprécier la situation plus ou moins équilibrée du compte de fonctionnement. Au lieu de rapporter le résultat aux charges, on compare celui-ci aux revenus (sans les subventions à redistribuer et les imputations internes). Par exemple, si le ratio est égal à 5%, cela signifie que les revenus doivent augmenter d'autant pour atteindre une situation équilibrée du compte de fonctionnement. Plus le pourcentage est élevé et plus le déséquilibre résultant du compte de fonctionnement est important.



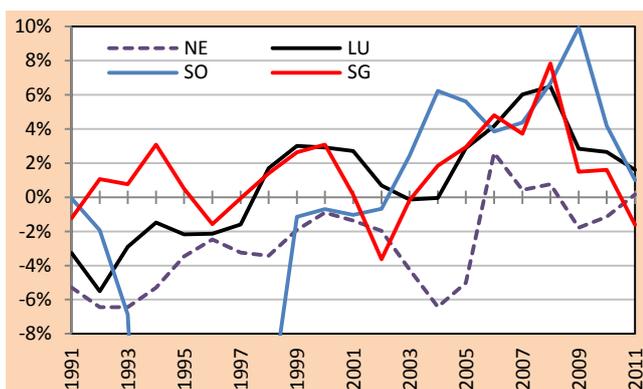
Source : Service financier

#### Comparaison intercantonale



#### Commentaires

L'évolution dans le temps de cet indicateur est somme toute assez similaire au précédent. Il fait toutefois l'objet d'une présentation distincte par le biais de ce rapport car il s'agit d'un des deux indicateurs utilisés dans le cadre du mécanisme du frein à l'endettement instauré par le canton de Neuchâtel depuis 2006. La règle stipule qu'en cas de situation déficitaire, l'excédent de charges ne doit pas excéder 2% des revenus déterminants. Comme les comptes 2012 clôturent sur un léger excédent de revenus du compte de fonctionnement, le ratio est nul et l'exigence légale est par conséquent respectée.



Source : Groupe d'études pour les finances cantonales (FkF)

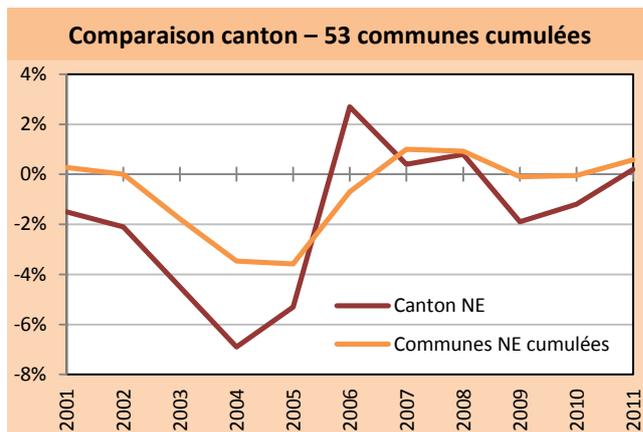
Un bénéfice moins important et des revenus déterminants qui augmentent par rapport à l'année dernière (+4,5%) expliquent la faible diminution de cet indicateur entre 2011 et 2012.

De 1992 à 2005 le degré de couverture des revenus déterminants est négatif (situation de déficit). Seule la période 1999-2001 aurait permis de satisfaire aux exigences du frein à l'endettement si celui-ci avait existé à pareille époque. Depuis son introduction, le critère du degré de couverture des revenus déterminants a toujours été respecté. Comme pour le degré de couverture des charges, cet indicateur se révèle supérieur au résultat pour la moyenne des cantons suisses en 2011 (-0,9%).

### La situation des communes

En 2011, l'excédent de revenus du compte de fonctionnement de l'ensemble des communes représente 0,6% des revenus déterminants. Les exigences liées au frein à l'endettement cantonal, qui stipulent que le déficit ne doit pas dépasser 2% de ces revenus, auraient par conséquent été respectées si l'on considérait les résultats des 53 communes cumulées comme celle d'une seule entité.

Dans le détail, la Commune de Val-de-Travers, avec un taux de + 3,8%, les Villes du Locle, avec un taux de + 2,7%, celle de Neuchâtel avec + 1,1%, ainsi que la Ville de La Chaux-de-Fonds, avec un taux de + 0,5% auraient satisfait aux exigences du frein à l'endettement applicables à l'Etat.



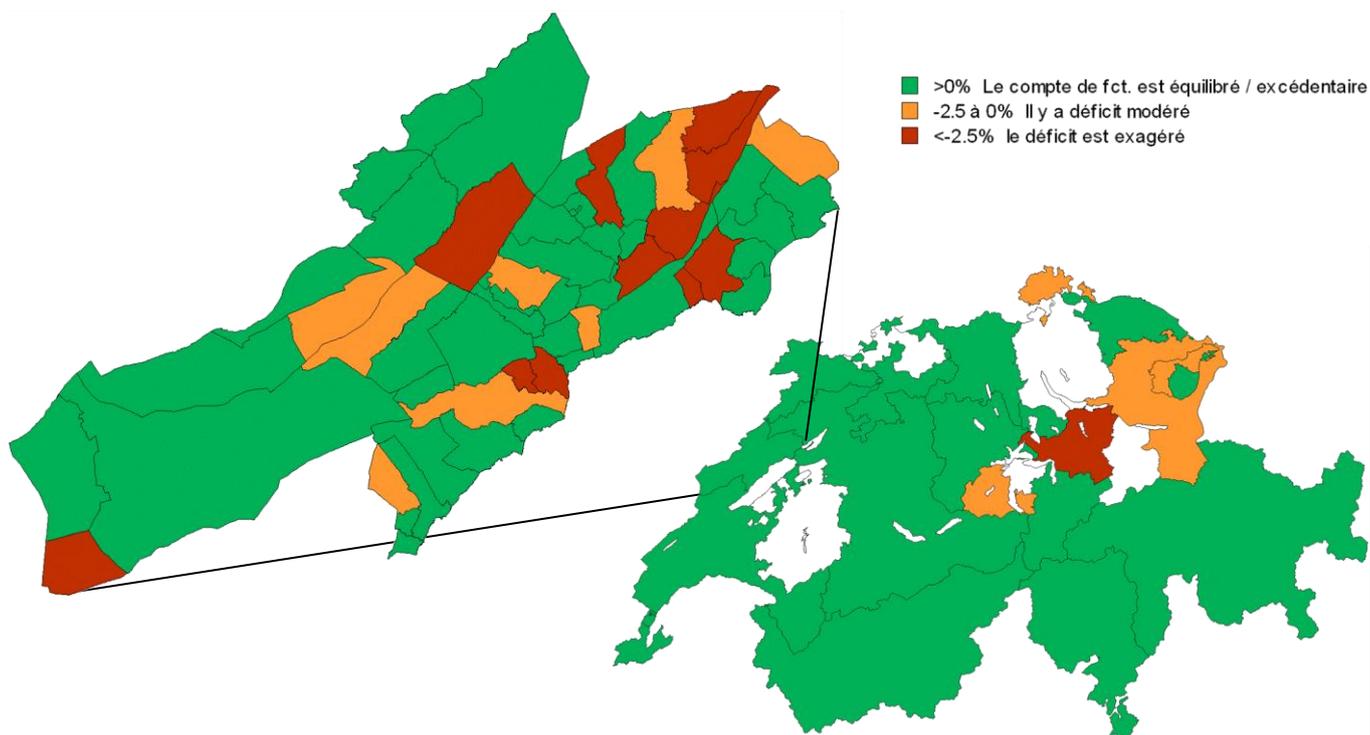
Source: Service financier et service des communes

### Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{résultat du compte de fonctionnement}}{\text{revenus déterminants}} \times 100$$

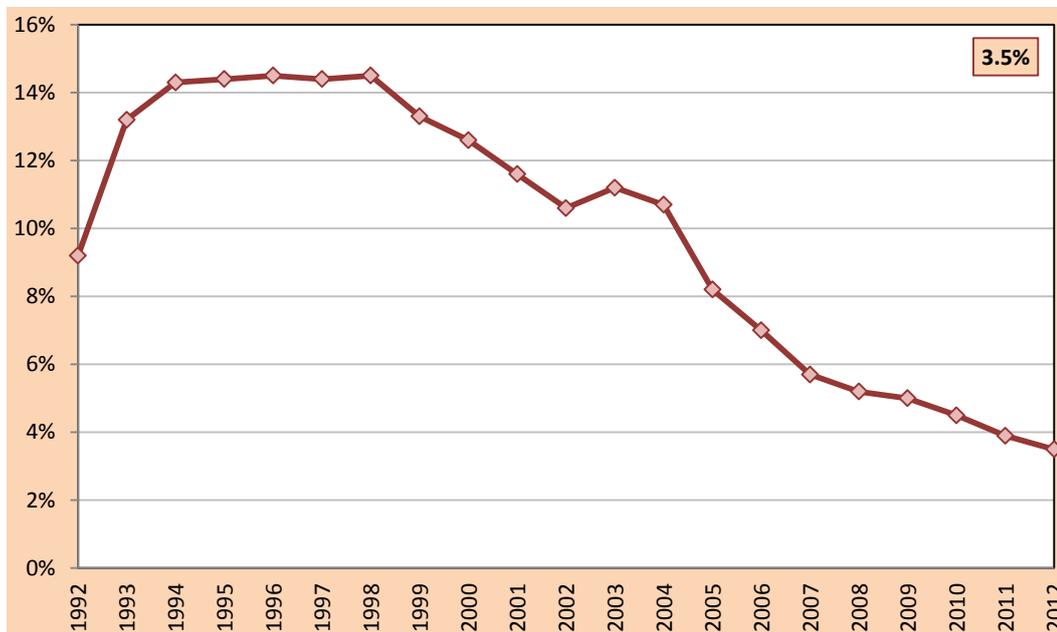
Résultat du compte de fonctionnement : [4] - [3]  
 Revenus déterminants : [4] - [47] - [49]

### Degré de couverture des revenus des cantons et des communes neuchâtelaises en 2011



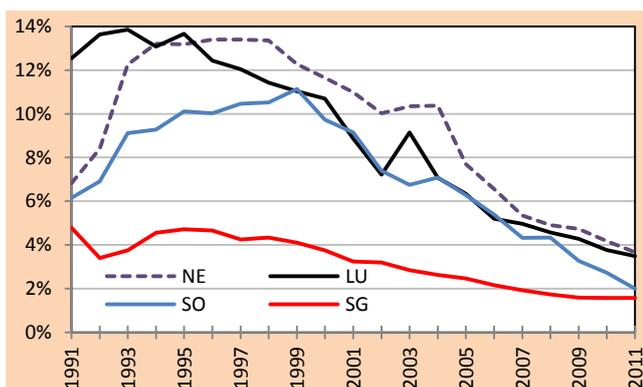
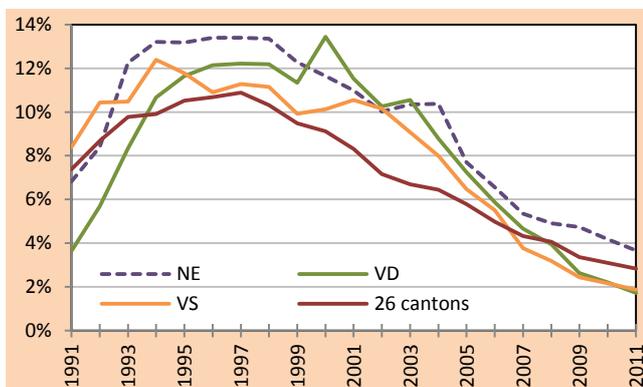
### 3.7 Poids des intérêts passifs

Cet indicateur correspond aux intérêts passifs exprimés en pourcent des recettes fiscales directes. La totalité des intérêts passifs est prise en considération. S'agissant des recettes fiscales directes, on considère les impôts sur le revenu et la fortune versés par les personnes physiques (y compris l'impôt à la source et l'impôt concernant les frontaliers) ainsi que les impôts sur le bénéfice et le capital des sociétés. Par exemple, si le poids des intérêts passifs est de 5%, cela signifie que 5% des recettes fiscales directes sont utilisées pour financer les charges d'intérêts passifs.



Source : Service financier

#### Comparaison intercantonale



Source : Groupe d'études pour les finances cantonales (FkF)

#### Commentaires

En 2012 le poids des intérêts passifs est de 3,5%. On peut constater sur le graphique ci-dessus qu'il s'agit du taux le plus faible de ces vingt dernières années. Des intérêts passifs qui diminuent, un taux d'intérêt moyen de la dette assez bas (2,40%) et des recettes fiscales qui augmentent sont autant de paramètres qui expliquent la diminution de ce ratio au cours des dernières années.

Durant la fin des années 90, les intérêts passifs dépassaient régulièrement les 65 millions de francs par année. Une baisse importante des taux d'intérêt ainsi que la diminution des dettes à partir de 2005 (versement or BNS et excédents de financement 2006-2010) ont permis de réduire les intérêts passifs de moitié en une quinzaine d'années. Quant aux recettes fiscales totales, les augmentations récemment constatées sont davantage le fruit d'une progression des impôts sur les personnes morales (réforme de la fiscalité décidée en 2010) que de l'évolution des impôts concernant les personnes physiques (dont la réforme en 2011 devrait plutôt aboutir à une diminution des recettes ces prochaines années).

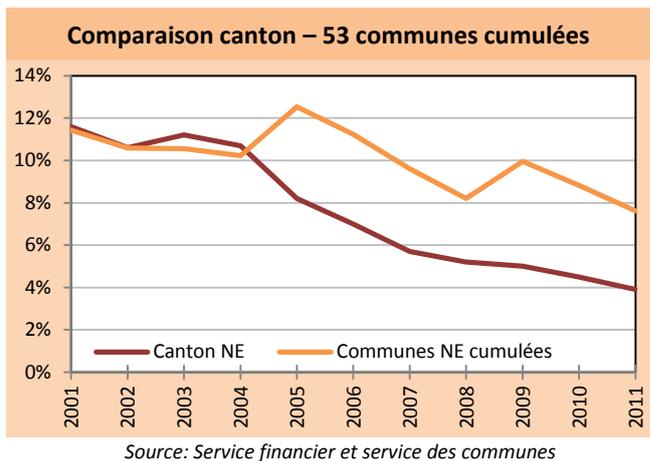
Malgré une évolution dans le temps réjouissante, les résultats du canton sont toujours moins bons que la moyenne des cantons suisses. En 2011 cette dernière s'élevait à 2,8% alors que le taux pour Neuchâtel s'établissait à 3,7%. Cela traduit une situation

d'endettement plus problématique pour notre canton.

**La situation des communes**

Avec un taux moyen de 7,6% en 2011, le poids des intérêts passifs supporté par les communes continu de s'inscrire à la baisse après une hausse préoccupante de 2 points en 2009.

La Ville de La Chaux-de-Fonds, avec un taux de 9,7%, affiche un poids des intérêts passifs considéré comme exagéré selon les valeurs retenues par la CACSFC. Le poids des intérêts passifs supporté par les Villes de Neuchâtel, avec 8,6%, du Locle, avec 7,6% et par la Commune de Val-de-Travers, avec 4,9%, est quant à lui considéré comme moyen selon l'indicateur précité.

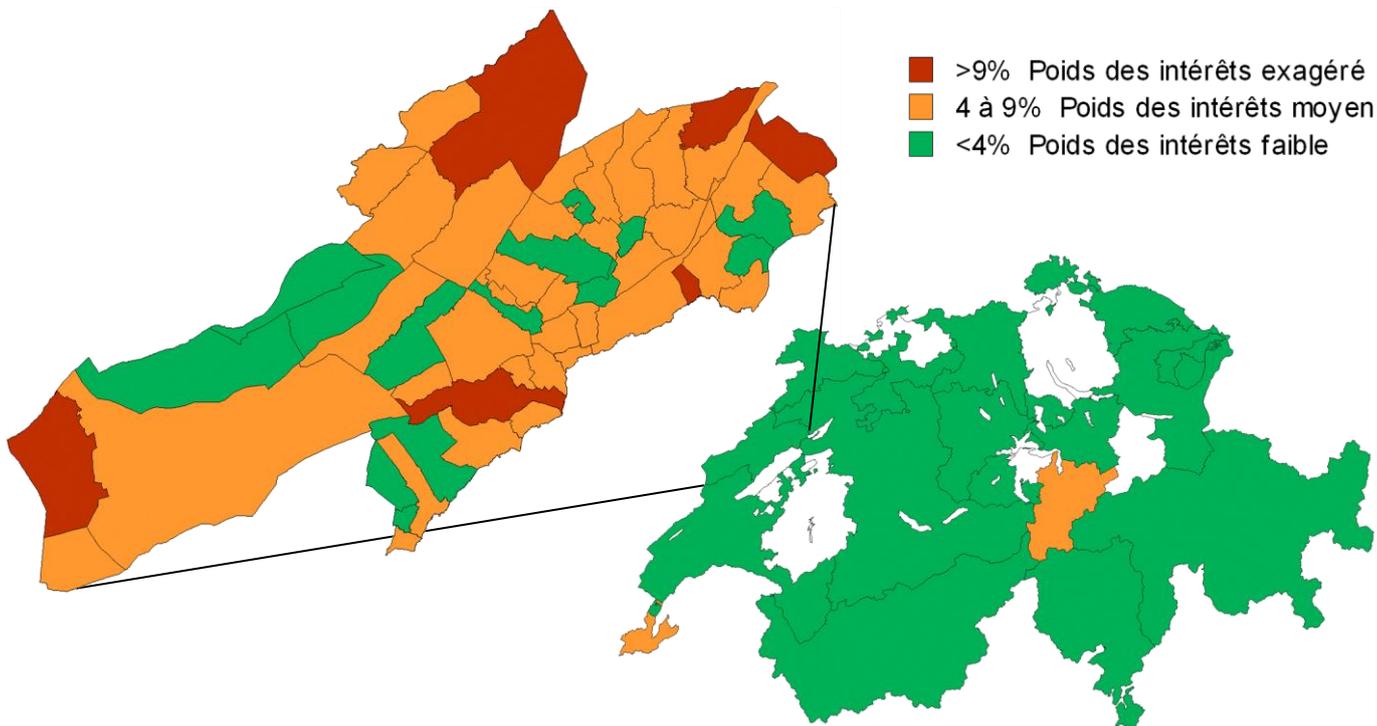


**Calcul de l'indicateur**

$$\frac{\text{intérêts passifs}}{\text{recettes fiscales directes}} \times 100$$

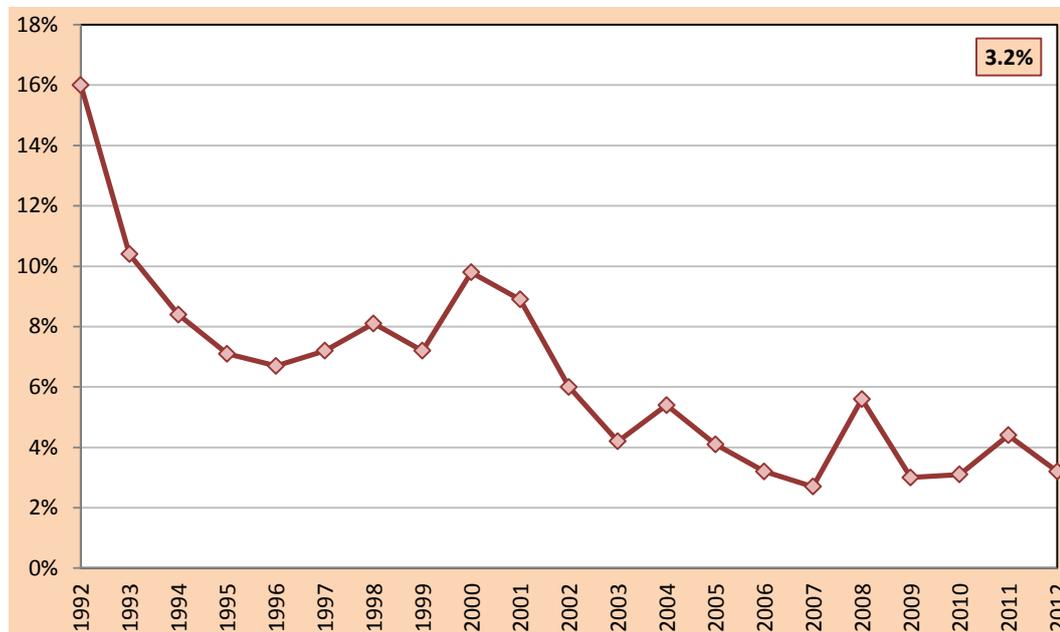
Intérêts passifs : [32]  
 Recettes fiscales directes : [400] + [401]

**Poids des intérêts passifs des cantons et des communes neuchâteloises en 2011**



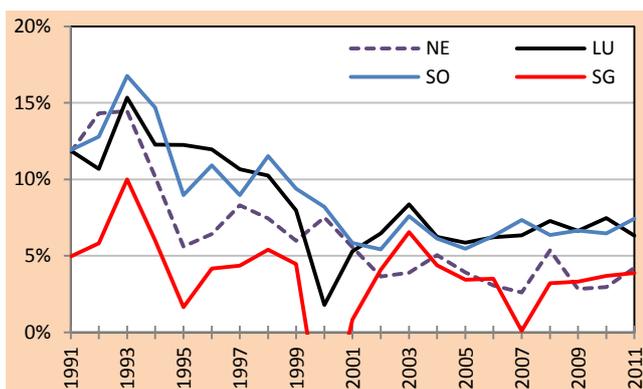
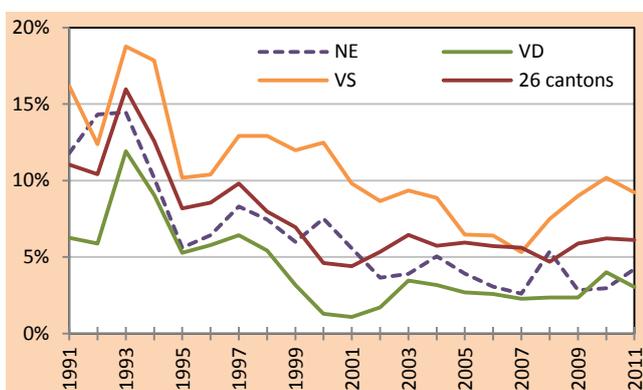
### 3.8 Effort d'investissement

L'indicateur mesure l'effort d'investissement déployé par la collectivité publique. Il renseigne sur l'ambition de la politique d'investissement. Plus l'indicateur est élevé, plus la collectivité publique investit dans l'acquisition ou la réalisation de biens durables. En deçà du volume idéal, la collectivité publique sous-investit, ce qui peut traduire une priorité pour une politique d'assainissement et de lutte contre l'endettement. Au-delà du volume idéal, la collectivité publique sur-investit, ce qui peut caractériser un effort de rattrapage en réponse à un retard d'investissement ou une politique volontariste d'investissement.



Source : Service financier

#### Comparaison intercantonale



Source : Groupe d'études pour les finances cantonales (FkF)

#### Commentaires

Les investissements nets qui émergent aux comptes 2012 de l'Etat atteignent 58,1 millions de francs, soit un montant largement inférieur aux 76,6 millions de francs de l'année 2011. L'indicateur d'effort d'investissement s'élève par conséquent à 3,2%, soit une valeur proche des années 2010 (3,1%) et 2009 (3,0%). De tels taux sont bien trop faibles pour envisager un entretien, un renouvellement et une modernisation suffisants du patrimoine de l'Etat.

Le taux de 5,6% constaté en 2008 n'est pas vraiment représentatif d'un réel effort d'investissement. Le niveau élevé des investissements nets (91 millions) est dû à la décision d'anticiper le remboursement intégral, pour près de 40 millions, du montant résiduel des prêts accordés par les Villes pour l'achat des bâtiments du secondaire 2. Sans cet élément extraordinaire, le taux avoisinerait les 3%. Le taux de 4,4% de l'année dernière traduit un effort d'investissement plus soutenu qui reste toutefois bien en deçà des niveaux constatés avant les années 2000 et inférieur à la moyenne 2011 des cantons suisses (6,1%).

Le début des années 90 était caractérisé par un effort d'investissement beaucoup plus élevé qu'actuellement. Cette période a vu d'importants travaux se réaliser pour améliorer les infrastructures du canton. Il en a découlé des insuffisances de financement particulièrement importantes pour l'époque.

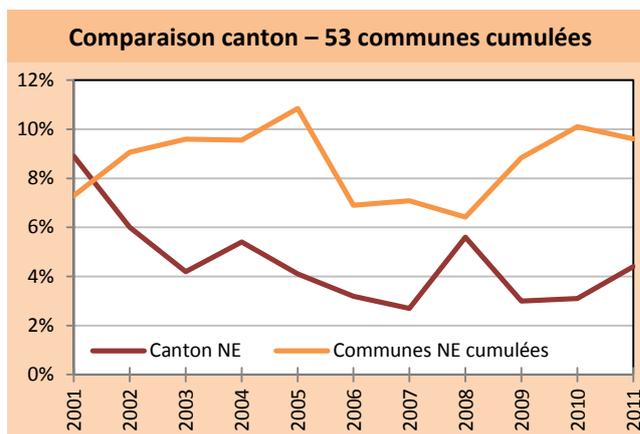
La tendance à la baisse de ce ratio depuis le début des années 2000 est liée à la fin des grands travaux d'investissements, aux difficultés financières de l'Etat, et à l'introduction du frein à l'endettement en 2006. Ce dernier impose dorénavant certaines exigences qui ne permettent plus, compte tenu des déficits présentés dans les budgets de fonctionnement, de pouvoir investir de manière illimitée (jusqu'à un niveau d'insuffisance de financement jugé supportable). Dorénavant, si l'Etat entend se donner les moyens d'entretenir son patrimoine et de réaliser les grands projets qui sont prévus, il doit impérativement atteindre une situation durable d'équilibre entre les charges et les revenus du compte de fonctionnement.

### La situation des communes

Les investissements nets ont légèrement diminué en 2011 pour s'inscrire à 84 millions de francs, à comparer aux 88 millions investis en 2010.

De manière globale, avec un taux de 9,6% en 2011, l'effort d'investissement des communes doit être considéré comme exagéré au regard des valeurs indicatives définies par l'IDHEAP dans son comparatif annuel.

Avec un effort d'investissement de 8,3%, la Ville de La Chaux-de-Fonds affichait un effort d'investissement qualifié d'idéal selon les valeurs précitées. Avec respectivement 12,8% pour Val-de-Travers et 20,4% pour Le Locle, ces deux communes ont déployé un effort d'investissement considéré comme excessif au regard des limites précitées. Pour sa part, avec un taux de 6,8%, l'effort de la Ville de Neuchâtel doit être considéré comme faible.



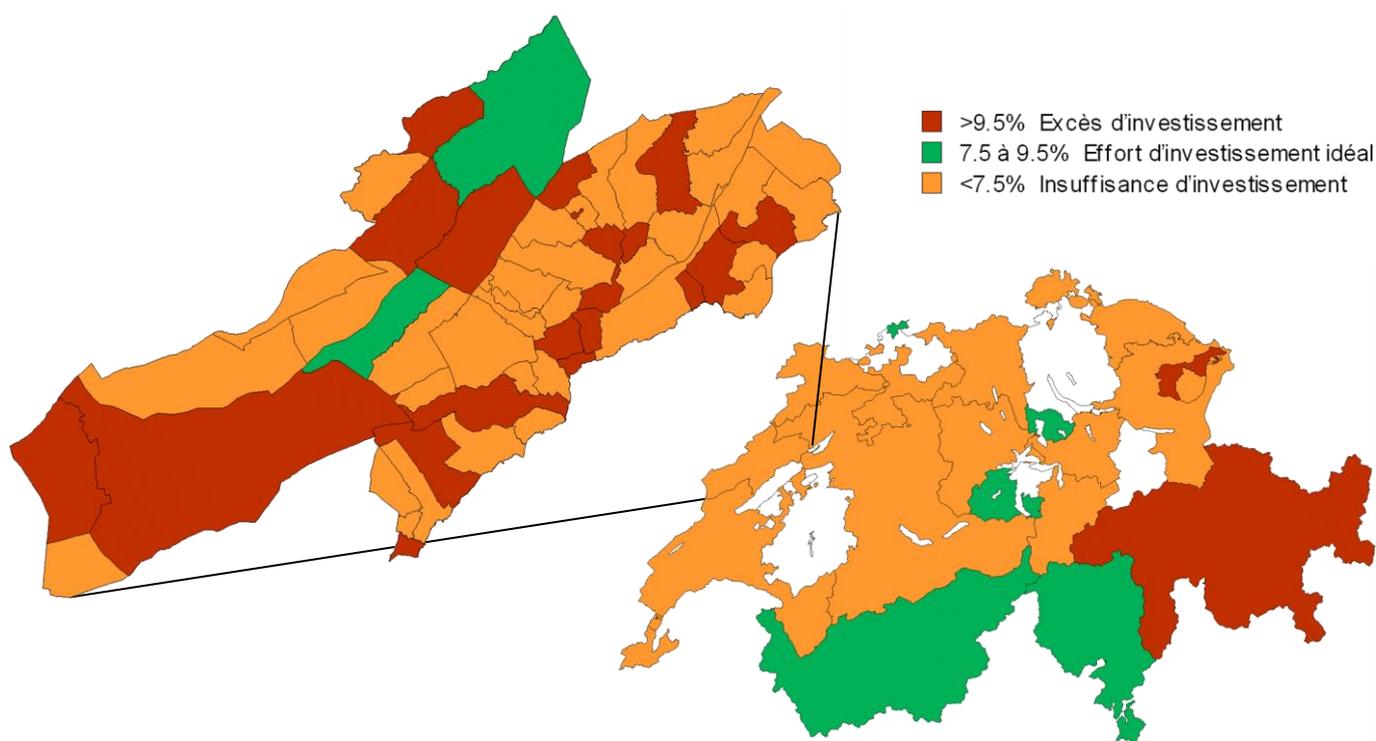
Source: Service financier et service des communes

### Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{investissements nets}}{\text{dépenses courantes}} \times 100$$

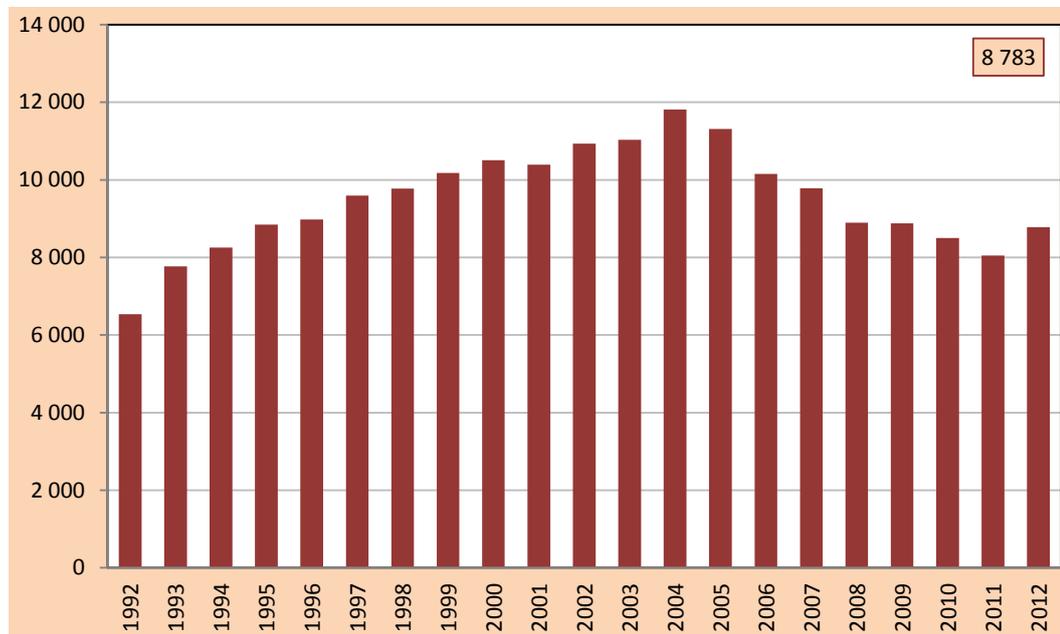
Investissements nets : Dépenses – recettes d'investissements  
 Dépenses courantes : [3] - [33 sans 330] - [37] - [38] - [39]

### Effort d'investissement des cantons et des communes neuchâteloises en 2011



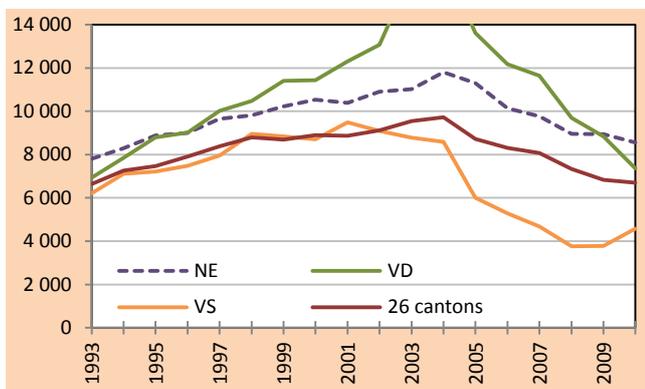
### 3.9 Dette par habitant

Cet indicateur correspond à la dette de la collectivité publique exprimée en francs par habitant. Le nombre d'habitants pris en considération est celui du recensement cantonal au 31 décembre de l'année de référence. La dette est retenue dans son sens large (voir définition à la page 14), comme c'est le cas pour les calculs de l'administration fédérale des finances (AFF). Pour information, s'agissant des comparaisons intercantionales, l'AFF rapporte le montant de la dette à la population résidente permanente.



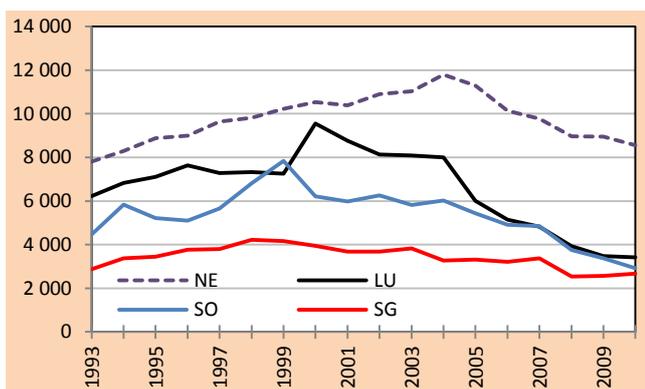
Source : Service financier

#### Comparaison intercantonale



#### Commentaires

Considérée au sens large, la dette totale du canton s'élève à 1,532 milliard de francs pour 174'447 habitants en fin d'année 2012. Cela représente par conséquent 8'783 francs par habitant. Elle était de 8'051 francs par habitant en 2011. Cette augmentation provient principalement des nouveaux emprunts conclus (+100 millions) ainsi que de la hausse des engagements courants (+41 millions).



Source : Groupe d'études pour les finances cantonales (FkF)

Le premier graphique ci-dessus montre que la dette par habitant a continuellement progressé jusqu'en 2004 pour atteindre un peu moins de 12'000 francs. Cette augmentation continue était le corollaire des déficits de fonctionnement importants et de l'insuffisance de financement qui en découlait. La tendance est à la baisse depuis 2005 suite au versement par la BNS de la part cantonale au produit de la vente d'or excédentaire, et grâce aux excédents de financement dégagés sur la période 2006-2010.

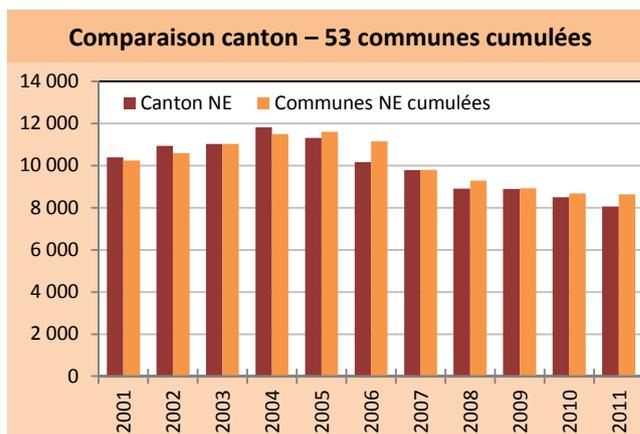
Par rapport à la moyenne des cantons suisses calculée par l'AFF, le niveau d'endettement du canton de Neuchâtel est systématiquement plus élevé. Pour l'année 2010 (données cantonales les plus récentes à disposition), alors que la moyenne des cantons est de 6'700 francs par habitant et la médiane de 4'375 francs par habitant, le canton de Neuchâtel présente une dette de 8'556 francs par habitant.

Sur les deux graphiques présentant la situation avec d'autres cantons, les écarts entre Neuchâtel et le panel retenu sont assez perceptibles. Après avoir été très élevé, le niveau d'endettement par habitant du canton de Vaud est dorénavant moins important que celui de Neuchâtel. En 2010, comme en 2009, seuls Bâle-Ville et Genève ont une dette par habitant plus élevée que Neuchâtel.

### La situation des communes

En 2011, la dette moyenne par habitant de l'ensemble des communes cumulées a atteint le chiffre de 8'632 francs, en légère baisse par rapport à 2010, lorsqu'elle atteignait le chiffre de 8'757 francs.

Si elle atteint le montant de 5'800 francs à Val-de-Travers, la dette par habitant s'élève à 12'813 francs en Ville de Neuchâtel, à 10'738 francs au Locle et à 10'105 francs à La Chaux-de-Fonds.



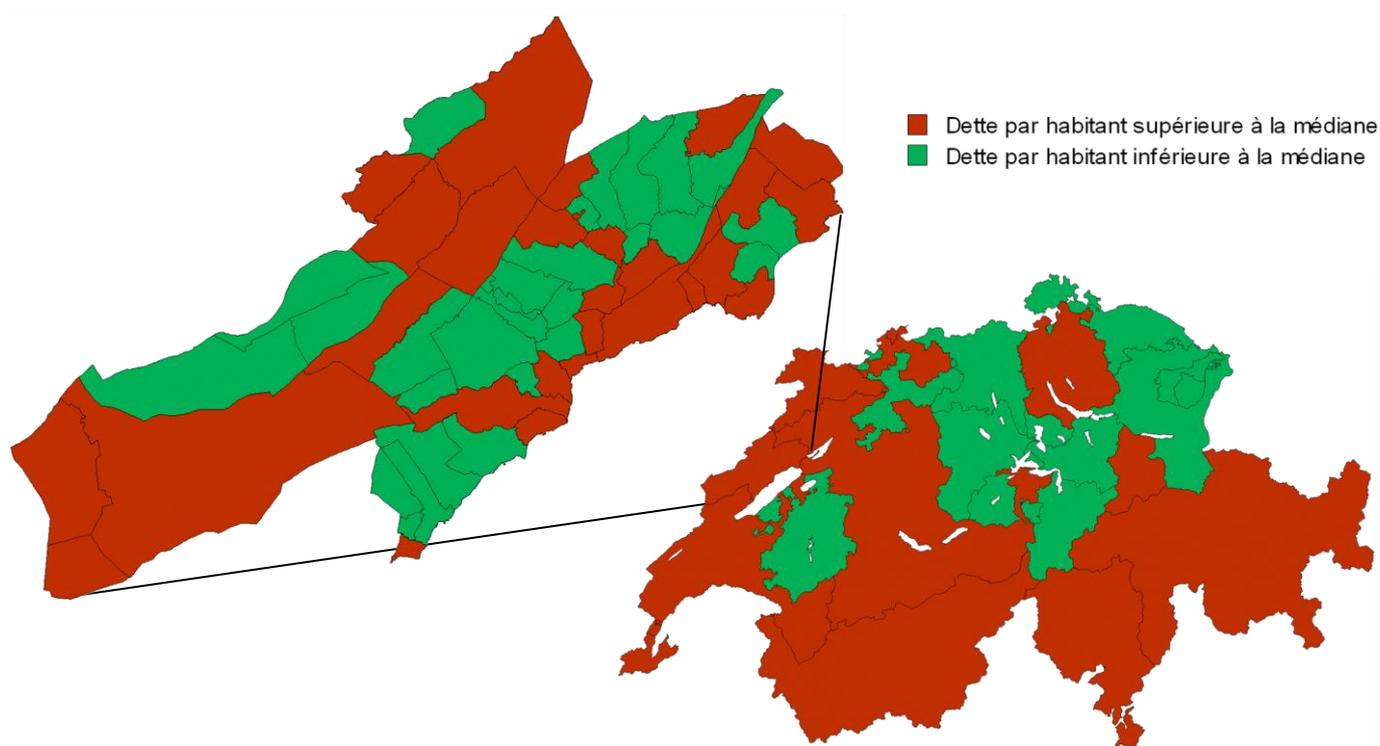
Source: Service financier et service des communes

### Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{Dette au sens large}}{\text{nombre d'habitants}}$$

Dette consolidée (passif du bilan) : [20] + [21] + [22] + [23]  
 Nombre d'habitants : selon recensement cantonal du 31.12

### Dette par habitant des cantons en 2010 et des communes neuchâtelaises en 2011



## TABLEAUX ANNEXES

### 1. Budget et compte de fonctionnement, en millions de francs

Année	Budget			Comptes		
	Charges	Revenus	Excédents de ch. (-) / rev. (+)	Charges	Revenus	Excédents de ch. (-) / rev. (+)
	(1)	(2)	(3)=(2)-(1)	(4)	(5)	(6)=(5)-(4)
1990	834.51	811.94	-22.57	897.32	904.81	+7.49
1991	940.60	899.28	-41.32	970.18	922.56	-47.62
1992	1034.21	995.81	-38.40	1064.87	1002.12	-62.75
1993	1102.08	1042.80	-59.27	1101.19	1036.14	-65.06
1994	1137.38	1073.15	-64.23	1125.47	1070.04	-55.43
1995	1155.71	1103.38	-52.34	1134.97	1097.51	-37.46
1996	1209.75	1165.16	-44.59	1195.69	1167.13	-28.56
1997	1246.03	1202.88	-43.14	1229.22	1191.11	-38.11
1998	1271.01	1228.19	-42.82	1270.06	1228.36	-41.70
1999	1322.89	1280.86	-42.04	1348.88	1323.80	-25.08
2000	1373.89	1337.09	-36.80	1404.96	1392.61	-12.35
2001	1389.75	1356.56	-33.19	1422.49	1403.61	-18.88
2002	1468.44	1431.15	-37.29	1504.84	1476.20	-28.64
2003	1569.90	1512.68	-57.22	1588.29	1524.62	-63.67
2004	1656.75	1588.86	-67.88	1665.60	1566.27	-99.33
2005	1714.72	1665.97	-48.74	1726.49	1645.01	-81.48
2005*	1714.72	1665.97	-48.74	2152.27	2070.79	-81.48
2006	1755.14	1711.56	-43.58	1723.06	1768.19	+45.12
2006**	1755.14	1711.56	-43.58	1995.35	2003.82	+8.47
2007	1785.37	1742.16	-43.21	1791.47	1798.90	+7.42
2008	1844.06	1811.00	-33.05	1894.94	1908.94	+14.0
2009	1893.17	1862.98	-30.19	1913.11	1880.46	-32.65
2010	1886.74	1852.88	-33.86	1922.28	1900.93	-21.35
2011	1947.10	1931.66	-15.44	1950.93	1953.89	+2.97
2012	2001.02	1983.68	-17.34	2058.53	2058.63	+0.10

\* Y compris le versement extraordinaire de l'or de la BNS

\*\* Après comptabilisation du principe d'échéance

## 2. Budget et compte des investissements, en millions de francs

Année	Budget			Comptes		
	Dépenses	Recettes	Investis- sements nets	Dépenses	Recettes	Investis- sements nets
	(1)	(2)	(3)=(1)-(2)	(4)	(5)	(6)=(4)-(5)
1990	273.55	173.74	99.81	288.79	199.80	88.99
1991	341.57	224.16	117.42	334.36	227.67	106.69
1992	388.45	255.43	133.02	385.74	244.64	141.10
1993	305.14	205.81	99.32	312.43	217.25	95.18
1994	260.28	177.71	82.57	254.77	177.34	77.43
1995	254.13	165.32	88.81	179.60	113.33	66.28
1996	170.28	92.43	77.85	175.07	106.70	68.37
1997	175.31	99.93	75.38	221.72	144.60	77.12
1998	235.42	143.92	91.50	267.38	177.37	90.02
1999	272.35	173.94	98.41	293.38	208.52	84.87
2000	279.19	177.54	101.66	316.78	198.90	117.88
2001	269.14	173.81	95.33	283.43	175.10	108.34
2002	246.23	157.00	89.23	227.85	150.73	77.13
2003	211.29	125.84	85.46	204.42	146.73	57.69
2004	208.49	113.77	94.72	214.35	136.42	77.93
2005	193.41	97.96	95.45	150.23	86.58	63.65
2006	147.81	81.59	66.22	132.65	83.59	49.06
2007	115.58	57.77	57.81	102.36	59.00	43.36
2008	161.42	97.45	63.98	141.34	50.24	91.10
2009	136.05	63.71	72.35	92.25	42.42	49.83
2010	113.46	48.74	64.72	95.33	43.30	52.03
2011	129.66	46.10	83.57	112.84	36.26	76.58
2012	106.78	46.29	60.50	102.07	43.97	58.10

### 3. Solde de financement, en millions de francs

Année	Investissements nets	Amortissements du patrimoine administratif	Excédents de ch. (-) / rev. (+)	Financements spéciaux		Exc. (+) / Insuff. (-) de financement
				Attributions	Prélèvements	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)=(2)+(3)+(4)-(1)-(5)
1990	88.99	41.01	+7.49	20.12	1.47	-21.83
1991	106.69	40.55	-47.62	4.62	10.80	-119.93
1992	141.10	46.28	-62.75	5.17	12.12	-164.52
1993	95.18	55.20	-65.06	3.20	8.72	-110.56
1994	77.43	59.46	-55.43	2.60	11.47	-82.27
1995	66.28	63.74	-37.46	1.70	6.57	-44.87
1996	68.37	65.96	-28.56	6.18	9.02	-33.82
1997	77.12	68.62	-38.11	1.49	8.93	-54.04
1998	90.02	68.20	-41.70	2.23	5.73	-67.03
1999	84.87	70.92	-25.08	9.86	3.41	-32.57
2000	117.88	74.61	-12.35	15.83	5.20	-44.98
2001	108.34	81.16	-18.88	9.95	5.57	-41.67
2002	77.13	86.00	-28.64	11.70	5.37	-13.43
2003	57.69	78.18	-63.67	5.52	10.08	-47.75
2004	77.93	90.96	-99.33	7.23	12.81	-91.87
2005	63.65	77.65	-81.48	4.64	8.61	-71.46
2005*	63.65	439.62	-81.48	68.44	8.61	+354.32
2006	49.06	79.10	+45.12	8.88	44.39	+39.65
2006**	49.06	79.10	+8.47	11.94	44.91	+5.54
2007	43.36	77.33	+7.42	12.14	5.74	+47.79
2008	91.10	85.03	+14.0	42.42	25.39	+24.96
2009	49.83	80.93	-32.65	27.37	24.76	+1.06
2010	52.03	78.06	-21.35	47.31	27.36	+24.63
2011	76.58	73.56	+2.97	19.84	51.72	-31.93
2012	58.10	64.43	+0.10	40.19	26.92	+19.70

\* Y compris le versement extraordinaire de l'or de la BNS

\*\* Après comptabilisation du principe d'échéance

#### 4. Dette, intérêts passifs, en millions de francs et taux moyen d'intérêts, en pourcent

Année	Dette au 31.12 (sens large)	Dette au 31.12. (sens étroit)	Intérêts passifs sur la dette (sens étroit)	Taux moyen d'intérêts*
1990	744.79	567.75	24.94	4.89%
1991	874.29	683.80	27.65	5.28%
1992	1 070.88	913.20	35.90	5.86%
1993	1 281.04	1 049.45	53.27	5.80%
1994	1 366.12	1 094.20	61.06	5.76%
1995	1 470.48	1 186.95	63.19	5.65%
1996	1 495.49	1 219.13	66.40	5.50%
1997	1 599.87	1 266.30	66.75	5.36%
1998	1 629.01	1 290.53	67.46	5.15%
1999	1 697.35	1 368.95	66.34	4.83%
2000	1 748.80	1 461.38	66.04	4.42%
2001	1 731.37	1 497.50	64.02	4.12%
2002	1 829.59	1 591.50	61.83	3.93%
2003	1 854.01	1 624.00	62.73	3.78%
2004	1 989.83	1 805.50	61.76	3.39%
2005	1 912.12	1 715.00	61.22	3.24%
2006	1 716.87	1 480.00	55.52	3.26%
2006**	1 716.87	1 480.00	77.05	3.26%
2007	1 659.93	1 380.00	47.65	3.26%
2008	1 520.99	1 314.45	44.11	3.23%
2009	1 526.71	1 355.00	42.02	3.05%
2010	1 462.37	1 295.00	37.74	2.87%
2011	1 392.91	1 200.00	33.24	2.67%
2012	1 532.18	1 300.00	32.03	2.40%

\* Le taux moyen d'intérêts représente la somme des intérêts annuels payés sur chaque emprunts auprès des instituts financiers divisé par la somme des emprunts qui sont en cours au 31 décembre.

\*\* Après comptabilisation du principe d'échéance

## 5. Charges par nature, en millions de francs

Année	Charges de personnel	Biens, services et marchandises	Intérêts passifs	Amortissements	Parts et contributions sans affectation	Dédommagements aux collectivités	Subventions accordées	Subventions redistribuées	Attributions aux financ. spéciaux	Imputations internes	Total
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)=(1)+...+(10)
1990	242.95	81.55	25.38	42.89	34.09	7.31	326.00	78.59	20.13	38.42	897.32
1991	272.69	89.16	28.96	43.53	35.26	7.93	373.30	93.76	4.62	20.97	970.18
1992	286.11	90.08	37.65	51.85	40.46	8.59	412.67	104.71	5.17	27.58	1 064.87
1993	292.37	86.07	55.42	60.69	42.08	8.59	422.97	105.26	3.20	24.56	1 101.19
1994	287.86	85.48	62.05	65.67	45.09	9.51	424.28	119.77	2.60	23.17	1 125.47
1995	290.07	89.86	64.56	71.58	43.08	9.86	434.51	115.97	1.70	13.77	1 134.97
1996	300.60	93.31	67.64	74.63	46.01	11.94	493.66	88.14	6.18	13.58	1 195.69
1997	302.94	95.82	67.60	77.41	51.19	12.82	527.59	77.65	1.49	14.71	1 229.22
1998	308.79	96.58	68.46	77.72	49.14	12.53	562.19	82.67	2.23	9.75	1 270.06
1999	319.17	101.42	66.85	81.88	51.78	30.54	590.07	83.86	9.86	13.44	1 348.88
2000	336.42	104.96	66.82	82.89	51.03	43.41	596.15	85.90	15.72	21.65	1 404.96
2001	346.27	110.35	64.59	90.90	3.06	59.15	623.12	91.79	9.95	23.31	1 422.49
2002	370.39	114.02	63.10	96.37	3.20	67.58	657.63	97.27	11.70	23.59	1 504.84
2003	399.05	113.68	63.97	96.74	3.28	75.29	712.79	96.76	5.52	21.22	1 588.29
2004	412.00	123.79	62.89	109.54	3.72	76.28	751.69	97.19	7.23	21.27	1 665.60
2005	485.20	121.22	61.99	95.75	3.35	70.85	780.61	80.03	4.64	22.87	1 726.49
2005*	485.20	121.22	61.99	457.72	3.35	70.85	780.61	80.03	68.44	22.87	2 152.27
2006	479.53	128.33	56.38	98.30	4.52	70.57	773.19	74.32	8.88	29.04	1 723.06
2006**	479.62	128.57	77.91	98.30	4.75	72.87	1 017.99	74.32	11.94	29.09	1 995.35
2007	438.09	113.14	48.58	95.26	5.86	72.94	892.01	77.27	12.14	36.18	1 791.47
2008	438.82	126.31	45.44	111.15	8.92	71.43	901.98	76.82	42.42	71.66	1 894.94
2009	419.23	126.26	43.24	107.44	9.29	79.19	971.72	82.73	27.37	46.64	1 913.11
2010	405.88	118.73	39.08	121.40	9.11	85.68	973.82	87.80	47.31	33.49	1 922.28
2011	426.28	130.29	34.67	93.81	9.20	88.76	1 020.05	90.38	19.84	37.66	1 950.93
2012	422.06	136.66	33.23	100.46	8.95	87.80	1 077.99	90.85	40.19	60.35	2 058.53

\* Y compris le versement extraordinaire de l'or de la BNS

\*\* Après comptabilisation du principe d'échéance

## 6. Revenus par nature, en millions de francs

Année	Impôts	Patentes et concessions	Revenus des biens	Contributions	Part à des recettes sans affectation	Dédommagements de collectivités	Subventions acquises	Subventions à redistribuer	Prélèvements aux financ. spéciaux	Imputations internes	Total
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)=(1)+...+(10)
1990	489.82	4.59	29.35	69.04	91.54	22.23	79.76	78.59	1.47	38.42	904.81
1991	471.50	5.26	28.07	72.53	99.13	25.51	95.03	93.76	10.80	20.97	922.56
1992	498.45	4.84	31.31	75.25	109.51	28.26	110.08	104.71	12.12	27.58	1 002.12
1993	505.13	5.70	27.16	78.41	124.18	31.93	125.08	105.26	8.72	24.56	1 036.14
1994	521.16	5.67	26.94	82.76	119.53	29.10	130.48	119.77	11.47	23.17	1 070.04
1995	543.50	6.19	22.47	85.86	126.27	29.48	147.43	115.97	6.57	13.77	1 097.51
1996	562.98	6.04	24.72	86.81	130.13	25.95	219.77	88.14	9.02	13.58	1 167.13
1997	562.05	5.85	23.94	84.82	142.86	26.82	243.49	77.65	8.93	14.71	1 191.11
1998	571.75	5.88	24.66	86.43	145.16	26.76	269.57	82.67	5.73	9.75	1 228.36
1999	606.01	6.46	25.14	90.70	164.77	38.54	291.47	83.86	3.41	13.44	1 323.80
2000	647.63	6.50	30.27	97.44	163.38	41.32	293.44	85.90	5.08	21.65	1 392.61
2001	657.02	6.41	30.92	107.35	183.69	44.15	253.42	91.79	5.57	23.31	1 403.61
2002	689.11	6.23	29.21	115.26	197.72	50.22	262.23	97.27	5.37	23.59	1 476.20
2003	678.65	6.30	29.77	121.44	199.62	79.42	281.37	96.76	10.08	21.22	1 524.62
2004	683.74	6.10	31.46	131.68	199.46	83.01	299.56	97.19	12.81	21.27	1 566.27
2005	859.76	6.07	33.44	138.29	188.41	68.07	239.46	80.03	8.61	22.87	1 645.01
2005*	859.76	6.07	33.44	138.29	614.19	68.07	239.46	80.03	8.61	22.87	2 070.79
2006	918.90	5.89	38.56	142.86	208.14	66.08	240.00	74.32	44.39	29.04	1 768.19
2006**	925.00	5.93	52.81	151.00	302.85	86.38	331.53	74.32	44.91	29.09	2 003.82
2007	968.76	5.34	43.76	143.30	201.61	67.89	249.04	77.27	5.74	36.18	1 798.90
2008	991.38	5.53	48.18	149.33	270.66	64.14	205.86	76.82	25.39	71.66	1 908.94
2009	982.26	5.56	49.69	138.74	263.02	54.84	232.21	82.73	24.76	46.64	1 880.46
2010	995.43	5.72	61.94	127.84	272.58	51.32	237.45	87.80	27.36	33.49	1 900.93
2011	1 007.34	5.84	84.60	129.82	255.36	52.79	238.39	90.38	51.72	37.66	1 953.89
2012	1 072.32	5.59	59.12	137.33	284.31	52.33	269.51	90.85	26.92	60.35	2 058.63

\* Y compris le versement extraordinaire de l'or de la BNS

\*\* Après comptabilisation du principe d'échéance

## 7. Compte de fonctionnement selon la classification fonctionnelle, en millions de francs

Année	Administra- tion générale	Sécurité publique	Enseigne- ment et formation	Culture et loisirs	Santé	Prévoyance sociale	Trafic	Protec. et aménag. de l'envt	Economie publique	Finances et impôts	Excédents de charges (-) / revenus (+)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)=(10)-(1) -(2)-...-(9)
1990	48.81	46.31	181.83	11.66	73.00	94.23	31.80	13.47	26.36	534.96	+7.49
1991	48.76	53.57	203.90	10.21	79.62	99.72	33.68	17.80	12.00	511.65	-47.62
1992	51.14	58.81	206.40	11.44	81.60	115.15	39.93	18.31	11.59	531.62	-62.75
1993	49.78	60.58	207.20	11.40	84.94	112.99	42.07	18.94	9.50	532.34	-65.06
1994	48.30	58.50	200.80	11.83	81.99	114.70	44.22	19.88	9.24	534.02	-55.43
1995	51.72	57.78	202.25	11.41	81.21	111.02	43.70	20.90	9.16	551.69	-37.46
1996	52.74	62.19	220.82	11.85	87.06	84.58	70.49	23.16	16.07	600.40	-28.56
1997	55.59	63.21	221.85	12.14	96.58	87.66	67.18	21.00	17.14	604.24	-38.11
1998	58.32	63.07	227.62	12.76	95.76	99.96	63.31	12.97	28.18	620.23	-41.70
1999	60.79	62.68	236.20	11.85	102.35	104.70	66.22	15.06	31.00	665.77	-25.08
2000	65.84	65.53	252.57	12.83	99.94	120.90	70.74	17.69	34.52	728.21	-12.35
2001	70.17	69.12	265.36	14.04	115.68	169.28	71.17	17.96	36.44	810.33	-18.88
2002	73.92	72.25	290.42	16.88	118.23	176.76	69.96	19.39	39.46	848.62	-28.64
2003	77.90	68.20	296.21	16.95	133.25	190.23	70.05	18.23	32.91	840.25	-63.67
2004	82.58	70.13	311.26	17.02	144.47	203.16	70.56	19.00	30.90	849.74	-99.33
2005	80.46	63.97	333.75	15.71	256.90	230.51	70.66	18.66	28.27	1017.40	-81.48
2006	76.45	63.21	324.03	14.71	255.18	243.52	72.89	16.84	28.04	1140.00	+45.12
2006*	74.68	62.87	290.63	14.71	401.06	263.85	72.15	21.53	28.15	1238.08	+8.47
2007	87.48	63.98	348.13	13.85	261.12	264.00	74.49	15.39	27.00	1162.85	+7.42
2008	78.56	66.98	383.75	15.92	261.24	288.36	82.56	18.04	46.39	1255.80	+14.0
2009	81.52	66.91	400.81	14.71	272.34	287.54	87.66	14.73	34.00	1227.57	-32.65
2010	78.85	86.18	391.58	14.12	283.77	293.45	90.20	17.24	26.62	1260.67	-21.35
2011	63.14	81.66	381.16	14.60	309.84	296.88	90.59	8.97	29.89	1279.69	+2.97
2012	67.62	80.15	395.21	14.57	338.57	313.42	88.79	8.29	22.96	1329.68	+0.10

\* Après comptabilisation du principe d'échéance

## 8. Actif du bilan, en millions de francs

Année	Patrimoine financier			Patrimoine administratif *			Avances envers fin. spéciaux	Découvert	Total	
	Disponi- bilités	Avoirs	Place- ments	Actifs transitoires	Investis- sements	Prêts et part. permanentes				Subventions à l'investissement
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)				(7)
1990	15.77	289.56	96.55	23.57	313.46	161.54	0.00	0.00	27.65	928.09
1991	8.61	303.15	94.82	18.60	378.21	159.59	0.00	0.00	70.63	1 033.62
1992	13.78	334.75	88.02	15.67	472.44	157.44	0.00	0.00	130.15	1 212.25
1993	24.34	369.20	86.76	16.56	513.56	206.86	0.00	0.00	193.00	1 410.28
1994	30.84	356.46	82.88	5.64	530.60	235.26	0.00	0.00	246.90	1 488.57
1995	17.42	364.37	79.05	32.72	532.50	276.36	0.00	0.00	283.37	1 585.78
1996	42.23	331.20	69.41	15.54	537.58	270.40	0.00	4.97	310.01	1 581.33
1997	47.18	361.96	68.17	20.80	545.91	287.58	0.00	5.36	348.04	1 684.98
1998	25.63	370.87	68.98	4.90	423.00	286.35	144.80	4.71	389.74	1 718.97
1999	13.76	422.32	73.96	14.99	424.54	273.80	153.68	4.39	414.82	1 796.26
2000	33.24	413.33	74.05	25.03	455.45	253.99	164.46	0.99	427.16	1 847.70
2001	25.74	400.92	73.02	46.72	468.58	216.55	178.74	0.00	446.05	1 856.31
2002	124.64	456.47	64.12	16.42	472.33	183.98	170.74	0.00	474.68	1 963.39
2003	37.80	481.89	64.20	84.57	456.84	185.72	162.95	0.00	538.35	2 012.30
2004	51.63	536.26	61.48	20.30	463.28	196.88	148.77	0.00	637.68	2 116.27
2005**	84.63	757.76	67.05	22.17	461.55	196.77	137.31	0.00	357.18	2 084.40
2006	65.05	512.70	67.96	146.50	448.84	198.75	120.55	0.00	348.71	1 909.05
2007	132.31	425.32	65.90	162.59	431.04	196.29	104.66	0.00	341.28	1 859.38
2008	68.52	490.67	62.42	113.44	400.81	198.07	142.56	0.00	327.28	1 803.79
2009	108.82	462.41	57.25	103.44	394.02	199.54	117.60	0.00	359.94	1 803.02
2010	110.48	421.32	52.16	106.53	392.68	200.11	88.96	0.00	381.28	1 753.55
2011	90.87	395.14	51.87	96.24	419.13	176.22	66.25	0.00	378.32	1 674.04
2012	301.15	366.73	53.44	84.33	413.54	177.75	52.60	0.00	378.22	1 827.77

\* Entre 1990 et 1997, les investissements et les subventions à l'investissement apparaissent dans la même colonne.

\*\* Le versement extraordinaire de la BNS influence les avoirs (placements à terme) et le découvert (amortissement).

## 9. Passif du bilan, en millions de francs

Année	Engagements courants	Dettes à court terme	Dettes à moyen et long terme	Engagements envers entités particulières	Provisions	Passifs transitoires	Engagements envers fin. spéciaux	Réserves*	Total
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)		(8)=(1)+...+(7)
1990	127.63	0.00	610.53	6.63	20.67	45.44	117.19	0.00	928.09
1991	129.12	0.00	727.20	17.97	14.13	35.75	109.44	0.00	1 033.62
1992	101.40	0.00	957.00	12.48	10.64	31.56	99.18	0.00	1 212.25
1993	111.08	0.00	1 146.26	23.71	9.12	29.13	90.99	0.00	1 410.28
1994	108.59	0.00	1 219.59	37.93	9.11	33.18	80.16	0.00	1 488.57
1995	117.79	0.00	1 305.27	47.42	9.10	32.38	73.82	0.00	1 585.78
1996	119.15	0.00	1 340.40	35.94	11.42	9.12	65.30	0.00	1 581.33
1997	161.84	0.00	1 405.51	32.52	7.62	16.95	60.55	0.00	1 684.98
1998	158.02	13.23	1 428.87	28.89	7.00	26.02	56.94	0.00	1 718.97
1999	173.98	4.87	1 498.58	19.92	16.59	27.59	54.73	0.00	1 796.26
2000	164.50	0.01	1 572.35	11.95	16.66	19.59	62.64	0.00	1 847.70
2001	109.80	18.28	1 572.88	30.41	28.11	32.91	63.92	0.00	1 856.31
2002	150.75	0.35	1 640.03	38.46	20.37	40.50	72.93	0.00	1 963.39
2003	106.70	11.16	1 671.93	64.23	12.72	70.47	75.11	0.00	2 012.30
2004	128.69	0.01	1 853.74	36.62	6.80	16.84	73.58	0.00	2 116.27
2005**	139.62	0.00	1 767.71	4.79	7.50	30.37	134.40	0.00	2 084.40
2006	177.87	0.00	1 534.79	4.21	12.33	83.97	95.88	0.00	1 909.05
2007	204.95	0.00	1 437.87	17.11	16.29	86.04	97.13	0.00	1 859.38
2008	178.34	0.00	1 374.72	18.78	18.24	90.83	122.87	0.00	1 803.79
2009	135.68	0.00	1 418.34	3.54	13.70	99.76	112.51	19.50	1 803.02
2010	138.98	0.00	1 360.62	1.88	28.29	93.61	93.09	37.07	1 753.55
2011	176.90	0.00	1 265.74	1.11	20.52	99.80	91.30	18.66	1 674.04
2012	217.68	0.00	1 365.04	0.37	14.99	114.33	94.46	20.88	1 827.77

\* Dès l'année 2009, le poste "Réserves" est ajouté au passif du bilan. Précédemment, il était comptabilisé avec les provisions..

\*\* L'affectation du versement extraordinaire de la BNS influence les dettes à moyen et long terme (remboursements) et les engagements envers les financements spéciaux (attributions aux fonds).

# PLAN COMPTABLE DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT

## 3 - CHARGES

### 30 Charges de personnel

- 300 Autorités, commissions et juges
- 301 Personnel administratif et d'exploitation
- 302 Personnel enseignant
- 303 Assurances sociales
- 304 Caisses de pensions et de prévoyance
- 306 Prestations en nature
- 305 Assurance maladie et accidents
- 307 Prestations aux retraités
- 308 Personnel temporaire
- 309 Autres charges de personnel

### 31 Biens, services et marchandises

- 310 Fournitures de bureau, imprimés, matériel enseignement
- 311 Mobilier, machines, véhicules
- 312 Eau, énergie, combustibles
- 313 Autres marchandises
- 314 Entretien des immeubles
- 315 Entretien d'objets mobiliers
- 316 Loyers, fermages et redevances d'utilisation
- 317 Dédommagements
- 318 Honoraires et prestations de service
- 319 Frais divers

### 32 Intérêts passifs

- 320 Engagements courants
- 321 Dettes à court terme
- 322 Dettes à moyen et à long terme
- 323 Dettes envers des entités particulières
- 329 Autres intérêts passifs

### 33 Amortissements

- 330 Patrimoine financier
- 331 Patrimoine administratif, amortissements ordinaires
- 332 Patrimoine administratif, amortiss. complémentaires
- 333 Découvert

### 34 Parts et contributions sans affectation

- 340 Parts de recettes destinées à des communes
- 341 Contributions à des communes

### 35 Dédommagements à des collectivités publiques

- 350 Confédération
- 351 Cantons
- 352 Communes

### 36 Subventions accordées

- 360 Confédération
- 361 Cantons
- 362 Communes
- 363 Propres établissements
- 364 Sociétés d'économie mixte
- 365 Institutions privées
- 366 Personnes physiques
- 367 Etranger

### 37 Subventions redistribuées

- 370 Confédération
- 371 Cantons
- 372 Communes
- 373 Propres établissements
- 374 Sociétés d'économie mixte
- 375 Institutions privées
- 376 Personnes physiques

### 38 Attributions aux financements spéciaux

### 39 Imputations internes

## 4 - REVENUS

### 40 Impôts

- 400 Impôts sur le revenu et la fortune
- 401 Impôts sur le bénéfice et le capital
- 402 Impôts fonciers
- 403 Impôts sur les gains en capital
- 404 Droits de mutation et de timbre
- 405 Impôts sur les successions et donations
- 406 Impôts sur la propriété et sur la dépense
- 407 Impôts sur la consommation

### 41 Patentes et concessions

### 42 Revenus des biens

- 420 Banques
- 421 Créances
- 422 Capitaux du patrimoine financier (sans les immeubles)
- 423 Immeubles du patrimoine financier
- 424 Gains comptables sur les placements du patrimoine financier
- 425 Prêts du patrimoine administratif
- 426 Participations permanentes du patrimoine administratif
- 427 Immeubles du patrimoine administratif
- 429 Autres revenus

### 43 Contributions

- 430 Contributions de remplacement
- 431 Emoluments administratifs
- 432 Recettes hospitalières et d'établissements spécialisés, pensions
- 433 Ecolages
- 434 Autres redevances d'utilisation et prestations de service
- 435 Ventes
- 436 Dédommagements de tiers
- 437 Amendes
- 438 Prestations effectuées par la collectivité pour ses investissements
- 439 Autres contributions

### 44 Parts à des recettes et contributions sans affectation

- 440 Part à des recettes fédérales
- 441 Part à des recettes cantonales
- 444 Contributions cantonales
- 445 Contributions communales

### 45 Dédommagements de collectivités publiques

- 450 Confédération
- 451 Cantons
- 452 Communes

### 46 Subventions acquises

- 460 Confédération
- 461 Cantons
- 462 Communes
- 463 Propres établissements
- 469 Autres subventions

### 47 Subventions à redistribuer

- 470 Confédération
- 471 Cantons
- 472 Communes
- 473 Propres établissements

### 48 Prélèvements sur les financements spéciaux

### 49 Imputations internes

# PLAN COMPTABLE DU BILAN

## 1 - ACTIF

## 2 - PASSIF

### PATRIMOINE FINANCIER

#### 10 Disponibilités

- 100 Caisse
- 101 Chèques postaux
- 102 Banque

#### 11 Avoirs

- 110 Accréditifs
- 111 Comptes courants
- 112 Impôts à encaisser
- 113 Dédommagements de collectivités publiques
- 114 Subventions de collectivités publiques
- 115 Autres débiteurs
- 116 Avoirs à terme fixe
- 118 Comptes de liaison entre deux périodes comptables
- 119 Autres créances

#### 12 Placements

- 120 Valeurs à revenu fixe
- 121 Actions et parts sociales
- 122 Prêts
- 123 Immeubles
- 124 Mobilier, machines, véhicules
- 125 Marchandises et approvisionnements
- 129 Autres placements

#### 13 Actifs transitoires

- 130 Intérêts
- 131 Loyers, fermages et redevances de droit de superficie
- 132 Assurances
- 139 Autres comptes transitoires

### PATRIMOINE ADMINISTRATIF

#### 14 Investissements

- 140 Terrains non bâtis
- 141 Ouvrages de génie civil
- 143 Terrains bâtis
- 145 Forêts
- 146 Mobilier, machines, véhicules
- 147 Marchandises et approvisionnements
- 149 Autres biens

#### 15 Prêts et participations permanentes

- 151 Cantons
- 152 Communes
- 153 Propres établissements
- 154 Sociétés d'économie mixte
- 155 Institutions privées
- 156 Personnes physiques
- 157 Etranger

#### 16 Subventions d'investissements

- 160 Confédération
- 161 Cantons
- 162 Communes
- 163 Propres établissements
- 164 Sociétés d'économie mixte
- 165 Institutions privées
- 166 Personnes physiques
- 167 Etranger

#### 17 Autres dépenses à amortir

- 170 Expropriations

### FINANCEMENTS SPÉCIAUX

#### 18 Avances aux financements spéciaux

### DÉCOUVERT

#### 19 Découvert

### ENGAGEMENTS

#### 20 Engagement courants

- 200 Créanciers
- 201 Dépôts
- 202 Réserves de crise
- 203 Dédommagements à des collectivités publiques
- 204 Subventions à verser
- 205 Subventions à redistribuer
- 206 Comptes courants
- 208 Comptes de liaison entre deux périodes comptables
- 209 Autres engagements

#### 21 Dettes à court terme

- 210 Banques
- 211 Collectivités publiques
- 212 Entreprises publiques autonomes
- 213 Placements effectués par le personnel
- 219 Autres dettes à court terme

#### 22 Dettes à moyen et long terme

- 220 Emprunts hypothécaires
- 221 Reconnaissances de dettes
- 222 Bons de caisse
- 223 Emprunts par obligation
- 228 Dettes en monnaie étrangère
- 229 Autres dettes à moyen et long terme

#### 23 Engagements envers des entités particulières

- 230 Propres établissements
- 231 Caisses de pensions
- 232 Caisses d'épargne
- 233 Fonds et fondations
- 234 Fonds destinés à couvrir les risques matériels non assurés

#### 24 Provisions

- 240 Compte de fonctionnement
- 241 Compte des investissements

#### 25 Passifs transitoires

- 250 Intérêts
- 251 Loyers, fermages et redevances de droit de superficie
- 252 Assurances
- 259 Autres comptes transitoires

### FINANCEMENTS SPÉCIAUX

#### 28 Engagements envers les financements spéciaux

### FORTUNE

#### 29 Fortune nette

## LEXIQUE

<b>Actif</b>	L'actif du bilan comprend les valeurs patrimoniales (avoirs, placements financiers, investissements, prêts et participations), les avances aux fonds spéciaux ainsi que l'éventuel découvert du bilan.
<b>Amortissement</b>	L'amortissement est une charge sans décaissement. Il représente le paiement, sur la durée, d'un investissement. Dans la comptabilité, la diminution de valeur liée à un investissement (dépréciation) s'inscrit en tant qu'amortissement. Dans le compte de fonctionnement, elle figure dans les charges, la valeur des investissements étant adaptée en conséquence dans le bilan annuel. On distingue les amortissements du patrimoine administratif (sur les investissements réalisés) et les amortissements relevant du patrimoine financier (non valeurs fiscales ou pertes sur débiteurs). Ces charges sont comptabilisées dans les rubriques du groupe 33 du modèle comptable harmonisé.
<b>Autofinancement</b>	Amortissements du patrimoine administratif +/- résultat du compte de fonctionnement (+ si excédent de revenus et - si excédent de charges).
<b>Autofinancement (capacité d')</b>	Indicateur financier qui exprime l'autofinancement en pourcent du total des revenus déterminants (sans les subventions redistribuées ni les imputations internes).
<b>Autofinancement (degré d')</b>	Indicateur financier qui exprime l'autofinancement en pourcent des investissements nets. Cet indicateur financier est utilisé dans le cadre du frein à l'endettement de l'État de Neuchâtel.
<b>Biens, services et marchandises</b>	Ensemble des charges permettant à la collectivité de fonctionner : matériel, fournitures de bureau, mobilier, machines, énergie, loyers, déplacements, mandats, etc. Ces charges sont comptabilisées dans les rubriques du groupe 31 du modèle comptable harmonisé.
<b>Bilan</b>	Récapitulation de la situation patrimoniale de la collectivité publique au vu de ce qu'elle possède (actif) et de ce qu'elle doit (passif). Le bilan est mis à jour en fin d'année.
<b>Budget</b>	Acte législatif par lequel sont prévues et autorisées les recettes et dépenses annuelles d'une collectivité publique. Le budget peut-être vu comme le reflet financier des décisions politiques qui sont prises.
<b>Capital étranger</b>	Le capital étranger apparaît au passif du bilan. Il se compose des dettes publiques, des divers engagements, des provisions, des passifs transitoires et des financements spéciaux.
<b>Charge</b>	Transaction de la comptabilité d'exploitation entraînant une diminution de fortune ou une augmentation du découvert (charges de personnel, charges en biens, services et marchandises, charges d'intérêt, subventions, etc.). Une charge ne donne pas forcément lieu à un décaissement (cf. amortissements).
<b>Charges de personnel</b>	Traitements (salaires), assurances sociales concernant le personnel administratif, les enseignants ainsi que les employés temporaires travaillant pour le compte d'une collectivité publique. Font également partie des charges de personnel les rentes, pensions, allocations de renchérissement aux retraités ainsi que les frais liés au recrutement, à la formation, etc. Ces charges sont comptabilisées dans les rubriques du groupe 30 du modèle comptable harmonisé.
<b>Charge financière</b>	Intérêts passifs + amortissements du patrimoine administratif - revenus des biens. Notion utilisée pour calculer l'indicateur de la quotité de la charge financière.
<b>Charge nette des intérêts</b>	Intérêts passifs - intérêts actifs. Notion utilisée pour calculer l'indicateur de la quotité de la charge financière et l'indicateur de la quotité des intérêts. Dans le calcul des intérêts nets, toutes les rubriques concernant les intérêts passifs sont prises en considération, ce qui n'est pas le cas des intérêts actifs.
<b>Classification administrative ou organique</b>	Ventilation des rubriques du compte de fonctionnement ou des investissements d'après l'organisation de la collectivité publique (services et offices).
<b>Classification fonctionnelle</b>	Ventilation des rubriques du compte de fonctionnement ou des investissements d'après les tâches et les objectifs visés par la collectivité publique : administration générale, santé, sécurité publique, prévoyance sociale, enseignement, etc.
<b>Classification spécifique ou par nature</b>	Ventilation des rubriques du compte de fonctionnement ou des investissements d'après le plan comptable harmonisé applicable aux collectivités publiques : charges de personnel, biens services et marchandises, amortissements, subventions, impôts, etc.
<b>Compte administratif</b>	Terme générique englobant le compte de fonctionnement et le compte des investissements.
<b>Compte de fonctionnement</b>	Le compte de fonctionnement met en regard les charges annuelles courantes et les revenus correspondants. Cette comparaison fait ressortir soit un excédent de charges, soit un excédent de revenus. Le solde du compte fonctionnement détermine la variation de la fortune ou du découvert au bilan.

<b>Compte des investissements</b>	Le compte des investissements comprend toutes les dépenses et toutes les recettes (en général subventions reçues) liées à la réalisation ou à l'acquisition de biens du patrimoine administratif, dont l'utilisation s'étend sur plusieurs années et qui servent à l'exécution d'une tâche publique. Le solde obtenu par différence entre dépenses et recettes dans le compte, représente le montant des investissements nets devant être financé par la collectivité même. Lors de la clôture de l'exercice, le solde net des investissements est transféré au bilan.
<b>Contributions</b>	Revenus résultant des prestations et livraisons effectuées par la collectivité pour des tiers, ainsi que les recettes provenant des amendes, des émoluments et des prestations effectuées par la collectivité pour ses propres investissements. Ces revenus sont comptabilisés dans les rubriques du groupe 43 du modèle comptable harmonisé.
<b>Couverture des charges (degré de)</b>	Indicateur financier qui exprime le résultat du compte de fonctionnement en pourcent du total des charges.
<b>Couverture des revenus déterminants (degré de)</b>	Indicateur financier qui exprime le résultat du compte de fonctionnement en pourcent des revenus déterminants. Cet indicateur financier est utilisé dans le cadre du frein à l'endettement de l'État de Neuchâtel.
<b>Découvert</b>	Il y a découvert au bilan lorsque les avoirs (actif) ne suffisent pas à couvrir les engagements (passif). Le découvert figure à l'actif du bilan. Il correspond au cumul des précédentes clôtures du compte de fonctionnement. Selon le règlement sur les finances et la comptabilité des communes (RFC), le découvert doit être amorti au plus vite, mais il ne peut excéder cinq ans.
<b>Dédommagements à des / de collectivités publiques</b>	Compensation financière versée à une collectivité publique qui se substitue complètement ou partiellement dans l'exécution d'une tâche incombant à la propre collectivité et vice versa. Le dédommagement est calculé sur la base des coûts de la tâche (prix de revient). Ces charges et revenus sont comptabilisés respectivement dans les rubriques 35 et 45 du modèle comptable harmonisé.
<b>Déficit</b>	Excédent des charges par rapport aux revenus durant un exercice. Il indique la diminution de la fortune ou l'accroissement du découvert au bilan.
<b>Déficit conjoncturel</b>	Part du déficit liée à l'évolution de la conjoncture. Cette part du déficit est imputable à un surcroît de dépenses essentiellement dans les domaines social et économique (qui visent à atténuer les effets de la récession) et à une diminution des recettes fiscales.
<b>Déficit structurel</b>	Part du déficit résultant de la surcharge durable du budget par des tâches non financées (p. ex. nouvelles tâches sans réduction simultanée de tâches existantes et, voire ou, diminution des recettes). Si le déficit structurel est important, le budget reste déficitaire même lorsque la situation conjoncturelle est favorable.
<b>Dépenses courantes</b>	Total des charges du compte de fonctionnement sans amortissements du patrimoine financier ni subventions redistribuées ni attributions aux financements spéciaux ni imputations internes. Notion utilisée dans le calcul de l'effort d'investissement.
<b>Dettes publiques (dettes consolidées)</b>	Ensemble des sommes empruntées par l'Etat auprès des banques, des compagnies d'assurances, etc. pour le financement des besoins relatifs au compte de fonctionnement et au compte des investissements. Ces emprunts représentent les dettes à moyen et long terme. On distingue la dette au sens étroit de la dette au sens large suivant les postes retenus au passif pour la calculer. La dette exprimée en fonction du nombre d'habitants de la collectivité publique est un indicateur fréquemment utilisé en finances publiques.
<b>Émoluments</b>	Montant financier exigé par une collectivité publique en contre-partie d'une prestation fournie à l'utilisateur (permis de conduire, passeport, etc.). Les émoluments sont comptabilisés dans les rubriques du groupe 43 du modèle comptable harmonisé (contributions).
<b>Excédent de financement</b>	Cas résultant d'un montant des amortissements supérieur au montant des investissements nets +/- le résultat du compte de fonctionnement. Un excédent de financement permet d'utiliser des fonds pour rembourser la dette ou pour effectuer des placements.
<b>Financements spéciaux</b>	Affectation totale ou partielle de par la loi de revenus à des tâches publiques particulières (recettes affectées). On distingue les prélèvements aux financements spéciaux (revenu) des attributions aux financements spéciaux (charge). Ces charges et revenus sont comptabilisés respectivement dans les rubriques 38 et 48 du modèle comptable harmonisé.
<b>Fortune nette</b>	Excédent des postes de l'actif du bilan par rapport aux postes du passif. Elle provient d'excédents de revenus du compte de fonctionnement et permet de couvrir d'éventuels futurs excédents de charges. Il s'agit de la situation opposée au découvert.
<b>Frein à l'endettement</b>	Mécanisme inscrit dans la loi sur les finances qui impose le respect de certaines valeurs limites en termes d'indicateurs financiers (degré d'autofinancement et degré de couverture des revenus déterminants) lors de la présentation du budget et de la clôture des comptes.
<b>Frein aux dépenses</b>	Mécanisme imposant une majorité qualifiée (3/5) lors des votes du Grand Conseil pour l'acceptation des dépenses importantes et l'augmentation des recettes fiscales.

<b>Impôts</b>	Contribution perçue par la collectivité publique sans condition (pas de contrepartie) en vertu de sa souveraineté. Pris dans son sens technique, l'impôt est perçu principalement en fonction d'une certaine situation économique réalisée en la personne de l'assujetti, soit lors de l'obtention d'une somme d'argent (salaire), soit lors de l'utilisation de cette somme (consommation). La Confédération, les cantons et les communes perçoivent des impôts dans leur domaine de souveraineté, afin d'assumer les tâches qui leur sont confiées. Les recettes fiscales sont donc des revenus importants qui sont comptabilisés dans les rubriques du groupe 40 du modèle comptable harmonisé.
<b>Imputations internes</b>	Opérations comptables entre entités administratives faisant partie d'un même budget. Dans le compte de fonctionnement, le total des charges doit être égal au total des revenus. Ces charges et revenus sont comptabilisés respectivement dans les rubriques 39 et 49 du modèle comptable harmonisé. On les enlève des revenus totaux lorsqu'on calcule les revenus déterminants.
<b>Indicateurs financiers</b>	Données quantitatives calculées sur la base de rubriques budgétaires pour une période donnée. Ils permettent des comparaisons dans le temps et entre collectivités publiques. Les principaux indicateurs financiers sont le degré d'autofinancement, la capacité d'autofinancement, la quotité des intérêts, la dette par habitant, etc.
<b>Insuffisance de financement</b>	Moyens financiers que la collectivité doit emprunter pour exécuter les tâches publiques. L'insuffisance de financement résulte principalement du résultat du compte de fonctionnement et du compte des investissements. Elle induit une augmentation des dettes figurant au passif du bilan.
<b>Intérêts passifs</b>	Intérêts dus pour l'emploi de fonds étrangers lorsque la collectivité publique emprunte. Ces charges sont comptabilisées dans les rubriques du groupe 32 du modèle comptable harmonisé.
<b>Intérêts passifs (poids des)</b>	Indicateur financier qui exprime les intérêts passifs en pourcent des recettes fiscales directes.
<b>Investissement</b>	Dépense pour l'acquisition, la réalisation ou l'amélioration de valeurs patrimoniales durables (bâtiments, routes, prêts et participations, etc.). Les investissements nécessaires à l'accomplissement des tâches publiques figurent dans le patrimoine administratif au bilan.
<b>Investissement (effort d')</b>	Indicateur financier qui exprime les investissements nets en pourcent des dépenses courantes.
<b>Investissements nets</b>	Dépenses d'investissements qui sont financées puis couvertes par les propres moyens de la collectivité. Le niveau des investissements nets se calcule en soustrayant les recettes d'investissements (subventions acquises ou prestations de tiers) du montant des dépenses brutes.
<b>Modèle comptable harmonisé (MCH)</b>	Modèle de comptabilité utilisé pour les finances publiques. Le MCH comprend le compte administratif (compte de fonctionnement, compte des investissements), le compte de financement et le bilan. Ce modèle a été amélioré à la fin des années 2000 pour laisser place au nouveau MCH2.
<b>Parts et contributions / recettes sans affectation</b>	Part légale d'autres collectivités / de la collectivité aux recettes et contributions encaissées par une collectivité / d'autres collectivités. L'affectation est laissée au libre choix de la collectivité bénéficiaire. Ces charges et revenus sont comptabilisés respectivement dans les rubriques 34 et 44 du modèle comptable harmonisé.
<b>Passif</b>	Le passif du bilan se compose en règle générale des engagements (dettes, engagements envers les fonds spéciaux), des réserves ou provisions ainsi que de l'éventuelle fortune nette.
<b>Patentes et concessions</b>	Autorisation d'exploiter que la collectivité publique délivre et donnant lieu à un émolument (p. ex. établissements publics, permis de pêche, de chasse, etc.). Ces revenus sont comptabilisés dans les rubriques du groupe 41 du modèle comptable harmonisé.
<b>Patrimoine administratif</b>	Le patrimoine administratif comprend tous les actifs non réalisables, donc en principe inaliénables, nécessaires à l'accomplissement des tâches publiques prévues dans la Constitution et les lois.
<b>Patrimoine financier</b>	Le patrimoine financier est constitué de l'ensemble des biens qui sont réalisables sans nuire à un but d'utilité publique et qui sont gérés selon les usages commerciaux.
<b>Péréquation financière</b>	La péréquation financière porte au sens large sur tous les transferts financiers entre collectivités publiques de différents niveaux, que ces transferts aient pour but d'inciter à accomplir des tâches étatiques (p. ex. octroi de subventions afin d'encourager la construction et l'entretien du réseau routier) ou de compenser des disparités de capacité financière (réduction des disparités entre cantons riches et cantons pauvres). Au sens étroit, la péréquation vise à une redistribution plus équilibrée des ressources entre collectivités, et à une compensation des charges structurelles excessives de ces dernières (p. ex. régions de montagne et villes).

<b>Plan financier</b>	Instrument accompagnant le programme de législation qui oriente sur le développement probable à moyen terme (3 ans) des charges et des revenus du compte de fonctionnement et du compte des investissements. Alors que le budget porte sur les ressources nécessaires l'année suivante, le plan financier définit les besoins pour les années ultérieures, en fonction des priorités politiques. Il indique également comment pourvoir à ces besoins (impôts existants, hausses d'impôts, surcroît d'endettement). S'appuyant sur diverses hypothèses concernant l'évolution de l'économie, il montre quelle est l'évolution des finances et s'il y a lieu d'intervenir pour atteindre l'équilibre budgétaire.
<b>Point d'impôt (valeur du)</b>	Le point d'impôt permet de mesurer la richesse des contribuables d'une commune, ce dernier est calculé sur le produit de l'impôt des personnes physiques uniquement. Le volume total du produit de l'impôt d'une commune est tributaire de la catégorie de ses contribuables (marié, célibataires, etc.) et de la structure des revenus de sa population (commune rurale ou commune urbaine), le revenu moyen pouvant dès lors fortement varier d'une commune à l'autre. Afin de permettre une comparaison intercommunale le point d'impôt est ramené au nombre d'habitants.
<b>Principe d'annualité</b>	En vertu du principe d'annualité, les crédits budgétaires ne sont généralement disponibles que pour un exercice et échoient à la fin de l'année en question.
<b>Principe d'échéance</b>	Comptabilisation des charges au moment où elles sont engagées et au moment où les revenus sont facturés. Ce principe s'oppose au principe de caisse qui prévoit la comptabilisation des charges au moment où elles sont payées et les revenus au moment où ils sont encaissés.
<b>Principe de spécialité</b>	En vertu du principe de spécialité, les crédits budgétaires doivent être dépensés conformément à leur destination initiale et dans les limites autorisées.
<b>Quotité de la charge financière</b>	Indicateur financier qui exprime les amortissements du patrimoine administratif et les intérêts nets en pourcent des revenus déterminants.
<b>Quotité des intérêts</b>	Indicateur financier qui exprime les intérêts nets en pourcent des revenus déterminants.
<b>Recettes fiscales directes</b>	Impôts sur le revenu et la fortune versés par les personnes physiques et impôts sur le bénéfice et le capital versés par les personnes morales.
<b>Revenu</b>	Opération qui induit une augmentation de la fortune ou une diminution du découvert.
<b>Revenus des biens</b>	Intérêts actifs sur les placements, revenus des biens mobiliers et immobiliers des patrimoines financiers et administratifs. Ces revenus sont comptabilisés dans les rubriques du groupe 42 du modèle comptable harmonisé.
<b>Revenus déterminants</b>	Total des revenus du compte de fonctionnement sans les subventions à redistribuer ni les imputations internes. Notion utilisée pour calculer plusieurs indicateurs.
<b>Subventions accordées</b>	Prestations financières à fond perdu de la collectivité, inscrites dans la loi et versées à d'autres collectivités publiques, à des organisations semi-étatiques et privées ainsi qu'à des personnes physiques. On distingue les aides financières qui incitent des tiers à poursuivre dans la direction souhaitée, les aides financières individuelles qui sont accordées aux personnes en difficulté (aide matérielle) et les indemnités, qui sont versées à des particuliers, des entreprises publiques et privées, aux cantons et aux communes, et qui permettent d'atténuer ou de compenser complètement la charge résultant de l'exécution de tâches publiques prescrites ou déléguées. Ces charges sont comptabilisées dans les rubriques du groupe 36 du modèle comptable harmonisé.
<b>Subventions acquises</b>	Prestations financières reçues d'une autre collectivité publique, servant à la couverture de charges spécifiques du compte de fonctionnement ou à stimuler la réalisation et l'acquisition de biens concernant le compte des investissements. Ces revenus sont comptabilisés dans les rubriques du groupe 46 du modèle comptable harmonisé.
<b>Subventions redistribuées / à redistribuer</b>	Prestations financières provenant d'une collectivité et destinées intégralement à une autre collectivité ou à un tiers. Comptablement, le total des subventions redistribuées (charges) est égal au total des subventions à redistribuer (revenus). Les montants ne font donc que transiter par le compte de fonctionnement de la collectivité concernée. Ces charges et revenus sont comptabilisés respectivement dans les rubriques 37 et 47 du modèle comptable harmonisé. On les enlève des revenus totaux lorsqu'on calcule les revenus déterminants.
<b>Taxe</b>	Contribution publique spéciale perçue par une collectivité ou un établissement pour une activité déterminée (p. ex. déchets, eaux usées). Son montant est, dans la règle, proportionnel à la prestation demandée mais peut couvrir l'ensemble des frais de la prestation fournie.
<b>Trésorerie</b>	Moyens financiers pour maintenir constamment la capacité de paiement d'une collectivité.